ESTIMATES

Citizenship and Immigration Canada

Performance Report

For the period ending
March 31, 2003

Canada

The Estimates Documents

Each year, the government prepares Estimates in support of its request to Parliament for authority to spend public monies. This request is formalized through the tabling of appropriation bills in Parliament.

The Estimates of the Government of Canada are structured in several parts. Beginning with an overview of total government spending in Part I, the documents become increasingly more specific. Part II outlines spending according to departments, agencies and programs and contains the proposed wording of the conditions governing spending which Parliament will be asked to approve.

The *Report on Plans and Priorities* provides additional detail on each department and its programs primarily in terms of more strategically oriented planning and results information with a focus on outcomes.

The *Departmental Performance Report* provides a focus on results-based accountability by reporting on accomplishments achieved against the performance expectations and results commitments as set out in the spring *Report on Plans and Priorities*.

The Estimates, along with the Minister of Finance's Budget, reflect the government's annual budget planning and resource allocation priorities. In combination with the subsequent reporting of financial results in the Public Accounts and of accomplishments achieved in Departmental Performance Reports, this material helps Parliament hold the government to account for the allocation and management of funds.

©Minister of Public Works and Government Services Canada — 2003

This document is available in multiple formats upon request.

This document is available on the TBS Web site at the following address: www.tbs-sct.gc.ca.

Available in Canada through your local bookseller or by mail from
Canadian Government Publishing — PWGSC
Ottawa, Canada K1A 0S9

Catalogue No. BT31-4/32-2003
ISBN 0-660-62379-X

104-06539/

Foreword

In the spring of 2000, the President of the Treasury Board tabled in Parliament the document "Results for Canadians: A Management Framework for the Government of Canada". This document sets a clear agenda for improving and modernising management practices in federal departments and agencies.

Four key management commitments form the basis for this vision of how the Government will deliver their services and benefits to Canadians in the new millennium. In this vision, departments and agencies recognise that they exist to serve Canadians and that a "citizen focus" shapes all activities, programs and services. This vision commits the Government of Canada to manage its business by the highest public service values. Responsible spending means spending wisely on the things that matter to Canadians. And finally, this vision sets a clear focus on results – the impact and effects of programs.

Departmental performance reports play a key role in the cycle of planning, monitoring, evaluating, and reporting results to Parliament and citizens on behalf of ministers. Departments and agencies are encouraged to prepare their reports following principles for effective performance reporting (provided in the *Guide to Preparing the 2003 Departmental Performance Report*: http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr/02-03/guidance/gl-ld_e.asp). Based on these principles, an effective report provides a coherent and balanced picture of performance that is brief and to the point. It focuses on outcomes - benefits to Canadians and Canadian society - and describes the contribution the organisation has made toward those outcomes. It sets the department's performance in context, associates performance with earlier commitments, explains any changes, and discusses risks and challenges faced by the organisation in delivering on these commitments. Achievements realised in partnership with other governmental and non-governmental organisations are also discussed. Supporting the need for responsible spending, it links resources to results. Finally, the report is credible because it substantiates the performance information with appropriate methodologies and relevant data.

In performance reports, departments and agencies strive to respond to the ongoing and evolving information needs of parliamentarians and Canadians. The input of parliamentarians and other readers can do much to improve these reports over time. The reader is encouraged to assess the performance reports of organisations according to the established principles, and provide comments to departments and agencies to help them improve in their next planning and reporting cycle.

This report is accessible from the Treasury Board of Canada Secretariat Internet site:
http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr/dpre.asp

Comments or questions can be directed to:
Results-based Management Directorate
Treasury Board of Canada Secretariat
L'Esplanade Laurier
Ottawa, Ontario K1A OR5
OR at: rma-mrr@tbs-sct.gc.ca

Citizenship and Immigration Canada | Citoyenneté et Immigration Canada

Citizenship and Immigration Canada

Departmental Performance Report

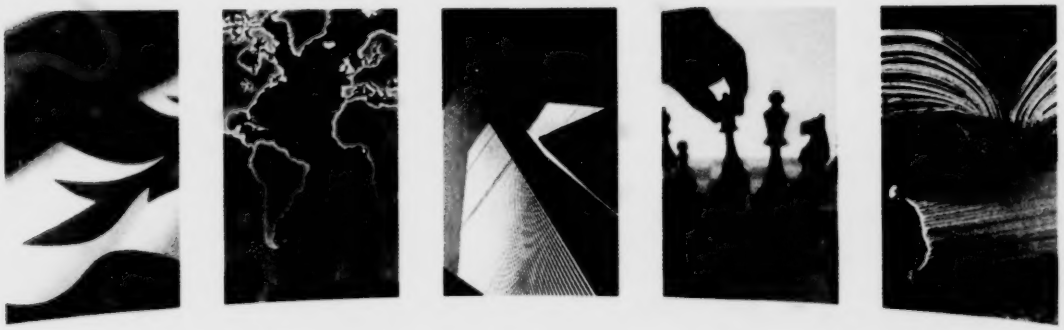

For the period ending

March 31, 2003

Approved by

The Honourable Denis Coderre
Minister of Citizenship and Immigration

Table of Contents

MINISTER'S MESSAGE 1

SECTION 1: OPERATING CONTEXT 3

SECTION 2: DEPARTMENTAL PERFORMANCE 7

SECTION 3: PERFORMANCE BY STRATEGIC OUTCOME 19

MAXIMIZING ECONOMIC AND SOCIAL BENEFITS FROM MIGRATION TO CANADA 20

PROTECTING REFUGEES AND OTHERS IN NEED OF SETTLEMENT 29

SUPPORTING THE SETTLEMENT, ADAPTATION AND INTEGRATION OF NEWCOMERS INTO CANADIAN SOCIETY 35

MANAGING ACCESS TO CANADA WITH A FAIR AND EFFECTIVE ENFORCEMENT STRATEGY 41

SECTION 4: CONSOLIDATED REPORTING 51

REGULATORY INITIATIVES (2002–2003) 51

SUSTAINABLE DEVELOPMENT 52

SECTION 5: FINANCIAL PERFORMANCE 55

ANNEX 1: CIC ORGANIZATIONAL CHART 67

ANNEX 2: INDEX 68

Minister's Message

I am pleased to submit to Parliament and to the people of Canada the Citizenship and Immigration Canada (CIC) *Departmental Performance Report* for 2002-2003.

As I review the accomplishments of the year, the implementation of the *Immigration and Refugee Protection Act* (IRPA) on June 28, 2002, and the tabling of the Citizenship of Canada Act on October 31, 2002 stand out as major milestones. IRPA represents a significant modernization of the immigration program, striking a balance between our two traditional roles: welcoming immigrants and protecting refugees while dealing firmly with those who would abuse Canada's generosity and commitment to fairness. There is growing awareness among Canadians that immigration enhances economic strength and social and cultural diversity, making valuable contributions to every aspect of Canadian life. Data from the 2001 *Census* fully illustrate how immigration has changed the face of our nation and have allowed us to build a country that fosters unity in diversity—proof of Canada's unique role in the world. The proposed new Citizenship of Canada Act (Bill C-18) defines the essence and meaning of Canadian citizenship and the values it represents.

On October 16, 2002, I met with my provincial and territorial counterparts, the first time in many years the ministers responsible for immigration have formally met. This meeting has drawn attention to the Department as a model of intergovernmental relations. We agreed on the value of partnerships and working together to attract and select skilled workers, expedite the entry of foreign students, break down the barriers faced by immigrants, and facilitate newcomers' full participation in Canadian society. Important work has begun to support the growth of official language minority communities across Canada through creative approaches in delivering our shared responsibilities in immigration.

At the same time, the war in Iraq, security alerts and continuing incidents of international terrorism highlight the importance of maintaining public confidence in the management of access to Canada. CIC and its partners have made significant progress in supporting the Public Security and Anti-Terrorism (PSAT) agenda of the Government of Canada. The introduction of the new Permanent Resident Card and the work of CIC in studying document integrity are also key steps in

managing access while facilitating the safe and secure flow of people across Canada's borders. Significant progress has been made in meeting our commitments under the Smart Border Action Plan, including the signing of a *Safe Third Country Agreement* with the United States of America that will ensure protection of those in need while putting an end to one form of abuse of our refugee process. I also created an advisory committee to identify specific concerns with the immigration consulting industry and to develop recommendations to address them.

With the renewed foundations of its program as a base, CIC is well placed to play an enhanced role in developing and delivering the economic and social policies of the Government of Canada.

The past year was important to the story of CIC and how it contributes to securing the future of Canada as the best place to live in the world. I wish to salute the staff who accomplished the important reforms noted above while fulfilling the mandate of CIC day in and day out with their usual professionalism and dedication.

I invite you to learn more about the work of CIC by visiting **www.cic.gc.ca**.

section 1:

Operating Context

Citizenship and Immigration Canada (CIC) derives its mandate from the *Immigration and Refugee Protection Act* (IRPA) and the *Citizenship Act*. The Department's mission is to ensure that the movement of people into Canada and their membership in Canadian society contribute to Canada's social and economic development while protecting the health, safety and security of Canadians. CIC has both national and international dimensions, with 81 locations in Canada and a network of 91 points of service abroad.

While citizenship matters lie within the federal jurisdiction, responsibility for immigration is shared with the provinces through a series of active partnerships.[1] CIC also works closely with several federal departments and agencies. Its overseas delivery network relies on close cooperation with the Department of Foreign Affairs and International Trade (DFAIT) and the Canadian Security Intelligence Service (CSIS). Within Canada, CIC works jointly with the Canada Customs and Revenue Agency (CCRA) and the Royal Canadian Mounted Police (RCMP). The temporary foreign workers program is a seamless government program that involves both CIC and Human Resources Development Canada (HRDC). CIC and Canadian Heritage share citizenship promotion activities. CIC participates in numerous research activities with federal partners. CIC is also working with HRDC and Industry Canada on the federal Innovation Strategy.[2]

The Immigration and Refugee Board (IRB)[3] is an independent quasi-judicial, administrative tribunal responsible for making decisions on immigration and refugee matters in accordance with IRPA. Since CIC processes refugee claims before and after their hearing, CIC works closely with the IRB at the administrative level.

The men and women employed by CIC operate in diverse environments—in offices across Canada, at airports and Canada-U.S. border posts, and in Canadian embassies, high commissions and consulates around the world. Their work involves applying often complex laws and regulations

1 For an overview of these partnerships, see **www.cic.gc.ca/english/press/conference/overview.html**.

2 The strategy is described at **www.innovationstrategy.gc.ca/cmb/innovation.nsf/pages/index**.

3 For more information, see **www.irb.gc.ca.**

to individual cases, while balancing these requirements against the very human wants and needs that lie behind applications for permanent or temporary resident status in Canada and for Canadian citizenship. CIC staff is constantly challenged to manage risk on personal, operational and strategic levels.

Key events of the past year—ongoing war on terrorism and various health alerts—have had significant implications for the global movement of people and an impact on the health, safety and security of Canadians. Through media attention, these international events quickly entered the consciousness of Canadians as well as their homes and workplaces, leading them to ask important questions about how we all manage risk and who should be held accountable. Violent demonstrations and local outbreaks of conflict in countries far away have also led Canadians to ask about the values of our community—tolerance, respect for diversity and peaceful resolution of conflict—and how we must work together to strengthen them for newcomers and Canadians alike. Canadian citizenship is acquiring a larger importance in shaping a common vision for Canada. CIC's work over the past year in preparing the reform of the *Citizenship Act* makes an important contribution to that vision.

As other nations debate the risks and benefits of immigration, Canada continues to be a destination of choice for immigrants. We stand out in our welcoming approach to the global movement of people. This is a result of vision—making the right choices to select immigrants, balance facilitation with enforcement, protect those who genuinely need it and support newcomers on their way to full participation in Canadian society, even though these choices carry some risk.

There are pressures for Canada to maintain an open border for people, goods and services in an atmosphere of intense concern on the part of our American neighbours. Canada has developed a vision for its borders, the Multiple Borders Strategy. This integrated approach to security moves decisions about threat and risk out to the earliest feasible point in the travel corridors to North America. To work well, this approach requires strong relationships with foreign governments, provincial and territorial governments, other federal departments and agencies, and private sector partners, such as airlines.

CIC continued to pursue its objectives through the institutional and behavioural changes that have been wrought south of the border by the terrible events of September 11, 2001 and the war on terrorism, while remaining conscious of the possibility that one serious cross-border incident can upset a valuable relationship. This report lays out the tangible accomplishments and challenges of CIC in protecting the health, safety and security of Canadians. The *Immigration and Refugee Protection Act*, implemented on June 28, 2002, has given CIC important tools to do this work.

The release of data from the 2001 *Census* during the past year provided an opportunity for CIC to review some of the outcomes of its programs on Canada and identify opportunities and risks.[4] The statistics show that the proportion of Canada's population who is foreign-born has reached its highest level in 70 years and that the proportion of the visible minority population has almost tripled since 1981. The *Census* also highlighted the increasing concentration of foreign born people in the urban centres of Montréal, Toronto and Vancouver. This growth has enriched the social and cultural fabric of Canada's cities. Researchers are also pointing out how Canada's diversity has made its major metropolitan areas engines of world-class economic growth.[5] Canada led economic growth within the G-8 in part through the human capital of immigrants. The new *Immigration and Refugee Protection Act* takes a human capital approach, equipping CIC to find the skills and innovation needed to fuel productivity.

Meanwhile, a healthy debate has emerged on the policy challenges associated with immigration. The increasing urban concentration of immigration has had an impact on infrastructure and social cohesion, leading CIC to develop new approaches with its provincial partners and municipalities to find ways of adapting to this reality. It has also awakened interest on the part of some smaller cities in receiving the benefits of immigration. The data also point to risks. CIC's research has identified issues around the economic outcomes of recent immigrants and is exploring the reasons for the declining entry earnings and rising poverty rates of certain groups. This research has been presented at a number of fora, including an immigration conference in Kingston in October 2002 (co-sponsored with the John Deutsch Institute) and at the Metropolis National Conference in Edmonton in March 2003.

The work of CIC is driven by values: what we are as Canadians; what we want Canada to be; what we want to offer newcomers; and what we expect from them. Our values are on offer to the international community as the Canadian way, an approach that is generous, receptive and built on dynamic growth. This is how CIC contributes to the agenda of the Government of Canada.

Canadians have made it clear that they want government to be better accountable for decision making and how we fulfill our stewardship of the public purse. CIC has emphasized transparency and accountability when making choices to manage risk and pursue opportunities within the operating context described above. In the past year, we have engaged on a Modern Management Action Plan that reflects the elements of modern comptrollership found in *Results for Canadians*, the improved management framework of the Government of Canada. Taken together, the accomplishment of the priorities we set out for 2002–2003 and the pursuit of the cultural transformation of Modern Management at CIC have built a strong foundation for CIC to continue its role in building the "Canada We Want." This *Departmental Performance Report* (DPR) is another example of CIC's approach to accountability and its commitment to Canadians.

4 See **www12.statcan.ca/english/census01/release/index.cfm**.

5 See, for example, the recent study by Meric Gertler, Richard Florida, et al., regarding the impact of diversity on Toronto **www.utoronto.ca/progris/Competing%20on%20Creativity%20in%20Ontario%20Report%20(Nov%2022).pdf**.

Section 2 of this report outlines CIC's specific efforts within this context to achieve its mission across the Department, while Section 3 outlines efforts to meet CIC's four strategic outcomes: maximizing the economic and social benefits of international migration; maintaining Canada's humanitarian tradition by protecting refugees; promoting the integration of newcomers; and managing access to Canada.

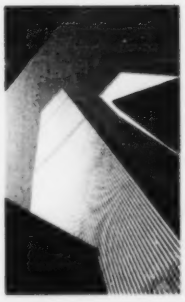

section 2:

Departmental Performance

Resources Used

Planned spending	**$959,511,000**
Total authorities	**$1,029,780,078**
2002-2003 Actual	**$992,882,568**

Explanation of resources used: Total authorities were $70.3 million higher than planned spending due to additional funding: $50.7 million for the *Canada-Quebec Accord*; $21.2 million for employee benefit plans and other statutory requirements; $18.8 million for the carry forward of the operating budget from 2001-2002 to 2002-2003; $17.8 million for collective agreements and $7.6 million for the Interim Federal Health Program. These additional resources were partially offset by the reprofiling of resources of $44.6 million including $35.4 million for the Global Case Management System (GCMS), $7 million in technology projects related to the Advanced Passenger Information system (API) and $2.2 million in the Resettlement Assistance Program and transfers to other departments of $1.2 million.

Actual expenditures were lower than total authorities by $36.9 million as a result of reduced requirements: $11.0 million related to the permanent resident document; $6.1 million related to delayed construction and deployments abroad; $2.9 million related to settlement contributions and $2.9 million related to API and intelligence initiatives. The balance of the reduced requirements was set aside to optimize the carry forward provision to meet Program requirements in 2003-2004.

Results Achieved

CIC's *Report on Plans and Priorities 2002-2003*, tabled in March 2002, identified three priorities for the year covered in this *Departmental Performance Report:*

- To complete the program reform now under way;
- To enhance measures to protect the safety and security of Canadians; and
- To build greater capacity within the Department to deliver its programs in the most effective manner possible.

This section describes departmental activities that contributed to the accomplishment of these priorities, while Section 3 will describe the results that supported each of the Department's four strategic outcomes.

Completing Program Reform

The principal results to report for 2002-2003 are the tabling of a new *Citizenship of Canada Act*[6] (Bill C-18) on October 31, 2002, and the successful implementation of the *Immigration and Refugee Protection Act* and *Immigration and Refugee Protection Regulations*[7] on June 28, 2002. Together, these mark important milestones in the reform of CIC's programs. The proposed citizenship legislation establishes clear, fair and objective criteria for citizenship; reasserts the rights and freedoms of Canadians; and reinforces the responsibilities associated with citizenship. IRPA marks the first major overhaul of the immigration and refugee system in 25 years.

To implement IRPA, Department of Justice lawyers working for CIC drafted new regulations, and Department staff made necessary changes to operating policies, guidelines and support systems. Staff also organized and delivered training to officers and staff across Canada, throughout our international network and to our partners such as the CCRA, and negotiated modifications to federal-provincial agreements, while maintaining client service throughout the transition. To date, monitoring of the IRPA litigation outcomes shows a good success rate and that decision making under IRPA is sound and defendable. All these activities took place against a backdrop of high volume related to the tourist season, the G-8 Summit and World Youth Day. The speed and smoothness of the transition to the new Act and its Regulations stand out as an example of the dedication and flexibility of CIC staff, and are an indicator of how recent capacity building has equipped the Department to better manage change. The impacts of the new Act and Regulations are discussed throughout this report, particularly with regard to the achievement of our strategic outcomes in Section 3.

Protecting the Safety and Security of Canadians

Protecting the safety and security of Canadians is increasingly challenging not only because of the international environment but also because of the sharpened perception of risk of national, community and individual levels. Public opinion suggests that the events of September 11, 2001 still resonate for Canadians, contributing to a perception that screening is weak, with many respondants linking the event to Canada's immigration and refugee system.[8] CIC has been able to leverage its experience to implement programs the public can trust. The *Immigration and Refugee Protection Act* provides a sound legal and policy base with which to respond to threats to the safety and security of Canadians. The Government of Canada's Public Security and Anti-Terrorism

---

6 For information on Bill C-18, see **www.cic.gc.ca/english/press/02/0238-pre.html.**

7 For information on the new Act and Regulations, see **www.cic.gc.ca/english/irpa/index.html**.

8 The quantitative component of the research consisted of six survey questions asked of a random sample of 3,014 Canadian residents 16 years of age or older. The telephone survey was conducted from January 14 to 31, 2002, as part of the Ekos *Rethinking Government* syndicated study. A series of eight focus groups was conducted in four urban centres across Canada with randomly selected members of the general public.

(PSAT) agenda has given CIC a framework for action with its partners.[9] Together, these elements have made significant contributions to the results described in this report and the important task of building public confidence in the management of access to Canada. The specific activities and results that contributed to the strategic outcome of managing access will be described in Section 3.[10]

Building Capacity

To succeed, CIC must have capacity that is deep and flexible. To meet the challenges of broad program reform, such as IRPA, or respond to the challenges of keeping Canada safe and secure, the Department must have people and tools to support those on the front line. In 2002–2003, to build capacity, the Department continued the development of the Global Case Management System, trained staff for the implementation of IRPA, reorganized sectors and worked to improve relationships with partners. The Department also pursued its Modern Management agenda, implementing new governance structures, integrating business and financial planning, and strengthening its capacity to manage both costs and risks. These accomplishments will be discussed in more detail in the section that follows.

Data Quality at CIC

The administration of CIC's programs is supported by computer-based systems that were designed and implemented in the seventies and eighties to produce official documents of record. These systems made the best possible use of existing technology and continue to serve their original purpose very well. The reliability of the information captured was and remains exceptionally high. As the Department's programs evolved, however, new information and reporting requirements emerged. With time, gaps in CIC's ability to report on the performance of its programs developed and it became necessary to overhaul the data collection and storage infrastructure to meet the new requirements.

CIC has dealt with the challenges presented by these dated legacy systems by embarking on a number of initiatives aimed at enhancing its case management, information management and program reporting capacity. The development of a Global Case Management System, which will harmonize all of the legacy components using state-of-the-art technology, is the cornerstone of these initiatives.

Other information management system initiatives are under way in the areas of human resources, cost management and enforcement that will further enhance CIC's capacity to report on its programs in a timely, consistent and comprehensive manner, and its capacity to track its client base through all stages of its programs.

9 For information on the Government of Canada's initiatives in public safety and security, see **www.safecanada.ca/topic_e.asp?category=6**.

10 The Department's enforcement and control functions are the subject of audits carried out by the Office of the Auditor General. For a status report, see **www.oag-bvg.gc.ca/domino/reports.nsf/html/20030405ce.html#ch5hd3b**.

Departmental Results

The following table outlines some of CIC's key outputs for 2002-2003.

Program[11]	Volume* 2001	Volume* 2002	% Changes from 2001
Total landings (immigrants and refugees)	250,443	229,091	-9.32%[12]
Total Permanent Resident applications[13]	530,769	310,138[14]	-71.14%[15]
Temporary resident documents[16]	472,292	482,146	2.04%
Visitor applications	812,166	807,877	-0.53%
Refugee claims	44,714	33,451	-33.67%
Improperly documented arrivals	4,179	2,837	-32.12%[17]
Interdictions overseas	7,880	6,167	-27.78%[18]
Removals	9,170	8,434	-8.73%
Citizenship grants	167,353[19]	141,588	-18.20%[20]

******The Immigration and Refugee Protection Act* was implemented on June 28, 2002, changing the number of people who required permits to be in Canada. This affected the number of people recorded in some categories, as these numbers are tracked through the issuing of permits. For some categories, this has resulted in a decline in the number of permits issued. For example, IRPA facilitates the entry, as visitors, of certain categories of temporary foreign workers and foreign students who previously required specific authorization. These variances do not necessarily mean that number of people coming to Canada in a category has fallen, just that CIC issued fewer permits under the new guidelines.

11 All numbers relate to calendar year. The 2001 numbers may vary from the 2001-2002 *Departmental Performance Report* as the data have been updated.

12 The high number of landings in 2001 was the result of one-time resources received to clear application backlogs.

13 This figure is the "person" count and includes applications received in Canada and abroad.

14 This figure is incomplete because some applications for the year have not yet been entered into the system; as a result it is subject to upward revision.

15 The decline in permanent resident applications results from changes to the skilled worker selection criteria under IRPA. Some individuals appear to be screening themselves out after downloading the IRPA self-assessment guide from the CIC Web site. Some applications may also have been delayed in 2002-03, as applicants adjusted to the new criteria.

16 Temporary residents are those who received employment authorizations, student authorizations or visitor records. Visitors, students and temporary workers may have more than one type of visa or authorization. These figures, therefore, do not represent the total number of people admitted into Canada. For more information on the number of temporary residents, see **www.cic.gc.ca/english/srr/research/reports-b.html**.

17 These numbers are for airports only and do not include land border POE statistics.

18 An explanation for why this number declined is available in the Managing Access section of this document.

19 In the DPR ending March 31, 2002, citizenship grants were reported for the fiscal year. Since the above are calendar year grants, the 2001 numbers given in the two documents do not line up. Last year citizenship grants were the only data reported on in the table for the fiscal year. The change to calendar year was made to improve the clarity of the table.

20 Grants of citizenship were lower than normal in 2002-2003 due to delivery slowdowns to allow for IRPA implementation and delays caused by the introduction of a new certificate.

Building a Modern Management Culture

CIC was one of the pilot departments in the Government of Canada's Modern Comptrollership Initiative, part of the new management framework adopted by Treasury Board in *Results for Canadians: A Management Framework for the Government of Canada*.[21] In December 2002, following a capacity check, CIC launched its Action Plan covering seven management areas.[22] The Action Plan promotes sound management practices and enables managers to make better decisions and get better results. While much remains to be done on the Action Plan, Treasury Board has noted CIC's progress in establishing an integrated risk management framework, layering risk awareness onto various activities and creating tools to develop a risk-based corporate approach to strategic direction and priority setting.

As Treasury Board Secretariat prepares instructions to departments to reassess its Planning, Reporting and Accountability Structures (PRAS), recent developments under the *Immigration and Refugee Protection Act*, the Global Case Management System, Cost Management, and enhanced planning and evaluation capacity have equipped the Department with the process maps that would facilitate the creation of a departmental Results-Based Management and Accountability Framework (RMAF).[23]

In 2002–2003, CIC focused on communication, coherency, engagement and education around performance measurement issues. To enhance accountability and strengthen the strategic direction of the Department, resource allocations resulting from the newly integrated business planning process have been linked to performance accords. A risk-based environmental scanning process was also developed to inform planning. CIC was very active on the interdepartmental committee on scanning, where completed scans were shared and a community of practice was nurtured. Training courses were developed and delivered on performance measurement and on the preparation of RMAFs. The development and integration of the business and resource planning processes, including cost management, risk management, research and program data expertise, have assisted in developing a culture of modern management at CIC.

Strategic Policy Capacity

CIC has worked to develop clearer strategic policy directions for the Department, to improve the alignment of the Department's agenda with broader government initiatives and to identify opportunities for advancing policy and program priorities through linkages and partnerships. Over the course of the past year, CIC worked in close partnership with Industry Canada, Canadian Heritage, the Privy Council Office and others to develop an action plan for economic development in official language minority communities. In support of the government's

21 For information on the Modern Comptrollership Initiative, see **www.tbs-sct.gc.ca/cmo_mfc/index_e.asp**.

22 Modern Management is the term used at CIC. The Action Plan is Building Management Capacity-Implementing Modern Management at CIC.

23 For an explanation of RMAFs, see **www.tbs-sct.gc.ca/eval/tools_outils/pres-expo/pres-expo_e.asp**.

Innovation Agenda, CIC collaborated with HRDC and Industry Canada to improve Canada's ability to attract, select and integrate skilled immigrants into the Canadian labour market and society.

More generally, the Department has begun to examine options related to strategies to share the benefits of immigration more evenly across the country. Regional strategies will permit communities outside the primary centres, as well as the residents of these communities, to experience the social and economic benefits of immigration. CIC has been working with partners to redefine regional partnerships, notably by engaging a wider range of partners and beneficiaries of the immigration program to support the regional distribution of immigrants. The federal, provincial, and territorial ministers responsible for immigration committed to meeting on an annual basis, with the next meeting scheduled to take place in Victoria on October 15 and 16, 2003. A bilateral provincial nominee agreement was signed with Nova Scotia, and provincial nominee agreements, including clauses in support of minority language communities, were renegotiated with Manitoba and Saskatchewan.

CIC is committed to integrate gender equality considerations into government policy, programs and legislative work as outlined in the *Federal Plan for Gender Equality* (1995) and the *Agenda for Gender Equality* (2000).[24] In 2002, CIC provided a gender-based analysis of the impacts of the *Immigration and Refugee Protection Act* and its accompanying regulations and for the Bill respecting Citizenship (C-18). As the only department with a legislative requirement to report on gender-based analysis (GBA) activities, CIC made history by including these considerations in its 2002 *Report to Parliament*, tabled in October 2002. CIC is also seen as a leader on GBA across the government and participates actively in federal interdepartmental committees where gender equality and gender-based analysis are the focus.

During the past year, CIC activities have focused on working out a new relationship with the United States following the September 11 terrorist attacks. Additionally, there have been some efforts to develop relations with Mexico and to contribute to stimulating dialogue and capacity building within other parts of Latin America. Further evidence of capacity building can be seen in the research work conducted by CIC to support program and policy initiatives of the Department.[25] CIC continued to support the work of the Metropolis Project,[26] a consortium of 11 federal departments and agencies, with the overall leadership and project coordination provided by CIC.

CIC's research program built on past investments in data development and completed innovative research investigating changing immigrant outcomes over the last two decades. Data from the *Longitudinal Survey of Immigrants to Canada* (LSIC) will allow policy decision makers and analysts to better understand how the settlement process unfolds for new arrivals. CIC and Statistics Canada finalized a questionnaire for the second wave of interviews (two years after

24 Agenda for Gender Equality (AGE) is a five-year federal government strategy coordinated by Status of Women Canada.

25 For more information, see **www.cic.gc.ca/english/srr/index.html**.

26 For more information, see **canada.metropolis.net/**.

landing), and interviews began in December 2002. The research findings from the first wave (six months after landing) were released in September 2003.

CIC financed the surveying of a large sample of recent immigrants in the *World Values Survey* (WVS)[27] to explore the interconnection of values, attitudes, behaviours and outcomes with the social integration of immigrants. The first reports were completed in the areas of sustainable development and workplace values.

The *Adult Literacy and Life Skills Survey* (ALL),[28] managed by Statistics Canada, will provide new information on the level and distribution of literacy skills of Canada's adult immigrant population. CIC's financial contribution added approximately 1,400 immigrants to the survey. Data collection began in the winter of 2002, and the first data release is expected by December 2004. The first phase of the *Citizenship Language Survey* began in 2002-2003 in the Greater Toronto Area, assessing the English speaking and listening ability of over 1,000 recent immigrants. This first comprehensive and objective survey of language skills among immigrants in Canada will provide benchmark measures for policy work related to the official language requirements for Canadian citizenship and labour market integration.

New research suggests an emerging new paradigm for immigrant outcomes—the past pattern of an initial transition to economic performance similar to, or surpassing that of Canadian-born persons is no longer evident. This work examined the causes for declining earnings of immigrants on entry to the Canadian labour market. Among the causes identified were: a changing labour market structure (reflected in similar declines for young Canadian new entrants), decreased returns to foreign education and experience, and changing source countries. Further research is needed on the contribution of changes in Canadian labour supply and of immigrant knowledge of English or French.

To complement the annual publication of *Facts and Figures*,[29] which provides key statistics on the permanent resident and temporary populations, CIC launched a new quarterly statistical publication, *The Monitor*, in March 2003.[30] *The Monitor* contains quarterly statistics on key movements to Canada and makes available additional information to the public, increasing its awareness of the Department's programs.

27 In 2002-2003, the first reports using this augmented sample were completed in the areas of sustainable development and workplace values. For more information on the survey, see **www.worldvaluessurvey.com/organization/index.html**.

28 For information on the survey, see **www.hrdc-drhc.gc.ca/sp-ps/arb-dgra/publications/research/2001docs/adult_lit/adult_lit.pdf**.

29 This report is available at **www.cic.gc.ca/english/srr/research/reports-b.html**.

30 *The Monitor* is available at **www.cic.gc.ca/english/monitor/current.html**.

Strategic Immigration Levels Planning

CIC is strengthening its immigration levels planning and reporting. The joint federal-provincial-territorial planning table met to discuss levels' planning and regionalization. In 2002,[31] the Department reached the planned level of immigrants.[32] Section 94 of IRPA enhanced CIC's reporting to Parliament by stipulating the requirement for reporting on the immigration program. In November 2002, CIC tabled the first annual report under IRPA, which provides figures and information on the immigration program in the previous year and announces the planned levels for the following year. The report provides a further opportunity to explain to parliamentarians and Canadians the impact of the immigration program.[33]

Capacity in Human Resources

To support the Department in its three objectives for 2002, CIC created and staffed new positions, provided training and made organizational changes. From July 2001 to September 2002, the Department grew to meet the demands of new programs related to public security, the introduction of the Permanent Resident Card, the implementation of the *Immigration and Refugee Protection Act*, and the initiatives to enhance the integrity of the Access to Information Program.

CIC is a department with a strong commitment to diversity: as of September 1, 2002, CIC's workforce included 13.1 percent visible minorities, 5.5 percent disabled employees and 2.2 percent Aboriginal peoples. These percentages are greater than workforce availability for these groups. An interdepartmental committee consisting of representatives from six government departments and the central agencies undertook to establish an interactive inventory system of employees who are members of visible minority groups interested in participating on selection boards. The project was led by CIC and funded by the Embracing Change Support Fund throughout 2001 and 2002. The Selection Board Members Interactive Inventory is now fully operational and contains the names of 126 persons. To support the project, tools were developed such as a Web site, communication and promotional materials and training packages.

---

31 Information for levels is collected by calendar year. The DPR for a fiscal year will include the immigrant level data for the calendar year completed at the time the DPR is released.

32 For more information, see page 22 of this report.

33 Available at **www.cic.gc.ca/english/pub/immigration2002.html**. The related news release is available at **www.cic.gc.ca/english/press/02/0237-pre.html**.

Chart 1 – Employee Annual Distribution

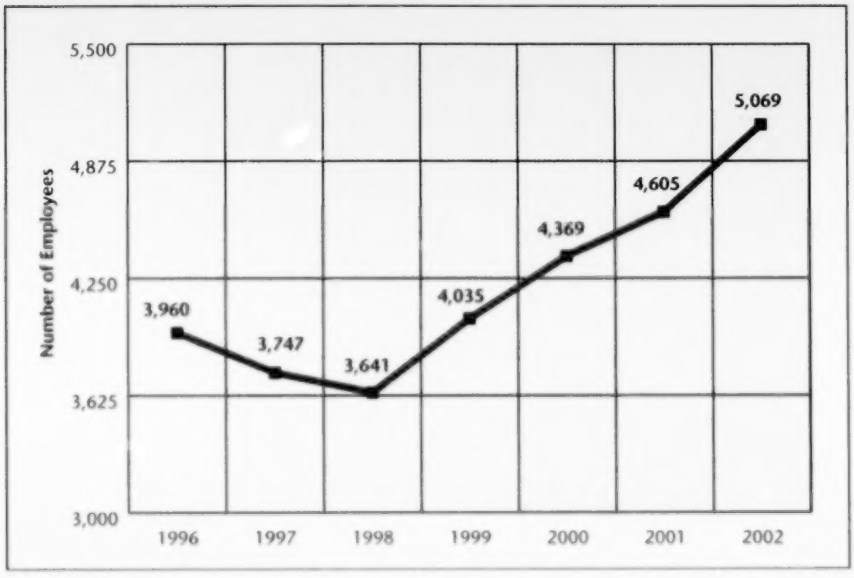

The CIC Learning Framework, an education policy for employees, was developed and a review of student programs was undertaken to improve coordination with students. The groundwork for implementation of modernization of the public service in CIC was laid by encouraging the increased use of generic staffing tools.

During 2002-2003, a solid foundation for the effective planning and delivery of audit and disclosure services was established through the development of an Internal Audit Charter and the recruitment of staff with audit qualifications and departmental expertise. CIC is now better equipped to accomplish its mission through effective, independent and objective assurance and advisory services designed to add value and improve CIC operations.

Enhanced Capacity for Innovation

CIC established a governance structure for innovation by creating the Business Solutions Branch and embarking on a Business Solutions Strategy. This strategy implements a clearing house for new process initiatives, establishes a policy of process standardization with an assessment and ranking methodology, appoints "process owners" to be accountable for all process improvement projects undertaken, and applies the development governance process to changes required in the Global Case Management System. GCMS is a five-year program intended to replace several of CIC's business systems with an integrated case management system that supports all the Department's client operations. A contract with a leading management consulting and technology

services company was signed on March 26, 2003 to begin implementation of GCMS.[34] This new system will streamline case management and provide the technological foundation to support new business initiatives and provide better data for the Department and better service for our clients.

Supporting Transparency and Accountability

Responding to the requests under the *Access to Information Act* and the *Privacy Act* continued to represent a significant departmental activity in 2002–2003.[35] CIC continues to receive the most access requests of any Canadian federal department. Despite a large and growing workload, CIC significantly improved the timeliness of responses. The Department responded to access requests within legislated deadlines 95.6 percent of the time: an improvement from last year's compliance rate of 88.3 percent. The number of new requests made to CIC under the *Privacy Act* increased from 4,649 in 2001–2002 to 4,812 requests in 2002–2003.

34 **www.cic.gc.ca/english/press/03/0311%2Dpre.html.** More information is available in Table 10.

35 The *Access to Information Act* affords members of the public the broad legal right to information recorded in any form and controlled by most federal institutions. Access rights are subject to specific and limited exemptions balancing access to information against individual privacy, national security, commercial confidentiality and the consideration of advice in confidence needed for effective policy making. The *Privacy Act* provides protection for the privacy of individuals with respect to personal information about themselves held by a government institution while affording them a right of access to and correction of such information.

Chart 2 – Access to Information Requests 1997-98 to 2002-03

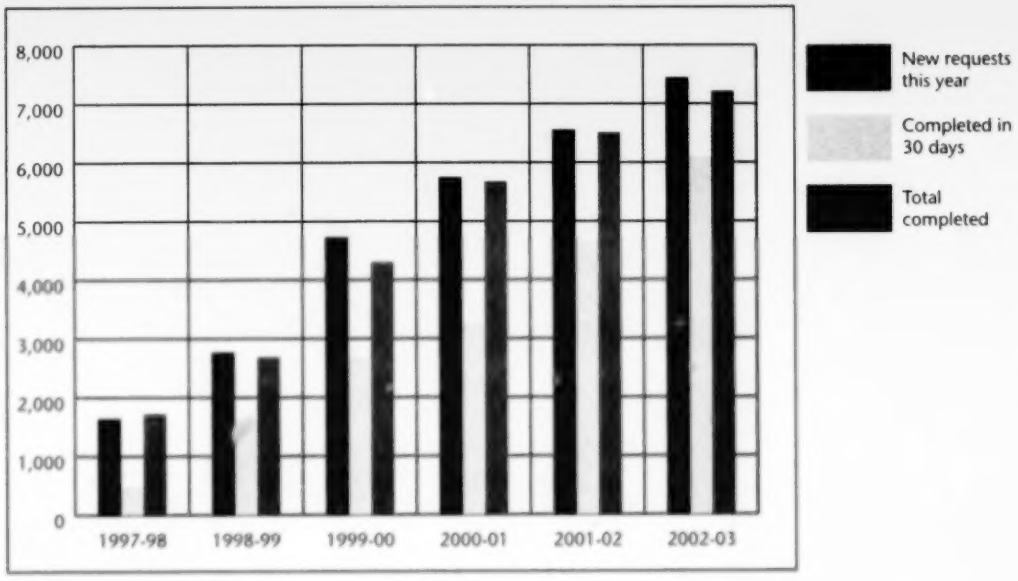

Chart 3 – Privacy Requests 1997-98 to 2002-03

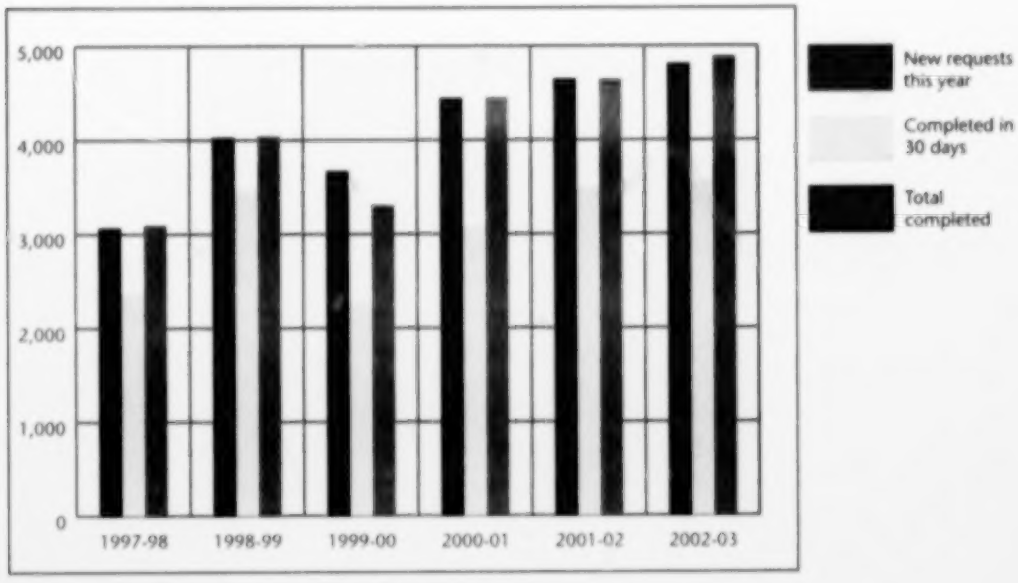

section 3:

Performance by Strategic Outcome

Strategic Outcomes[36]		
To provide	**As demonstrated by**	**Achievement reported on page**
Maximum economic and social benefits from migration to Canada	• Achievement of target immigration levels	22
	• Family reunification of immigrants with Canadian sponsors	24
	• Selection of immigrants capable of adapting to the Canadian labour market	25
	• Selection of business immigrants, including investors	26
	• Admission of temporary workers whose presence in Canada fills skills gaps in the domestic labour market and who transfer to Canadian workers occupational skills in-demand	27
	• Admission of visitors and foreign students whose presence in Canada stimulates the demand for goods and services	27
Protection to refugees and others in need of resettlement	• Achievement of the targets for government-assisted and privately sponsored refugees	30
	• Provision of an effective and more responsive refugee resettlement program	31
	• Development of effective and efficient working arrangements between the IRB and CIC	33
	• Enhancement of Canada's influence on international initiatives to protect refugees	34
Support for the settlement, adaptation and integration of newcomers into Canadian society	• Successful integration of newcomers into Canadian society	36
	• Advancement of accountability to ensure effectiveness and efficiency in the delivery of settlement programs	38
	• Accordance of full participation in Canadian society to eligible permanent residents through the granting of citizenship and the establishment of claims to citizenship	39
	• Effective promotion and understanding of citizenship and integration issues	40
Management of access to Canada with a fair and effective enforcement strategy	• Departmental activities that contribute to the protection of Canadian society	44
	• Interdiction of individuals attempting to enter Canada with improper documentation	47
	• Reports on and, if necessary, detention of individuals who have contravened the *Immigration and Refugee Protection Act*	47
	• Removal of people who have no legal right to remain in Canada, especially those who pose a threat to Canadian society	49

36 As identified in the *Report on Plans and Priorities: 2002-2003* available at **www.cic.gc.ca/english/pub/rpp2002/index.html.**

■ Maximizing Economic and Social Benefits from Migration to Canada

In the *2002-2003 Report on Plans and Priorities*, the Department committed to meet target immigration levels, expand the family class, implement new skilled worker and business immigrant selection criteria, and improve the processing and admission of visitors, temporary workers and foreign students. This section will outline the progress made towards these commitments and provide information on the context and partners that influenced this progress.

The unique Canadian approach to immigration generates economic and social benefits for our nation, and reflects Canadian societal values. Visitors and students spend money in Canada, but also allow us to share Canada with the world, visit with our relatives from other countries and support lasting ties between nations and between families. Family class immigrants represent a commitment to the Canadian value of support to families. According to criteria set forward under IRPA, humanitarian and compassionate considerations apply to certain people who do not fit into any of the above categories. The existence of these considerations is an example of the flexibility and responsiveness of our immigration program.

Special programs exist to ensure that the economic benefits of the immigration program can be maximized. For example, programs for the selection of skilled and temporary foreign workers ensure that skills shortages do not slow our economy, while business immigrants and investors bring skills in successful business management and money to our economy.

With the implementation of the *Immigration and Refugee Protection Act* in June 2002, applications were processed under the new rules, including transitional provisions, and the Department worked to provide the guidance and support that staff required to apply the IRPA rules fairly and consistently. With the passage of time and ongoing monitoring, CIC will ensure that the new law is working as intended. The 2002-2003 period was a time of building on work accomplished in previous years to set a strong foundation for the immigration program.

As demonstrated by	Measures
Achievement of target immigration levels	☑ Achievement of immigration levels of 210,000 to 235,000 newcomers to Canada for 2002
Family reunification of immigrants with Canadian sponsors	☑ Expansion of family class ☑ Establishment of new criteria for sponsorship eligibility and duration ☑ Enhanced sponsorship enforcement
Selection of immigrants capable of adapting to the Canadian labour market	☑ Implementation of new skilled worker immigrant selection criteria
Selection of business immigrants, including investors	☑ Implementation of new business immigrant selection standards
Admission of temporary workers whose presence in Canada fills skills gaps in the domestic labour market and who transfer to Canadian workers occupational skills in demand	☑ More effective processing and admission of temporary workers
Admission of visitors and foreign students whose presence in Canada stimulates the demand for goods and services	☑ More effective processing and admission of visitors and foreign students

Resources Used

Planned spending	**$146,949,000**
Total authorities	**$185,539,360**
2002–2003 Actual	**$185,096,168**

Explanation of resources used: Total authorities were $38.6 million higher than planned spending, primarily due to $18.8 million for the carry forward provision of the operating budget from 2001–2002 to 2002–2003, $12.2 million for collective agreements, $2.6 million related to funding for the removal of visa exemptions and $5.0 million related to additional authorities for the government's contribution towards employee benefits such as pension plans and employment insurance.

☑ Achievement of Target Immigration Levels

Achieving the target immigration levels is an important element in maximizing the economic and social benefits of migration to Canada. Levels are set and announced to allow the Department and partner organizations to prepare for the number of arrivals in the following years. The target set for 2002[37] was 210,000 to 235,000 permanent residents, with an aim to achieve a 60–40 split between economic and non-economic immigrants.[38] The number of arrivals was 229,058, which fell within the target range. The 60–40 split was also achieved, with 59.6 percent of arrivals coming in the economic class and 40.4 percent in non-economic classes.

Information on the achievement of levels is published in the *Annual Report to Parliament on Immigration*,[39] which is tabled in Parliament before November 1st of each year. Statistical information on immigrants is also published annually in *Facts and Figures*[40] and in the quarterly publication *The Monitor*.

Performance is tracked through on-going monitoring of program delivery. The Department is responsive to this monitoring and adjusts operations to ensure that targets are achieved. In 2002–2003, the Department worked to strengthen cooperation on levels management across the Department and with partners, including the provinces. This has led to increased involvement in levels delivery by all partners. This involvement will allow levels to be set earlier in the planning cycle, increase the accuracy of levels setting, allow more detailed operational planning and improve the delivery of levels in future. This more focussed management for levels will lead to a system that is more predictive, whereby the whole process will be more effective and efficient.[41]

---

37 The target levels are set on a calendar year.

38 This means that 60 percent of the people selected are expected to be in the economic class, which comprises skilled workers, business immigrants (entrepreneurs, investors, self-employed people), live-in caregivers and provincial nominees and their dependants. Of the balance, 26 percent are expected to be in the family reunification class and 13 percent in the protected persons class.

39 The levels were set out in *Pursuing Canada's Commitment to Immigration: The Immigration Plan for 2002*, which is available at **www.cic.gc.ca/english/pub/anrep02.html**.

40 The report is available at **www.cic.gc.ca/english/pub/index-2.html#statistics**.

41 More information about levels planning is available in this document on page 14.

Immigration Report Card 2002

	PLANNED RANGE LOWER	PLANNED RANGE UPPER	ACTUAL LANDINGS IN 2002
IMMIGRANT CATEGORY			
Economic Class			
Skilled Workers	115,800	125,300	123,357
Business Immigrants	12,000	13,000	11,041
Provincial/Territorial Nominees	1,200	1,500	2,127[42]
Total Economic	**129,000**	**139,800**	**136,525**
Family Class			
Immediate Family	37,000	41,000	42,775
Parents and Grandparents	19,000	21,000	22,502
Total Family	**56,000**	**62,000**	**65,277**
Other[43]	**2,000**	**2,800**	**2,145**
Total Immigrants	**187,000**	**204,600**	**203,947**
REFUGEE CATEGORY			
Government-Assisted	7,500	7,500	7,504
Privately Sponsored	2,900	4,200	3,044
Refugees Landed in Canada	10,500	15,600	10,544
Dependants Abroad[44]	2,100	3,100	4,019[45]
Total Refugees	**23,000**	**30,400**	**25,111**
Grand Total	**210,000**	**235,000**	**229,058**

42 The number of provincial nominees is over the target because the program is still in a development phase and the growth in volume was difficult to anticipate when targets were set. The program responds to provincial demands and has grown significantly over the past two years. It will likely continue to do so as more provincial and territorial partners use this program to draw skilled workers to their provinces.

43 Includes live-in caregivers, post-determination refugee claimants, deferred removal orders and retirees.

44 Dependants (of a refugee landed in Canada) who immigrated.

45 The number of dependants abroad is over target because of an amendment to the process which allows family members to be included in "in-Canada" applications, thus permitting faster landings than the previous process. The new process permitting more people to be landed in a year.

☑ Family Reunification of Immigrants with Canadian Sponsors[46]

Canadian residents and permanent residents living in Canada[47] may sponsor certain family members to immigrate to Canada. This group includes spouses, common-law and conjugal partners,[48] dependent children, parents and grandparents. This program recognizes the importance of family within Canadian values by supporting the rights of families to live together. Family class immigration ensures that immigrants can be reunited with their immediate family, and Canadians with non-Canadian partners can bring these partners to Canada to live and work.

IRPA clarified the family class selection criteria and made them responsive to current social realities.[49] Among the changes were the expansion of the definition of family to include common-law and same-sex partners, a decrease in the length of sponsorship responsibilities and improved collection mechanisms in cases of sponsorship default. CIC worked to guarantee that the immigration officers in the field had the tools they needed to implement these changes. To ensure that implementation reflects the intention of the law, changes are being monitored and adjustments will be made as required.

In February, CIC introduced a new Joint Application Kit that allows concurrent processing of medical examination results and sponsorship applications for spouses, partners and dependent children.[50] This new process facilitates the timely reunification of families. Test results show a reduction in processing times of more than 50 percent for routine cases, when all three components (sponsorship application, immigrant application and confirmation of medical examination) are submitted together.

Under IRPA, CIC can refuse sponsorships from sponsors who are receiving social assistance. Also under IRPA, the government is able to recover social assistance costs from defaulting sponsors through collection activities rather than litigation. Memorandums of Understanding (MOUs) are being negotiated to provide for information exchanges between the federal government and the provinces. These MOUs will allow the federal government to know if a sponsor is receiving social assistance and who is in default of their sponsorship agreement. This can be seen through draws on provincial social assistance programs. The Department has been working with the CCRA to develop a federal collection mechanism. This mechanism is subject to negotiations with the provinces which will continue in fall of 2003 and beyond.

---

46 For more information about this program, see **www.cic.gc.ca/english/sponsor/index.html**.

47 The sponsor must be over 18 years of age and meet certain income thresholds.

48 A conjugal partner is a foreign national residing outside Canada who is in a conjugal relationship with the sponsor and has been in that relationship for a period of at least one year. A conjugal partner can be in an opposite-sex or same-sex relationship. The purpose of this category is to enable a Canadian citizen or permanent resident to sponsor a foreign partner with whom they are in a *bona fide* conjugal relationship but with whom they have been unable to cohabit, usually because they were unable to obtain visas to live together in one another's countries. Because the partner has not been able to live with the Canadian continuously for at least one year, the partner does not meet the definition of "common-law partner" and thus cannot be sponsored as a common-law partner. This category is unique and applies only in the immigration context.

49 The changes relating to family class applications as a result of IRPA were discussed in last year's DPR on pages 17 and 18, see **www.cic.gc.ca/english/pdf/pub/dpr2002.pdf**.

50 For more information, see the news release at **www.cic.gc.ca/english/press/03/0302-pre.html**.

☑ Selection of Immigrants Capable of Adapting to the Canadian Labour Market[51]

The 2001–2002 DPR sets out the changes under IRPA that impacted selection criteria for skilled workers.[52] These changes moved the selection focus from specific job skills to human capital.[53] The new criteria came into force on June 28, 2002. To support implementation, the immigration application form was revised to make it more effective, the operational manuals were updated and the Web site was redesigned.[54]

The fiscal year 2002-2003 also marked a period of dialogue about regionalization and how the benefits of immigration can be shared across the country. This regionalization approach recognizes that the high concentration of immigrants in Toronto, Montréal and Vancouver may be leading to capacity pressures and that there are many other cities that could provide a welcoming home to immigrants while benefiting from the skills and culture immigrants bring with them. A new immigration agreement with Manitoba[55] deals with sharing these benefits.

Selection of Skilled Workers and Business Immigrants

In 2002, Canadian missions abroad received 54,921 applications in the skilled worker category and 3,577 in the three business categories (entrepreneurs, investors and self-employed workers.) Including spouses and dependent children, these cases include a total of 131,957 and 13,122 prospective immigrants, respectively.

As of August 2003, the inventory stands at 254,138 cases, including 180,931 skilled workers and 12,998 cases in the business categories.

Processing times vary significantly from mission to mission. Worldwide, missions process 80 percent of skilled worker applications within 29 months, and 80 percent of business-class applications within 35 months.

51 For more information about this program, see **www.cic.gc.ca/english/skilled/index.html**.

52 See **www.cic.gc.ca/english/pdf/pub/dpr2002.pdf**, page 19.

53 Human capital refers to the transferable skills workers possess such as language and educational skills.

54 For more information, see **www.cic.gc.ca/english/press/02/0215-pre.html**.

55 For more information, see the press release at **www.cic.gc.ca/english/press/02/0204-pre.html**. The actual agreement is available at **www.cic.gc.ca/english/policy/fed-prov/can-man-2003.html**.

2002 Permanent Residents in the Skilled Worker and Business Immigrant Categories by Principal Applicants and Dependants[56]

	Total	Principal Applicants	Spouse/Dependants
Skilled workers	123,357	53,437	69,920
Business immigrants	11,041	3,047	7,994
Entrepreneurs	4,489	1,177	3,312
Self-employed	1,901	635	1,266
Investors	4,651	1,235	3,416

☑ Selection of Business Immigrants, including Investors

Under IRPA, the Department implemented new business immigrant[57] selection standards for immigrant investors, entrepreneurs and self-employed persons. These new standards are more measurable and transparent.[58] They were established through consultations with provinces. The effects of the new selection standards are not yet evident as the Department has processed insufficient cases under IRPA to make qualitative judgments.

CIC continued to expand relationships with the financial sector to support the new standards. New partnerships were established with members of the Canadian Deposit Insurance Corporation (CDIC).[59] These very successful relationships see the financial industry providing marketing and promotion of the program and facilitating the international transfer of funds consistent with Canadian financial regulations. This innovative public-private partnership provides CIC with important benefits to recruit and manage the flow of immigrants into this program.

One challenge for the program is meeting provincial-territorial expectations. These expectations relate primarily to the number and provincial share of the program participants. This relationship will be monitored under the new IRPA standards to ensure that provincial needs are being considered.

The success of the Business Immigrant Program can be measured through program volume, which is to say the number of participants, the number of cases in process and the investment per province. Measurement information will be benchmarked to previous years. Complete performance data will not be available until the program has been in operation for several years. Information about this program is also reported in the *Annual Report to Parliament on Immigration 2002*.[60]

---

56 See *Facts and Figures 2002*, pages 74 and 75, and 92 and 93.

57 For more information about the program, see **www.cic.gc.ca/english/business/index.html**.

58 For information on the specific changes made to the program, please consult last year's DPR, available at **www.cic.gc.ca/english/pdf/pub/dpr2002.pdf**, pages 18 and 19.

59 A list of participating financial institutions is available at **www.cic.gc.ca/english/business/finance.html**.

60 Available at **www.cic.gc.ca/english/pub/immigration2002.html**. The related news release is available at **www.cic.gc.ca/english/press/02/0237-pre.html**.

☑ Admission of Temporary Workers whose Presence in Canada Fills Skills Gaps in the Domestic Labour Market and who Transfer to Canadian Workers Occupational Skills in Demand [61]

In 2002, CIC admitted 87,910 foreign workers for whom employment was authorized to fill skills gaps in the domestic labour market. The admission of temporary workers can ease skills shortages in the domestic economy. The new *Immigration and Refugee Protection Act* amended the temporary worker program to allow employers to meet their needs efficiently. Previously, an employer had to show that there were no Canadians available to fill the job. The new regulations require only that the temporary workers have neutral or positive effects on the labour market. Similarly, the requirement that employers advertise in Canada for a set period before making a job offer to a foreign worker was eliminated. These changes make it easier for Canadian employers to get the labour they need when they need it.

In September 2001, a pilot project was launched to address critical skills shortages[62] in the Toronto construction industry.[63] The pilot was set up to ease the entry of up to 500 temporary construction workers over two years. Fiscal year 2002–2003 was the second year of the program. To date, approximately 130 employers are involved and approximately 100 foreign workers are now in Canada. The program has received a very positive response from the construction industry.

☑ Admission of Visitors and Foreign Students whose Presence in Canada Stimulates the Demand for Goods and Services[64]

In 2002, 44,896,260 visitors and 68,820 students[65] came to Canada. Recent world events have made managing the flow of people more complex. This complexity, and especially a heightened focus on security, overtook efforts to improve the processing and admission of visitors. For example, security pressures resulted in an increase in the number of countries on the visitor visa list which increased the number of visitors to Canada who required visas.

The processing of foreign students improved over the 2002–2003 period. CIC began negotiations with educational institutions and provinces to create pilot programs to attract more foreign students to Canada. Under IRPA, the requirement for study permits for

61 For more information about this program, see **www.cic.gc.ca/english/work/index.html**.

62 For every foreign worker brought to Canada, employers must agree to hire or train two Canadians. This program has been very successful in bringing succession issues to the minds of employers.

63 For more information, see **www.cic.gc.ca/english/pdf/pub/dpr2002.pdf**, page 20 and **www.on.hrdc-drhc.gc.ca/english/ps/fwp/sectoral_e.shtml#construction**.

64 For more information about the student program, see **www.cic.gc.ca/english/study/index.html**. For more information about the visitor program, see **www.cic.gc.ca/english/visit/index.html**.

65 This number is based on the initial entry method. Each person is counted one time only on his or her initial entry into the system.

66 See **www.cic.gc.ca/english/pdf/pub/dpr2002.pdf**, page 19.

students in programs for less than six months was removed. This change harmonized the arrival period for students coming for short-term programs[66] with the one normally authorized for other visitors.

The Department and the provinces are considering options to encourage foreign students to remain in Canada after their studies are completed. With this objective in mind, CIC entered into an agreement with New Brunswick to allow foreign students who have graduated to stay in New Brunswick for a second year.[67] This provision will allow an extra year of employment for graduates who wish to apply for permanent resident status as skilled workers, which will give them additional points on the selection grid for "experience." The success of this program will be evaluated and reports will be provided at appropriate intervals.

Lessons Learned	
Strategic Outcome	**Approach**
Maximizing Economic and Social Benefits from Migration to Canada	***Alternate Dispute Resolution Study***[68]

CIC and the Immigration Appeal Division of the IRB have been using Alternate Dispute Resolution (ADR) since 1998 as a faster and more user-friendly means of settling appeals against refusals of family-sponsored immigrants. An evaluation was carried out in 2000–2001 to determine whether the benefits expected from ADR have been obtained and to measure the effect on case outcomes, while maintaining program integrity. CIC has carried out a second evaluation to confirm and validate the findings of the original study over a longer period of time.

67 The agreement was signed on March 10, 2003, between the Minister of CIC and the Minister of Business New Brunswick. The press release is available at **www.cic.gc.ca/english/press/03/0308-pre.html**.

68 This report is available at **www.cic.gc.ca/english/research/**.

■ Protecting Refugees and Others in Need of Settlement

In this reporting period, CIC managed its commitment to protect refugees[69] and others in need of settlement through strengthened relationships with partners, the implementation of program monitoring and evaluation tools, improved policy and program responsiveness, strategic contributions to the Agenda for Protection (AFP), and the maintenance of an effective working relationship with the IRB.

CIC develops policies and programs that meet Canada's international legal obligations under the 1951 UN Convention relating to the Status of Refugees (the Geneva Convention) and its 1967 protocol. In 2002, Canada reaffirmed its commitment to international protection by supporting the Agenda for Protection of the United Nations High Commissioner for Refugees (UNHCR), which provides a blueprint for the future of refugee protection. CIC continues to meet Canada's commitment to the selection and resettlement of refugees and others in need of humanitarian assistance.

As demonstrated by	Measures
Achievement of the targets for government-assisted and privately sponsored refugees	☑ Granting permanent resident status to between 23,000 and 30,400 refugees and others in need of protection in 2002
Provision of an effective and more responsive refugee resettlement program	☑ Implementation of the *Immigration and Refugee Protection Act* ☑ Expedited processing of urgent protection cases overseas ☑ Enhanced front-end security screening of refugees ☑ Improved partnerships to enhance support in delivering departmental programs ☐ Reduced number of refugee claims through the sharing of responsibility with the United States[70] ☑ Development of a national strategic intervention policy for inland refugee determination
Development of effective and efficient working arrangements between the Immigration and Refugee Board and CIC	☑ Referral of refugee claims to the IRB within three working days
Enhancement of Canada's influence in international initiatives to protect refugees	☑ Contribution to the Agenda for Protection of the UNHCR

69 Refugee protection Web site: **www.cic.gc.ca/ref-protection/english/site/index.htm.**

70 This refers to the *Safe Third Country Agreement*, among other strategies.

Resources Used

Planned spending	**$111,168,000**
Total authorities	**$114,236,413**
2002-2003 Actual	**$111,356,873**

Explanation of resources used: Total authorities were $3.0 million higher than planned spending, primarily due to additional Interim Federal Health requirements. Resources totaling $2.8 million lapsed, primarily due to reduced Resettlement Assistance Program requirements.

☑ Achievement of the Targets for Government Assisted and Privately Sponsored Refugees

CIC's commitment to grant permanent resident status to between 23,000 and 30,400 refugees and others in need of protection during 2002–2003 was successfully met through the granting of permanent resident status to 24,955 refugees and others in need of protection. Falling well within the ranges projected for this reporting period, 10,544 refugees 7,347 government-assisted refugees and 3,045 privately sponsored refugees landed in Canada.

Refugee Landings 2002

Refugees	2002 Targets	2002 Landings
Government assisted	7,500	7,504
Privately sponsored	2,290 – 4,200	3,044
Refugees landed in Canada	10,500 – 15,600	10,544
Dependants abroad	2,100 – 3,100	4,019
Total refugees	**23,000 – 30,400**	**25,111**

☑ Provision of an Effective and More Responsive Refugee Resettlement Program

Concerns over lengthy processing times, escalating costs, undocumented claimants, and the length and complexity of appeals led to the changes to refugee processing introduced by the new *Immigration and Refugee Protection Act*. Staff has been fully trained on the provisions of IRPA and has facilitated eligibility decisions within three days after the claims were made in approximately 98 percent (or 17,400 claims) of the total 17,700 refugee protection claims. During the first quarter of 2003, the number of refugee claims made at the Canada-U.S. border was the highest recorded since CIC began keeping track of these figures.

CIC is developing strategies to facilitate the more efficient identification and selection of overseas refugees to be resettled in Canada. Several steps were taken in 2002-2003 to make these improvements possible. In 2002, Canada resettled 139 refugees under the Urgent Protection Program (UPP).[71] The objective of this program is to ensure that Canada responds to requests from the UNHCR to provide urgent protection to persons who qualify for resettlement and who are in need of urgent protection. Visa officers aim to resettle cases under this program within 3-5 days of referral from the UNHCR. Under IRPA, all refugee applications for resettlement must be accompanied by a referral from one of three sources: the UNHCR, a private sponsor or another organization. In specific geographic regions, refugee applications may be accepted directly from the applicant without an accompanying referral. In implementing these new policies, CIC is preparing guidelines for referral organizations to more quickly identify and locate refugees for resettlement in Canada. In addition, CIC is developing strategies, such as group processing, to improve the referral process. A key focus for the resettlement program is improved partnerships. A support tool was developed to communicate new IRPA changes to sponsoring groups.[72] The sponsorship program relies on partnerships with the voluntary sector to resettle and integrate refugees into Canadian society. In addition to individual groups who sponsor on a one-time basis, CIC also enters into agreements with Sponsorship Agreement Holders (SAHs)[73] who commit to sponsor larger numbers of refugees. The number of SAHs has increased from 36 in 1997, when the SAH program was implemented, to 93 in 2003.

The Refugee Sponsorship Program (RSP) fosters stronger relationships with SAHs by providing training, guidance, resources and training aids, and by organizing the annual two-day SAH Forum. CIC has now secured permanent funding for the RSP to continue. In

71 Overseas Processing Manuals and Operations Memoranda dated June 2002.
www.cic.gc.ca/ref-protection/english/manuals-guides/OM-NSOop02-40jn02.htm.

72 See **www.cic.gc.ca/ref-protection/english/train-form/SRE%20and%20IRPA%20-July%202002.htm.**

73 Names of all SAHs: **www.cic.gc.ca/ref-protection/english/infocentre/committees-comites/sah.htm.**
Final SAH agreement: **www.cic.gc.ca/ref-protection/english/infocentre/sah-sep/SA.htm.**
News release, backgrounder and draft MOU: **www.cic.gc.ca/english/press/02/0247-pre.html.**

addition, CIC entered into a unique Memorandum of Understanding with the City of Winnipeg and the Province of Manitoba to support private sponsorship of refugees. This agreement is the first of its kind and involves all three levels of government and non-governmental organizations. This pilot project will also result in more sponsored refugees in Manitoba.

In cases where refugees require extra assistance because of special needs, the Joint Assisted Sponsorships Program (JAS) is available, whereby CIC partners with an SAH to ensure adequate emotional and financial support is available to the refugee. To facilitate the matching of appropriate SAHs with refugees with special needs, CIC implemented a secure Web site in August 2002. This Web site enables SAHs to identify refugees for whom they are able to provide the appropriate support services, thereby reducing processing times and the likelihood of secondary migration.

Through the policy guidelines that were established under the IRPA regulations, vulnerable and urgent protection cases are now processed ahead of other refugee cases. Likewise, the Women-at-Risk program has been strengthened by exempting the most vulnerable refugees from the need to demonstrate an ability to establish themselves in Canada.

To enhance front-end screening, Canada's implementation of IRPA brought administrative changes to the refugee claim process within Canada, with more information being taken at the front end so that security screening begins early in the process, and with the introduction of the Pre-Removal Risk Assessment (PRRA), which offers an opportunity for persons so entitled to apply for protection before removal from Canada. These policies and procedural changes at the beginning of the refugee processing system ensure fairness and consistency and have resulted in a more effective means of screening persons who might pose a risk to security, who have serious criminality or have violated human or international rights. The PRRA program offers more flexibility than was possible under the former Act because it provides an opportunity to consider the risks of removal for a wider set of cases and, while paper-based, also features oral hearings in exceptional cases. The PRRA has granted protection to some 137 persons since its inception. Of these, 78 were accepted for reasons related to Convention grounds (section 96 of IRPA) and 59 for reasons related to risk to life or risk of cruel and unusual treatment or punishment (section 97 of IRPA). For information on the front-end security screening of refugees, see the section of this report on Managing Access to Canada.

In pursuit of improved partnerships to enhance support in delivering departmental programs, a newly established group called the Federal-Provincial-Territorial (FPT) Working Group on Refugees was established in the fall of 2002 to develop collaborative approaches to the resolution of provincial concerns around funding for the delivery of social assistance, health and education services to refugee protection claimants. The FPT Permanent Working

Group on Legal Aid[74] is established at the Department of Justice. CIC is a member of the Sub-Committee which deals with immigration and refugee legal aid services. Through this group, additional contributions by the federal government will allow the provinces to free up resources in criminal legal aid in order to maintain immigration and refugee legal aid services.

CIC has made significant efforts to improve refugee claims through the sharing of responsibility with the United States. Canada and the United States continue to develop operational guidelines and progress towards implementation of an agreement on sharing responsibility for the examination of refugee claims, as one element within the overall Smart Border Action Plan. A *Safe Third Country Agreement* was signed on December 5, 2002, but implementation of the Agreement has been delayed by the restructuring of the United States' Immigration and Naturalization Service into the newly created Department of Homeland Security. When implemented, the Agreement, along with an information-sharing agreement regarding refugee claimants, will contribute to the more orderly handling of refugee claims and improved security for Canadians.

☑ Development of Effective and Efficient Working Arrangements between the Immigration and Refugee Board and CIC

The relationship between CIC and the IRB[75] is critical to the protection of those who qualify for refugee status. The two are working together to develop a common strategy with respect to the agreements on sharing of information and coordination of priorities that respects the independence of the IRB while fostering mechanisms to effectively and efficiently process cases. The front-end security screening and transfer of CIC information on claimants to the IRB allow for the early identification of persons who may pose a security risk to Canada and are undeserving of Canada's protection. In identifying those who are ineligible to be referred to the IRB, cases are immediately removed from the refugee process stream. Between June 28, 2002 and December 31, 2002, the refugee protection claims of 194 individuals were deemed ineligible on security grounds.

74 For fiscal years 2003–2004, 2004–2005 and 2005–2006, an additional $11.5 million each year will be allocated to Ontario, Quebec, British Columbia, Alberta, Manitoba and Newfoundland and Labrador as they currently deliver immigration and refugee legal aid services.

75 Information is available at **www.irb.gc.ca**.

☑ Enhancement of Canada's Influence on International Initiatives to Protect Refugees

CIC participates in multilateral meetings on refugee and asylum issues, monitors and assesses the implications of emerging policy responses to refugee and asylum issues in other countries and in international fora, and integrates international and domestic policy perspectives in the development of long-term refugee protection policy.

CIC continues Canada's strategic international engagement to promote Canada's policy interests and Canadian values with the UNHCR, the European Union, the European Commission, Eurasil, the Four Country Conference, the International Organization for Migration, the Inter-Governmental Consultations on Refugees, Migration and Asylum Policies, and other UN agencies and NGOs involved in human rights/humanitarian assistance. These activities have led to the development of new thinking and ideas within the international refugee protection arena including UNHCR's Convention Plus proposal and the UNHCR 2004 Mandate Renewal. Canada participated actively in the various Global Consultations meetings and played a critical role in the development of the UNHCR Agenda for Protection.

Supporting the Settlement, Adaptation and Integration of Newcomers into Canadian Society

CIC supports and enhances the delivery of integration and settlement programs for newcomers to Canada and the granting of citizenship to eligible permanent residents, and it ensures that citizenship[76] and integration issues[77] are effectively promoted and understood. Enhancing the settlement, adaptation and integration of newcomers into Canadian society requires collaboration across CIC as well as partnerships with other departments, agencies and provincial settlement organizations (Quebec, Manitoba, and B.C.).

As demonstrated by	Measures
Successful integration of newcomers into Canadian society	☑ Increased involvement of the voluntary sector in policy approach to settlement ☑ Increased number of partnerships between CIC, provinces and territories, and between CIC and the voluntary sector ☑ Establishment of new national steering committee to improve service delivery to newcomers in minority official language communities
Advancement of accountability to ensure effectiveness and efficiency in the delivery of settlement programs	☑ Development of the Contribution Accountability Framework ☑ Implementation of evaluation frameworks for settlement programs
Accordance of full participation in Canadian society to eligible permanent residents through the granting of citizenship and the establishment of claims to citizenship	☑ Preparation of the new Citizenship of Canada Act
Effective promotion and understanding of citizenship and integration issues	☑ Increased emphasis on activities such as Citizenship Week and National Flag of Canada Day

76 Citizenship: **www.cic.gc.ca/english/citizen/index.html**.

77 Integration-Net: **www.integration-net.cic.gc.ca/english/index.cfm**.

Resources Used

Planned spending	**$334,612,000**
Total authorities	**$384,940,390**
2002-2003 Actual	**$382,988,426**

Explanation of resources used: Total authorities were $50.4 million higher than planned spending due to additional requirements and reporting changes for the *Canada-Quebec Accord* on Immigration. Previously, costs had been recognized in the period in which they were paid. Changes in reporting resulted in costs being recognized in the period in which they were incurred. Resources totalling $2.0 million lapsed, primarily due to reduced contribution requirements.

☑ Successful Integration of Newcomers into Canadian Society

Canada is built on the values of tolerance, respect for diversity and social inclusion. Newcomers play a significant role in enriching our social fabric but face considerable barriers to successful integration in Canadian society. For example, some need time to compensate for insufficient language skills and to recover from persecution, while others must face challenges of foreign credential recognition and racial and ethnic discrimination.

The Voluntary Sector Initiative (VSI)[78] was enhanced by the participation of provincial representatives in the VSI Working Groups. The high quality of CIC voluntary sector partnerships was demonstrated by the collaborative work done by the partners to plan the 2nd Settlement Conference to be held in October 2003 and to produce the discussion paper entitled, *The Small Centre Strategy: The Regional Dispersion and Retention of Immigrants*. (This paper will be available in September 2003.)

There has been active collaboration with other departments such as HRDC and Industry Canada in the area of innovation, and with HRDC and Health Canada on exploring language acquisition support for the children of immigrants.

Through CIC's partnership with HRDC and Industry Canada on Canada's Innovation Strategy, CIC was allocated funds in the Federal Budget to develop and implement immigration and integration-related activities with public sector partners, including provinces, territories and other departments. Work was done in collaboration with HRDC to advance the Skills and Learning Agenda.[79] On November 18 and 19, 2002, the Learning and Innovation Summit was held in Toronto, and the workshop on Integration opened with a speech from Minister Denis Coderre.

---

78 Updates on the progress of VSI are available on the Integration-Net Web site. See the links for Settlement Conference II and Updates under Voluntary Sector Initiative **www.integration-net.cic.gc.ca/inet/english/vis-isb/conference2/index.htm.**

79 CIC was allocated funds to develop and implement immigration and integration-related activities with partners including provinces, territories, employers and other stakeholders. One such activity was to provide language training specifically for nurses, doctors and engineers.

CIC's programs facilitate the integration of newcomers into Canadian society and thereby increase their participation in and social and economic contribution to Canada. To facilitate such contributions, CIC partners with many organizations to provide optimal integration opportunities. One such example of collaboration is the new seed funding for enhanced language training. The 2003 Federal Budget allocated $5 million annually in on-going funds to CIC to develop and deliver higher levels of language training and labour market oriented language training to immigrants. This initiative includes a regional component to develop partnerships to provide language training in small centres that would otherwise not have the capacity to do so.

Another example of collaboration is the Francophone Minority Community Steering Committee established by CIC in March 2002 to facilitate the selection, reception and integration of newcomers in Francophone minority communities. Committee activities include holding national meetings and setting up local and regional committees in cooperation with the communities, various levels of government and the private sector. The committee has also initiated the development of a strategic framework. The framework document will form the basis of a five-year action plan to foster immigration to Francophone minority communities (the framework will be available in the fall of 2003).

Other initiatives and reports include the National LINC Child-Minding Requirement and French as a Second Language Benchmarks Framework. The benchmarks are integral to the new language requirements in the IRPA selection criteria and to the further development of French language training programs.

CIC participation in the Five-Country Citizenship Forum (Canada, New Zealand, the United Kingdom, the U.S.A. and Australia) provides an important opportunity for government citizenship experts to exchange information, keep abreast of international developments and learn from each other's experiences. Key discussions last year included the development of a matrix for comparing citizenship programs, best practices on Quality Assurance/auditing, residence requirements of the five countries, language and knowledge requirements, adoption, and DNA policies of the various participating countries.

Other international fora to encourage integration include the Diversity Policies Network, a formal structure that allows for an exchange of information about settlement and integration practices in Canada, Australia, Sweden, Switzerland, the Netherlands, Norway and the United Kingdom. In 2002–2003, an inventory of government policies and practices as well as a discussion paper about common policy challenges were developed. This paper and country profiles are available to network members through a Web site.

☑ Advancement of Accountability to Ensure Effectiveness and Efficiency in the Delivery of Settlement Programs

The Contribution Accountability Framework (CAF)[80] ensures the accountability of settlement expenditures through the monitoring of service delivery as well as the evaluation of program effectiveness and efficiency. A national performance measurement system, the Immigration-Contribution Accountability Measurement System (i-CAMS), began collecting data from approximately 200 service providers in 2002-2003. The framework will help to identify program gaps and improvements that are required to enhance the capacity of newcomers to integrate into Canadian society. The CAF reflects CIC's commitment to Modern Management practices and controls. The Framework serves to guide evaluation, performance measurement, provincial-territorial accountability, and the standardization of management and administrative practices of four key contribution programs: Language Instruction for Newcomers to Canada (LINC),[81] Immigrant Settlement and Adaptation Program (ISAP),[82] Host Program[83] and Resettlement Assistance Program (RAP).[84]

In 2002–2003, support work, in the form of collecting performance measurement data, began for evaluation activities for settlement programs. An evaluation of the RAP was also completed in this period. As per the evaluation schedule, it is planned to have all settlement program evaluations completed by 2004–2005. Consultations on the Settlement Evaluation Strategy were undertaken with the settlement sector, with a focus on the LINC program. Formal evaluations will be initiated in 2003–2004.

Likewise, i-CAMS was implemented for the LINC and RAP programs, and pilot projects for performance measurement were initiated for ISAP and Host Program. To monitor contributions, standardized forms for CIC contribution agreements with service providers were updated. Discussions on annual service plans and annual reports were held with B.C. and Manitoba as part of negotiations to extend agreements between the federal and provincial governments. In addition, information sharing occurred with Quebec.

---

80 CAF can be found at: **www.integration-net.cic.gc.ca/inet/english/caf-cipc/index.htm**.

81 See **www.cic.gc.ca/english/newcomer/linc-1e.html**.

82 See **www.cic.gc.ca/english/newcomer/isap-fs.html**.

83 See **www.cic.gc.ca/english/newcomer/host-1e.html**.

84 RAP provides income support, reception, temporary accommodation and basic orientation services for government-assisted refugees.

☑ Accordance of Full Participation in Canadian Society to Eligible Permanent Residents through the Granting of Citizenship and the Establishment of Claims to Citizenship

In 2002–2003, CIC continued to promote the value of Canadian citizenship and a sense of belonging among Canadians and newcomers through efforts to reform the *Citizenship Act*. The passing of the Citizenship of Canada Act (Bill C-18) will streamline the decision making process and introduce new, more effective measures for the annulment of citizenship. During 2002–2003, CIC supported the tabling of the Bill, provided expert testimony to the Standing Committee on Citizenship and Immigration, provided advice on suggested changes and ensured that inventories of citizenship applications were effectively managed to reduce any potential negative effects resulting from implementing new measures. The proposed legislation also sets criteria to ensure the integrity of the citizenship program. The development of the new Citizenship certificate has been postponed until the passage and implementation of the Citizenship of Canada Act.

New Quality Assurance (QA)[85] analytical tools that produce consistent and comprehensive risk management reports were implemented. A National Quality Assurance (NQA) manual was developed for use by auditors studying the reliability of client information and the quality of decision making reports. The NQA System was streamlined by automating part of the procedure through use of the Citizenship Registration System. The training package for the system was finalized in 2002–2003 and will be piloted in 2003–2004. The sampling software needed to ensure that clients are surveyed as part of the system is to be purchased in 2003–2004.

Issuing proof of citizenship continues to be an important line of business for CIC. In 2002-2003, over 4,500 additional proofs were issued, in comparison with the previous year. Increasing demands by various agencies for photo identification may in part explain the increase in activity.

CIC issued a number of key Operations Manuals (OMs) during the year to clarify policy and procedures. For example, the policy on interpreters was clarified and expanded to allow a greater variety of interpretations at tests, ceremonies or hearings associated with the citizenship process. An OM on extending security and criminal clearances has clarified the process to maintain the integrity of these clearances. In addition, an OM was issued stipulating who can be delegated to preside over a citizenship ceremony in the absence of a citizenship judge.

85 QA has two primary functions: quality of decision making audits are done after the completion of the file and measure internal factors; reliability of client information audits are done during processing and measure the reliability of the information provided by clients on their applications.

☑ Effective Promotion and Understanding of Citizenship and Integration Issues

Through such initiatives as the Citation for Citizenship to recognize the outstanding efforts of Canadians in helping newcomers, Canada's Citizenship Week, and the development of promotional activities and special events, CIC promotes a growing awareness of Canadian values through citizenship. In 2002–2003, there were increases in the number of products, the type of messaging and the scope of distribution (50,000 activity guides for youth) for Citizenship Week.

CIC held thousands of special citizenship and reaffirmation ceremonies and many special events in collaboration with the RCMP, the Governor General's office, the Royal Canadian Mint, the National Archives, the Commissioner of Official Languages and many local community hosts. Activities such as citizenship and reaffirmation ceremonies to promote the values of freedom, respect and belonging were held during Celebrate Canada Week, International Peace Day, Human Rights Day and Citizenship Week.

An expanded "Canada: We All Belong"[86] campaign promoted the values of respect, freedom and belonging to newcomers and all Canadians. Two new initiatives were added to the year's promotion activities. "Cultivating Peace" (funded in collaboration with Canadian Heritage) is a package of teaching resources for high schools and community organizations to promote conflict resolution and peace. The newly developed "Passages to Canada: Speaker's Bureau" was created in collaboration with the Dominion Institute,[87] with partial funding from the Maytree Foundation.[88] The program brings successful immigrants into schools to discuss the challenges and successes they have encountered while settling in Canada. The Speaker's Bureau was implemented in Toronto in 2002–2003. The aim is to educate people about the many contributions immigrants make to Canada. CIC developed and distributed "My Commitment to Canada," an educational resource for youth in grades 7 to 10 that stimulates thought and debate about citizenship. The lessons explore the themes of respect, belonging, freedom and peace.

A formative evaluation of Citizenship Week was conducted in 2003, the results of which will be finalized in the current fiscal year.

---

86 See **www.cic.gc.ca/english/citizen/celebrate.html**.

87 See **www.dominion.ca/English/home.html**.

88 See **www.maytree.com.**

■ Managing Access to Canada with a Fair and Effective Enforcement Strategy

For 2002–2003 overall, CIC committed to the implementation of the Multiple Borders Strategy, increased information and intelligence sharing, better coordination of visa policy with the United States, the enhanced use of technologies, and closer cooperation at ports of entry and border crossings. The provisions of IRPA[89] and the resources of the Public Security and Anti-Terrorism Agenda have enabled the Department to more effectively screen travelers arriving at the border without proper documentation and detain those who pose a threat to the health, safety and security of Canadians. New investments in technology and cooperative arrangements with international and domestic partners have increased our ability to identify high-risk travelers before they arrive in Canada and to facilitate travel for those who do not pose a risk.

CIC continued to make progress on the Smart Border Action Plan[90] items. The Department has worked closely with U.S. agencies, signing a Statement of Mutual Understanding on Information-Sharing with the United States Immigration and Naturalization Service (USINS) and the U.S. Department of State.[91] The Multiple Borders Risk Management Framework was established in February 2003, and pre-published draft regulations to implement the *Safe Third Country Agreement* were signed with the U.S.[92] CIC and the USINS have collaborated on removals and participated in joint interdiction efforts with regional bodies such as the Puebla Group and G-8 countries in order to enhance our shared security. Together, agencies in both countries are piloting Joint Passenger Analysis Units (JPAUs)[93] to analyze data received under the Advanced Passenger Information/Passenger Name Record project (API/PNR). Movement has been made towards closer cooperation on the designation of countries whose residents will require a visitor visa or temporary resident visa to enter both Canada and the United States. CIC has worked with the CCRA and U.S. federal inspection agencies to open facilities such as Nexus, CANPASS Air, and Free and Secure Trade (FAST) that promote free and secure travel between Canada and the U.S. using pre-registration and alternative means of examination. Since March 2003, the Nexus system has been functional at seven high-volume border sites and FAST at six land border sites. CANPASS Air was implemented on March 31, 2003 in Vancouver and is anticipated to be operational in Toronto by December 2003.

89 IRPA gives Canada more tools to ensure that security threats do not gain access to or stay in Canada by allowing faster removal of security threats, imposing harsher penalties for people using or selling forged or false documents, and denying security threats access to the refugee determination system.

90 See **www.dfait-maeci.gc.ca/can-am/menu-en.asp?act=v&mid=1&cat=10&did=1247** for further information.

91 See **www.cic.gc.ca/english/policy/smu/smu%2Dins%2Ddos.html**.

92 For more information, see the earlier section on protecting refugees.

93 In the pilot JPAUs, officers from both Canada and the U.S. review passenger information together to identify and, if necessary, intercept in-transit passengers bound for either country, providing an optimal setting for the sharing of enforcement and intelligence information.

The issues involved in managing access are increasingly interdependent and require good working partnerships. A new MOU was signed between CIC and the CCRA on March 6, 2003. It explains the chief roles and responsibilities of the two bodies, describes how both will work together in the current operating environment, and sets out a joint approach to continual improvement based on data and information collection. CIC and the RCMP signed an MOU to establish a set of national joint priorities and a national framework creating the Integrated Immigration Enforcement Teams. These teams review existing immigration warrant cases to determine if the individuals concerned pose a threat to national security with a view to locating and arresting those who do. CIC remains committed to the Integrated Justice Initiative (IJI) that will enhance information sharing with enforcement agencies across Canada and will work on a Value Proposition Study for the National Criminal Justice Index, an IJI component.

In 2002, Canada saw a surge in refugee claimants[94] on its land border with the United States. The implementation of the U.S. National Security Entry Exit Registration System for nationals of 25 countries resident in the U.S. resulted in a dramatic increase in land border claimants from those countries in 2002–2003. This flow was managed by implementing an interview system that scheduled claimants for future dates and directed them back to the United States to await processing. Canada has recorded a 20 percent decline in the number of land border claimants arriving from the U.S. since the end of the program.

94 Many improperly documented arrivals subsequently make refugee claims, thus leading to increased refugee claims.

As demonstrated by	Measures
Departmental activities that contribute to the protection of Canadian society	☑ Implementation of the *Immigration and Refugee Protection Act* ☑ Enhanced document security through the implementation of the Permanent Resident Card ☑ Increased international intelligence gathering, collection and analysis ☑ Enhanced screening and anti-fraud activities ☑ Implementation of the National Case Management System[95] ☑ Medical screening based on effective identification, evaluation and management of immigrant health issues
Interdiction of individuals attempting to enter Canada with improper documentation	☑ Increased interdiction of improperly documented travelers
Reports on and, if necessary, detention of individuals who have contravened the *Immigration and Refugee Protection Act*	☑ Increased detention of undocumented people and security threats
Removal of people who have no legal right to remain in Canada, especially those who pose a threat to Canadian society	❑ Expedited and increased removals[96]

Resources Used

Planned spending	**$366,782,000**
Total authorities	**$345,063,915**
2002-2003 Actual	**$313,441,101**

Explanation of resources used: Total authorities were $21.7 million lower than planned spending, primarily due to the reprofiling of technology costs for projects such as API and GCMS to future years. Resources totaling $31.7 million lapsed, primarily due to reduced requirements concerning the Permanent Resident Card of $11.0 million, and delays in deployments and associated expansions of missions abroad of $9.0 million. In addition, $11.7 million was set aside to optimize the carry forward provision to meet program requirements in 2003–2004.

95 CIC moved forward with Global Case Management System in conjunction with the National Case Management System.

96 While removals were expedited, there was a decrease of the number of people removed.

☑ Departmental Activities that Contribute to the Protection of Canadian Society

A. Strengthening CIC's Enforcement Strategies

Managing access to Canada requires balancing enforcement and facilitation functions. New initiatives of the past year have given CIC the infrastructure to achieve this balance. With $120.7 million received as part of the PSAT agenda, CIC invested in the Permanent Resident Card, building intelligence, improving screening, and managing security risks in Canada. On October 7, 2002, Citizenship and Immigration Canada began to receive Advance Passenger Information (API) from international flights arriving in Canada. Passenger Name Record (PNR) information, consisting of more detailed information such as reservation data and contact information held in airline systems, will be made available to officers during 2003. The *Immigration and Refugee Protection Act* specifically authorizes the collection of API/PNR information.

API: Balancing Access With Privacy

API consists of basic passenger information including name, date of birth, country of issue and number of a traveler's passport. This information is contained in the "machine-readable zone" of a person's passport or travel document. After matching this information to existing enforcement databases and applying their local expertise in screening flights, CIC officers can identify passengers of interest before a flight arrives in Canada and direct them to an examination upon arrival. The system is designed to be firm, fair and fast. While API is a new and highly effective tool to protect Canada while facilitating legitimate travel, Canadians returning home from abroad may perceive it as a loss of privacy.

CIC has the mandate to ensure that all persons arriving in Canada, including citizens, are properly examined to confirm their status and identity. To mitigate privacy concerns, CIC is consulting with the Privacy Commissioner on measures to depersonalize and render anonymous these records in successive stages, commencing at 72 hours after receipt of the data, when the passenger names will no longer be viewable. The measures to identify and mitigate privacy concerns are part of Privacy Impact Assessments carried out for this initiative.

One key initiative reaching fruition in 2002 and making a major contribution to the task of balancing enforcement with facilitation was the introduction of a Permanent Resident Card.[97] With the implementation of IRPA on June 28, 2002, CIC began issuing the modern fraud-resistant, wallet-sized card incorporating the most up-to-date security features. By the end of March 2003, a total of 460,000 cards had been issued: 185,000 to new immigrants and 275,000 to existing permanent residents. While representing only 56 percent of expected volumes, the application rate has since increased, bringing it closer to estimates. A major publicity campaign was carried out in 2002 to inform permanent residents of the requirement for the card in order to re-enter Canada after

97 Designed to replace the IMM 1000 Immigrant Visa and Record of Landing, a document in use for many years and subject to fraud, the Permanent Resident Card confirms identity and status and facilitates access to service within Canada.

December 31, 2003. Public opinion research, including advertising recall surveys, indicate that permanent residents are accepting the card.[98] The new card will make travel to Canada easier for permanent residents while enhancing the security of its borders.

CIC and the RCMP have enhanced screening at Ports of Entry (POEs) through the use of an automated fingerprinting system installed in 2002 in a number of POEs and inland offices to provide a secure link with RCMP fingerprint expertise. The system not only improves fingerprint quality, thereby reducing errors, but also speeds response times: a two-hour turnaround time has been achieved on high-profile cases of interest. Both agencies are working towards a goal of real-time response on all cases by 2008.

Significant progress was made in implementing the National Case Management System (NCMS), which will improve the electronic tracking and management of enforcement cases, including those that pose a potential danger to the safety and security of Canadians. The system was installed at 24 of a possible 36 enforcement sites handling over 80 percent of enforcement cases by March 2003 and will be installed at all regional enforcement sites by June 2003. Users report high satisfaction with the case tracking capability of NCMS. Initial funding was approved in March 2003 to develop a data management framework for NCMS to include standard operating procedures, monitoring, quality control and performance measurement at both the national and regional levels. The data produced will greatly enhance accountability and reporting at CIC and point the way forward to the implementation of Global Case Management Systems. With the current level of operability, NCMS expansion to encompass complete inland functionality has been halted in anticipation of the implementation of GCMS, expected in 2005, as it will take over the work of current inland systems including NCMS.

B. Increasing Intelligence Capacity at CIC

CIC has taken its first major strides toward using intelligence on a strategic and tactical level to inform decision makers, interact with partners and play a role in support of broader government policy directions. CIC's Intelligence Branch has become a focal point for the Department's relationship with national and international intelligence partners. This came at a critical time when increased concerns about terrorism created a high volume of complicated cases. The creation of an integrated Intelligence Branch has begun to produce dividends in relationships with the Canadian intelligence and law enforcement community. In addition, the Department has begun to make full use of an intelligence network, which includes other branches at national headquarters, regional intelligence units and overseas missions.

The Intelligence Branch has increased its access to tactical and strategic intelligence, including the government's secure Intranet that serves as a repository of intelligence data.

98 In research completed between February 12 and March 2, 2002, close to 7 in 10 permanent residents said they were likely to apply for a PR card within 12 months. Nearly 8 in 10 said they would apply within a 24-month period.

It has begun to create a national central repository of Canadian government documents to support CIC's lead role for the government in document integrity.

This enhanced capacity has improved the consistency and coordination of intelligence activities at national headquarters and in the regions and has improved support for case processing in the field. This has meant that field officers spend more time on high-risk cases, while low-risk people are processed more quickly. The Department is also developing strategies to counter immigration application fraud and issues related to document integrity. Building specialized intelligence capacity within CIC is a long-term transition that will require a new culture and a new series of relationships. Important progress toward these goals is being made.

C. Enhancing Medical Screening and Medical Surveillance

CIC plays an important role in protecting the health of the Canadian public. The Department has become an important player in managing risk and risk perception around health issues in Canada and a respected partner in discussions on immigrant health and population mobility. CIC and Health Canada have reinvigorated the Technical Working Group on Immigration Health to deal with public health issues related to immigration and have created the Migration Health Task Force to prepare an action plan that will provide a systemic approach to immigration, population mobility and health for both departments. The new Medical Services Branch has increased CIC's analytical capacity, allowing it to take a more strategic approach to health issues and immigration, including improving the provincial notification of tuberculosis and more systemic data collection on immigration health matters. Acting on a recommendation from Health Canada, CIC also implemented HIV testing in 2002.

☑ Interdiction of Individuals Attempting to Enter Canada with Improper Documentation

Canada recorded a 32 percent decline in the number of Improperly Documented Arrivals (IDAs) at its airports in 2002, a decrease from 4,179 in 2001 to 2,837. The total number of IDAs in 2002 is the lowest since Canada implemented the Support System for Intelligence (SSI) data system in 1989. The decline suggests that the number of travelers seeking access to Canada directly by air is being brought under control. This is the result of additional resources provided to CIC by the Program Integrity and PSAT initiatives of the Government of Canada. A total of 6,167 individuals were intercepted before they entered Canada—an interception rate of 70 percent. This reflects a number of factors: the good relationship between airlines and CIC's network of Migration Integrity Officers (MIOs); CIC's expertise in false document detection; the increase in air security; and a retrenchment in the airline industry that has led airlines to make more use of major hubs where CIC can effect better interdictions.[99] Between the implementation date of IRPA on June 28, 2002 and December 31, 2002, CIC reconfigured its network of Immigration Control Officers (ICOs) into MIOs and expanded their use overseas to work with airlines, other immigration and law enforcement services, and airport authorities to reduce the number of improperly documented arrivals in Canada. New specialists were placed in Bangkok, Madrid, Lima and Los Angeles.

☑ Reports on and, if Necessary, Detention of Individuals Who Have Contravened the *Immigration and Refugee Protection Act*

In 2002–2003, CIC detained 11,503 persons for a total of 165,070 days. This is an increase of approximately 20 percent in the number of persons detained and a 17 percent increase in the number of detention days over the previous fiscal year. Numerous factors have contributed to this change, including the increased use of detention for individuals who refuse to establish their identity, the continued use of detention in support of removals, and an increase in long-term detention for those who pose a danger to Canadian society because of security threats or criminality.

99 The resources dedicated to activities in support of migration activity were increased to 86 full-time equivalents (FTEs), including Canada-based officers and locally engaged staff.

Chart 4 – National Detention Days

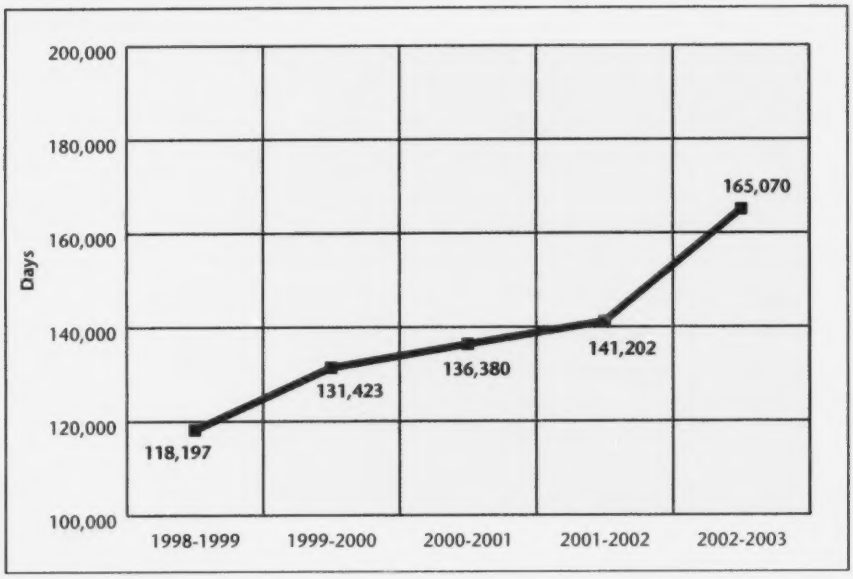

Chart 5 – Persons Detained: National Totals

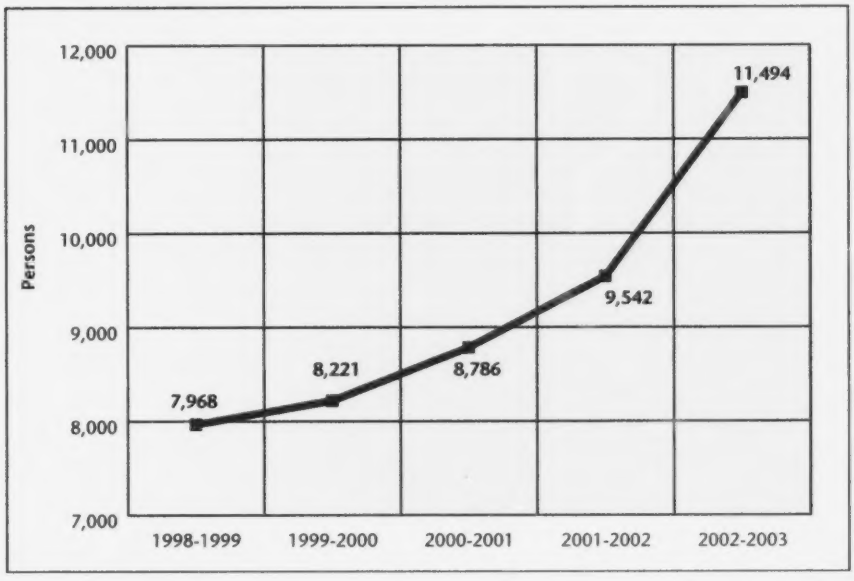

During the year, CIC undertook initiatives to coordinate detention with a concerted effort by immigration officers to work with detainees to confirm their identity, in order to minimize the potential security risk posed by undocumented individuals. These initiatives have resulted in more individuals providing documents and doing so more expeditiously than before. The average length of detention in these cases was approximately 30 days. The Department is introducing a monitoring and reporting framework for detention to build a performance measurement capability while minimizing inconsistencies in the application of detention. It will also take advantage of increased intelligence capacity to inform decision makers on detention and removals.

CIC is committed to ensuring that detained persons are treated in accordance with international obligations and recognizes that immigration detainees should be treated in a manner that reflects Canadian values. In July 2002, CIC approved National Standards and a Monitoring Plan for the Regulation and Operation of CIC Detention Centres. These standards and other initiatives such as the monitoring agreement with the Red Cross, which was signed on April 19, 2002, will ensure transparency, consistency, monitoring and accountability in the operation of the centres. The standards were developed in consultation with the UNHCR, the Canadian Council for Refugees and the National Detention Management Committee of CIC.

Taking advantage of the changes brought about by IRPA, CIC held consultations with the RCMP and CSIS to create for the first time an immigration manual chapter dedicated to the criminality screening of immigration applicants. The manual is an important tool for front line officers making admissibility decisions.

☑ Removal of People Who Have No Legal Right to Remain in Canada, Especially Those Who Pose a Threat to Canadian Society

The enforcement of IRPA relies upon an effective investigations and removals program. The link between enforcing removals and protection of the safety and security of Canadians is well understood. The number of removals for 2002 was 8,434, a decrease of 8.7 percent over the previous year but close to the average number of removals over the previous five calendar years. Of those removed in 2002, 1,547 (18 percent) were inadmissible for criminal reasons, compared to 2001, when 1,804 (19 percent) were inadmissible for these reasons. While the overall number of removals is down over last year, the number of removals of individuals involved in organized crime, or who are potential security threats to Canada or suspected violators of human rights, has increased. The number of removals in these key areas climbed from 13 in fiscal year 2001–2002 to 33 in fiscal year 2002–2003. While these figures appear minor in comparison to the overall removals numbers, it is important to bear in mind the resource-intensive nature of carrying out these removals, as they usually are high-profile cases involving extra scrutiny and security measures. The removal of these individuals has a major positive impact on the safety and security of Canadians.

The prevailing security climate and international tensions have made removals increasingly difficult. Airlines have also made removals more difficult by refusing to allow removal cases on their flights or by increasing the escort requirements. CIC has increasingly turned to chartered flights to enforce removals. Since September 11, 2001, CIC has removed 130 high-risk or uncooperative individuals from Canada on 15 charter flights, seven of which were joint charters with the U.S. These individuals would have proven difficult to remove using commercial flights.

Chart 6 – Removals from Canada

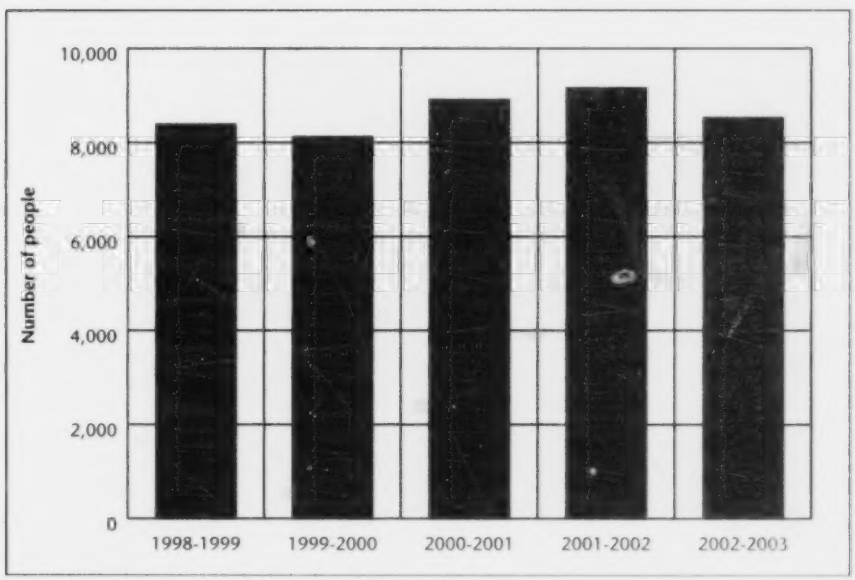

CIC will continue to work with international partners to share best practices and coordinate efforts to expedite removals. The Department will also continue its efforts to achieve better cooperation from targeted source countries to issue travel documents and accept the return of their nationals. CIC has worked with the RCMP to establish a Canada-China Working Group to facilitate dialogue with this major source country of illegal migration to Canada.

section 4:

Consolidated Reporting

Regulatory Initiatives (2002–2003)		
Legislative or Regulatory Initiative	**Expected Results**	**Results Achieved**
Immigration and Refugee Protection Act and Regulations: CIC implemented this new framework legislation and its regulations. IRPA and its regulations brought many new concepts into play to ensure fairness and transparency	• Greater legislative transparency • Reinforcement of the integrity of immigration legislation • A family class immigration program that is more contemporary in its orientation and requirements • The selection of new permanent residents who are better able to contribute to the Canadian economy • Faster, more effective and more efficient determination of claims for refugee status • Cost-effective, efficient and consistent decision making processes and program delivery	☑ IRPA and its regulations were implemented on June 28, 2002
Amendments to the *Immigration and Refugee Protection Regulations*–Visa imposition on Saudi Arabia and Malaysia	• Removing the temporary resident visa exemptions for citizens of Saudi Arabia and Malaysia was essential as part of the government strategy to strengthen the safety and security of Canadians	☑ The provisions for Saudi Arabia came into force on September 5, 2002 ☑ The provisions for Malaysia came into force on September 24, 2002

Regulatory Initiatives (2002–2003)		
Legislative or Regulatory Initiative	**Expected Results**	**Results Achieved**
Amendments to *Immigration and Refugee Protection Regulations– Safe Third Country Agreement*	• Allows the Department to implement the *Safe Third Country Agreement* between the United States and Canada when it comes into force • Cuts the link between migratory preferences and protection needs • Shares the responsibility of providing protection to those in need	☑ These provisions were pre-published on October 26, 2002, and are being revised following comments received
Amendments to the *Immigration and Refugee Protection Regulations*– Guardianship	• Postponement of the coming into force of guardianship provisions of the Regulations	☑ The provisions were registered on March 20, 2003, and published in the Canada Gazette on April 2, 2003

Sustainable Development

The Department takes sustainable development principles into consideration as it pursues its objectives. CIC's second *Sustainable Development Strategy* (SDS) was tabled in Parliament on February 14, 2001.[100] The strategy has four key goals:

- To minimize the negative environmental impact of departmental operations;
- To promote awareness of sustainable development principles and objectives among departmental staff, clients and stakeholders;
- To better integrate environmental considerations into departmental policy development and decision-making processes; and
- To promote accountability and ensure compliance.

The SDS includes a three-year Action Plan (covering 2001 through 2003) with specific objectives, actions and target dates corresponding to each key goal. CIC's Coordinating Committee on Sustainable Development (CCSD), which includes representatives from all branches with responsibilities under the Action Plan, coordinates implementation and performance measurement reporting.

100 CIC's *Sustainable Development Strategy* is available on-line at **www.cic.gc.ca/english/policy/sds/sds-2001.html**.

In 2002–2003, CIC made significant progress in achieving the objectives targeted for completion in 2002 as well as a number of ongoing objectives. Some highlights include reestablishing the Fleet National Committee, developing draft guidelines and tools for conducting Strategic Environmental Assessments, introducing a message on the protection of the environment into citizenship judges' speech modules, and providing more information on sustainable development in materials for newcomers to Canada.

For more information about CIC's progress in implementing its SDS, please refer to its *Sustainable Development Strategy Progress Report 2002*, available at the following link: **www.cic.gc.ca/english/policy/sds/sds-2003.html**.

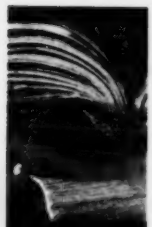

section 5:

Financial Performance

Financial Performance Overview

This section summarizes the Department's financial performance. The following schedules outline the resources that Parliament has approved for the Department, as well as the Department's annual expenditures and revenues.

Table 1: Summary of Voted Appropriations ($ millions)

Authorities for 2002–2003
Financial Requirements by Authority

Vote	2002–2003 Planned Spending	Total Authorities [a]	Actual
Operating expenditures	580.7	582.1	548.2
To write off from the Accounts of Canada 2,659 debts due to Her Majesty in Right of Canada, amounting to $664,730	–	0.7	0.7
Grants and contributions	328.5	376.9	374.0
Salary and motor car allowance	0.1	0.1	0.1
Contributions to employee benefit plans	50.2	57.0	57.0
Refund of amounts credited to revenues in previous years	–	12.6	12.6
Payments to private collection agencies pursuant to section 17.1 of the *Financial Administration Act*	–	0.2	0.2
Court awards	–	0.1	0.1
Spending of proceeds from the disposal of surplus Crown assets	–	0.1	0.0
Total Department	**959.5**	**1,029.8**	**992.9**

[a] For an explanation of variances, see Section 2: Departmental Performance.

Table 2: Comparison of Total Planned Spending to Actual Spending ($ millions)

The following table provides details on the allocation of 2002–2003 Total Planned Spending to Authorities (in dollars) and Actual Expenditures (gross and net), by strategic outcome and type of expenditure. For an explanation of the changes in total planned spending and authorities by Strategic Outcome

Strategic Outcomes	FTEs [a]	Operating [b]	Debt Write-off [c]	Grants and Contributions	Total Gross Expenditures	Less: Respendable Revenues	Total Net Expenditures
Maximizing Benefits of International Migration	1,408	130.3					42.0
		184.8	–	0.3	185.1		185.1
Maintaining Canada's Humanitarian Tradition	745	27.2					111.4
		69.2		42.2	111.4		
Promoting the Integration of Newcomers	760	51.5		331.5	383.0		383.0
Managing Access to Canada	2,796	286.9					315.4
		312.7	0.7		313.4		
Total	5,749	647.9		374.0	992.9		992.9
		618.2	0.7	374.0	992.9		

Other Revenues and Expenditures

Revenues	(437.7)
Cost of Services Provided by Other Departments	248.2
Net Cost of the Program	803.4

[a] A full-time equivalent (FTE) is a measure of the extent to which an employee represents a full person-year charge against a budget. An FTE factor is the employee's scheduled hours of work over the scheduled hours for the year.

[b] Operating includes [illegible]

[c] Write-off of outstanding [illegible]

Table 2: Comparison of Total Planned Spending to Actual Spending ($ millions)

The following table provides details on the allocation for 2002–2003 Total Planned Spending, Total Authorities (in italics) and Actual Expenditures (shaded areas), by strategic outcome and type of expenditure. For an explanation of the variances in each strategic outcome, see Performance by Strategic Outcome.

Strategic Outcomes	FTEs [a]	Operating [b]	Debt Write-off [c]	Grants and Contributions	Total Gross Expenditures	Less Respendable Revenues	Total Net Expenditures
Maximizing Benefits of International Migration	1,638	146.9	-	-	146.9	-	146.9
		185.2	-	*0.3*	*185.5*	-	*185.5*
		184.8	-	**0.3**	**185.1**	-	**185.1**
Maintaining Canada's Humanitarian Tradition	195	64.2	-	47.0	111.2	-	111.2
		70.5	-	*43.7*	*114.2*	-	*114.2*
		69.2	-	**42.2**	**111.4**	-	**111.4**
Promoting the Integration of Newcomers	556	53.1	-	281.5	334.6	-	334.6
		52.1	-	*332.9*	*385.0*	-	*385.0*
		51.5	-	**331.5**	**383.0**	-	**383.0**
Managing Access to Canada	2,796	366.8	-	-	366.8	-	366.8
		344.4	*0.7*	-	*345.1*	-	*345.1*
		312.7	**0.7**	-	**313.4**	-	**313.4**
Total	5,185	631.0	-	328.5	959.5	-	959.5
		652.2	*0.7*	*376.9*	*1,029.8*	-	*1,029.8*
		618.2	**0.7**	**374.0**	**992.9**	-	**992.9**
Other Revenues and Expenditures							
Revenues							(412.1)
							(412.1)
							(437.7)
Cost of Services Provided by Other Departments							240.2
							240.2
							248.2
Net Cost of the Program							787.6
							857.9
							803.4

[a] A full-time equivalent (FTE) is a measure of human resources consumption based on average levels of employment. An FTE factors in the length of time an employee works each week by calculating the rate of assigned hours of work over scheduled hours of work.

[b] Operating includes statutory votes identified in Table 1: Summary of Voted Appropriations.

[c] Write-off of outstanding immigration loans under section 25 of the *Financial Administration Act*.

Table 3: Historical Comparison of Total Planned Spending to Actual Spending ($ millions)

The following table provides a history of spending by strategic outcome. A comparison of the 2002–2003 Total Planned Spending and the actual expenditures recorded in the Public Accounts is also incorporated.

Strategic Outcomes			2001–2002		
	Actual 2000–2001	Actual 2001–2002	Planned Spending	Total Authorities	Actual [a]
Budgetary					
Maximizing Benefits of International Migration	215.7	218.2	146.9	185.5	185.1
Maintaining Canada's Humanitarian Tradition	133.7	113.4	111.2	114.2	111.4
Promoting the Integration of Newcomers	340.4	350.7	334.6	385.0	383.0
Managing Access to Canada	213.8	261.6	366.8	345.1	313.4
Total Budgetary	903.6	943.9	959.5	1,029.8	992.9
Non-budgetary					
Settlement–Immigrant Loans Program [b]	(4.1)	(3.7)	-	-	(3.7)

[a] For an explanation of variances, see Section 3: Performance by Strategic Outcomes.

[b] Loan amounts represent disbursements (loans issued) less receipts (loans reimbursed). Figures in parentheses (indicating a negative value) denote receipts exceeding disbursements.

Table 4: Revenue ($ millions)

Strategic Outcomes	Actual 2000–2001	Actual 2001–2002	2001–2002 Planned	2001–2002 Actual
Maximizing Benefits of International Migration				
Immigration Cost-recovery Fees	280.5	281.2	234.5	218.7
Right of Landing Fees/ Right of Permanent Residence Fee [a]	166.9	170.2	125.0	143.1
Maintaining Canada's Humanitarian Tradition				
Immigration Cost-recovery Fees	9.8	10.0	8.1	5.7
Interest on the Immigrant Loan Program	0.9	0.9	1.0	0.9
Promoting the Integration of Newcomers				
Citizenship Cost-recovery Fees	23.4	21.4	20.9	25.0
Right of Citizenship Fees	14.7	14.9	13.9	17.6
Managing Access to Canada				
Immigration Cost-recovery Fees	7.0	7.0	5.9	24.8
Obligations of Transportation Companies	2.8	3.6	2.8	1.9
Total Revenue	506.0	509.2	412.1	437.7

[a] As of June 28, 2002, under the *Immigration and Refugee Protection Act*, the Right of Landing Fee was renamed the Right of Permanent Residence Fee.

All amounts are net of current year remission amounts.

Table 5: Transfer Payments by Strategic Outcome ($ millions)

Strategic Outcomes			2002–2003		
	Actual 2000–2001	Actual 2001–2002	Planned Spending	Total Authorities	Actual
Grants					
Promoting the Integration of Newcomers					
Grant for the *Canada–Quebec Accord* [a]	104.1	111.7	106.7	157.4	157.4
Total Grants	**104.1**	**111.7**	**106.7**	**157.4**	**157.4**
Contributions					
Maximizing Benefits of International Migration					
Migration Policy Development	0.0	0.0	0.0	0.3	0.3
Maintaining Canada's Humanitarian Tradition					
Resettlement Assistance Program [b]	67.8	46.3	45.0	41.7	41.0
International Organization for Migration	1.1	1.0	2.0	2.0	1.2
Promoting the Integration of Newcomers					
Immigrant Settlement and Adaptation Program [c]	39.8	35.2	26.5	33.9	33.2
Host Program [d]	2.7	2.7	2.8	2.8	2.7
Language Instruction for Newcomers to Canada [e]	93.6	90.7	100.4	92.3	91.7
Contributions to provinces	52.8	49.5	45.1	46.5	46.5
Managing Access to Canada					
Agreement with the Province of British Columbia on unaccompanied minors [f]	4.5	0.0	0.0	0.0	0.0
Total Contributions	**262.3**	**225.4**	**221.8**	**219.5**	**216.6**
Total Transfer Payments	**366.4**	**337.1**	**328.5**	**376.9**	**374.0**

[a] Grants under the *Canada-Quebec Accord* and contributions to provinces recognize the importance of settlement services by responding to the growing need to help immigrants integrate.

[b] The Resettlement Assistance Program, formerly the Adjustment Assistance Program, helps pay for temporary accommodations, clothing, household effects and living expenses for up to one year for indigent Convention refugees.

[c] The Immigrant Settlement and Adaptation Program provides funds for services such as orientation, para-professional counseling, translation and job-finding help.

[d] Host funds are used to match newcomers with Canadian volunteers (individuals and groups) who help them settle in and integrate.

[e] The Language Instruction for Newcomers to Canada program provides funds for basic language training in both of Canada's official languages to help adult immigrants integrate socially, culturally, economically and politically.

[f] Funding for the extraordinary costs incurred by the province for the special care of the unaccompanied minors who arrived by boat in 1999.

Table 6: Loans, Investments and Advances

Immigration Loans	Actual 2000–2001 ($000s)	Number of Loans 2000–2001	Actual 2001–2002 ($000s)	Number of Loans 2001–2002	Actual 2002–2003 ($000s)	Number of Loans 2002–2003
Transportation, Admissibility and Right of Landing Fee [a] Loans	12,324	5,051	11,965	5,079	10,324	5,088
Assistance Loans	1,581	2,834	1,272	2,422	1,202	2,377
Total	**13,905**	**7,885**	**13,237**	**7,501**	**11,526**	**7,465**

[a] The Right of Landing Fee was introduced in the February 1995 budget. On February 28, 2000, it was eliminated for refugees. The Right of Landing Fee was renamed the Right of Permanent Resident Fee under IRPA.

Table 7: Contingent Liabilities ($ millions)

List of contingency Liabilities	Amount of contingency liabilities [a]		
	March 31 2001	March 31 2002	March 31 2003
1. Claims	1,495	1,363	283 [b]
2. Mandamus cases arising from the implementation of the *Immigration and Refugee Protection Act*	0	0	11,820

[a] The reported amounts reflect the face value of the claims, not the potential settlement of these claims.

[b] The Department successfully defended a $1 billion case in the Ontario Court of Appeal during 2002.

Table 8: Reporting Template for External Charging Information

Name of Fee Activity	Fee Type	Fee Setting Authority (e.g. Legislative, Regulatory)	2002-03 Actual Revenue ($000) [a]	Estimated Full Cost to Provide Good or Service ($000) [b]	Consultation and Analysis	Service Standard	Performance Results
Right of Landing Fee/Right of Permanent Resident Fee	Right & Privilege	*Financial Administration Act* (FAA); IRPA and IRP Regulations as of June 28, 2002. Former *Immigration Act* and Immigration Act Fees Regulations	$143,111	This fee was established as part of the 1995 federal budget. It is charged in recognition of the tangible and intangible benefits of acquiring permanent resident status in Canada.	Throughout the process of developing IRPA and the IRP Regulations, CIC undertook extensive consultations with stakeholders, immigration and refugee advocacy groups, special interest groups and practitioners. Consultations focused on the changes brought about by the new Act, and the impact of fee changes formed part of these discussions.	This fee is payable by persons who acquire permanent resident status in Canada.	Linked to acquisition of permanent resident status (see below)
Permanent residence application fees (pre- and post-IRPA) and Permanent Resident Card (new service post-IRPA)	Regulatory	Same as above	$125,514	$256,000	Same as above	Recent average processing times for non-complex cases are published on CIC Web sites for domestic applications and on DFAIT Web sites for overseas applications. See **www.cic.gc.ca/english/department/times/**. They are updated regularly.	**Overseas:** Processing times vary significantly from mission to mission. Worldwide, missions process 80% of skilled worker applications within 29 months, and 80% of business-class applications within 35 months. Missions process 80% of family class priority cases (spouses and children) within 11 months. **Domestic:** Sponsorship–99% of undertakings (spouse, child) processed within 42 days; for grandparents, parents and other relatives within 150 days. Other classes—Initial assessment of PR applications is currently within 150 days. Permanent Resident Card–Cards to new immigrants processed within 8 weeks.
Work permits (individual and performing artist groups) and study permits	Regulatory	Same as above	$43,657	$65,900	Same as above	Same as above	**Overseas:** About 60% of applications were finalized within 4 weeks. **Domestic:** Average processing times have increased to 53 calendar days.
Temporary Resident (TR) visas and extension of status	Regulatory	Same as above	$73,123	$103,100	Same as above	Same as above	**Overseas:** 67% of TR visa applications were decided the same day as the application. **Domestic:** extension of status – Same as above
Other immigration services (various)	Regulatory	Same as above	$6,871	$8,300	Same as above	Same as above for TR status, TR Permits. Certification and replacement of immigration document: within 8 weeks	**Domestic:** TR status, TR Permits. Same as above. Replacement of immigration document within 8 weeks.
Right of Citizenship Fee	Right & Privilege	FAA; *Citizenship Act* and Citizenship Regulations	$17,596	This fee was established as part of the 1995 federal budget. It is charged in recognition of the tangible and intangible benefits of acquiring citizenship status in Canada.	Fee was set in the 1995 budget.	This fee is payable by persons obtaining citizenship status.	Linked to acquisition of citizenship status (see below).

Table 8: Reporting Template for External Charging Information (cont'd)

Name of Fee Activity	Fee Type	Fee Setting Authority (e.g. Legislative, Regulatory)	2002-03 Actual Revenue ($000) [a]	Estimated Full Cost to Provide Good or Service ($000) [b]	Consultation and Analysis	Service Standard	Performance Results
Change of Citizenship	Regulatory	FAA; *Citizenship Act* and Citizenship Regulations	$20,380	$44,900	In February 2003, consultations were undertaken with stakeholders on C-18, the Citizenship of Canada Act. No issues were raised regarding current fee structure.	Recent average processing times for non-complex cases are published on CIC Web sites. They are updated regularly. See **www.cic.gc.ca/english/department/times/.**	The initial process is completed within 6 months for 90% of grants. A final decision is reached within 11–12 months for approximately 80% of cases.
Citizenship status documents	Regulatory	Same as above	$4,639	$10,600	Same as above	Same as above	85% of proofs are completed within 12 weeks. All searches are completed within 7 weeks.

[a] all amounts are net of current year remissions

[b] 2001–02 full costs include an estimate for OGDs and represent the best available cost data. PR Card costs from 2002–03.

Dispute Management: Fee enquiries may be submitted to offices abroad, offices in Canada or through the Departments' Case Processing Centres. Finance and Case Management branches at National Headquarters are also involved in second level enquiries.

Table 9: Projects ($ millions)

Corporate Services [a]				2001–2002		
	Current Estimated Total Cost [b]	Actual 2000–2001	Actual 2001–2002	Planned Spending	Total Authorities [c]	Actual
Citizenship and Immigration Canada						
Global Case Management System (GCMS): Project Implementation Phase [d]	189.8	8.1	24.1	55.1	19.6	18.9

[a] Total Corporate Services business line resources were pro-rated to arrive at strategic outcome totals.

[b] Current Estimated Total Cost equals Effective Project Approval EPA Submission excluding A/R.

[c] Total authorities were $35.5 million lower than planned spending, primarily due to resources reprofiled to future years.

[d] All amounts exclude the accommodation reserve (A/R) transferred to PWGSC.

Table 10: Status Summary of Major Crown Projects Global Case Management System

Project Phase: Project Implementation

1. Overview

The Global Case Management System is a five-year program intended to replace several of Citizenship and Immigration Canada's business systems with an integrated case management system to support all the Department's client operations.

2. Leading and Participating Departments

Lead Department	Citizenship and Immigration Canada
Contracting Authority	Public Works and Government Services Canada

3. Prime Contractor and Addresses

Prime Contractor	Accenture
Address	Ottawa, Canada

4. Major Milestones

Major Milestones–Previous Fiscal Years	Date
Treasury Board granted GCMS Preliminary Project Approval and Major Crown Project designation	March 2001
Treasury Board granted Effective Project Approval to GCMS	January 2002
Request for Proposal for the acquisition of a commercial case management off-the-shelf software package posted for tender by Public Works and Government Services Canada	February 2002
Major Milestones–Planned for Fiscal Year 2002-2003	
a) Complete detailed planning activities for the project	September 2002
b) Award contract for the case management commercial-off-the-shelf (COTS) product	September 2002
c) Establish the non-production (development) environment	September 2002
d) Carry out a Gap Analysis of the COTS product	March 2003
e) Complete a comprehensive architectural proof of concept to confirm the viability of the COTS-based approach	March 2003

5. Progress Report and Explanation of Variances

As part of the detailed planing activity, strategies were developed and documented for these areas: deployment, distribution and technical architecture (pre-COTS), data conversion, testing and security.

On March 26, 2003 a contract was awarded for the acquisition of the case management COTS product to Accenture in partnership with Siebel, Microsoft and Ajilon.

Overall, a nine-month delay was encountered in the procurement of the COTS product. Subsequently, dependent activities such as the completion of the Gap Analysis, architectural proof-of-concept and establishment of the non-production environment milestones have been delayed until the end of September 2003.

6. Industrial Benefits

GCMS will provide business opportunities for general IM/IT and project management consultants in the National Capital Region (NCR).

Annex 1: CIC Organizational Chart

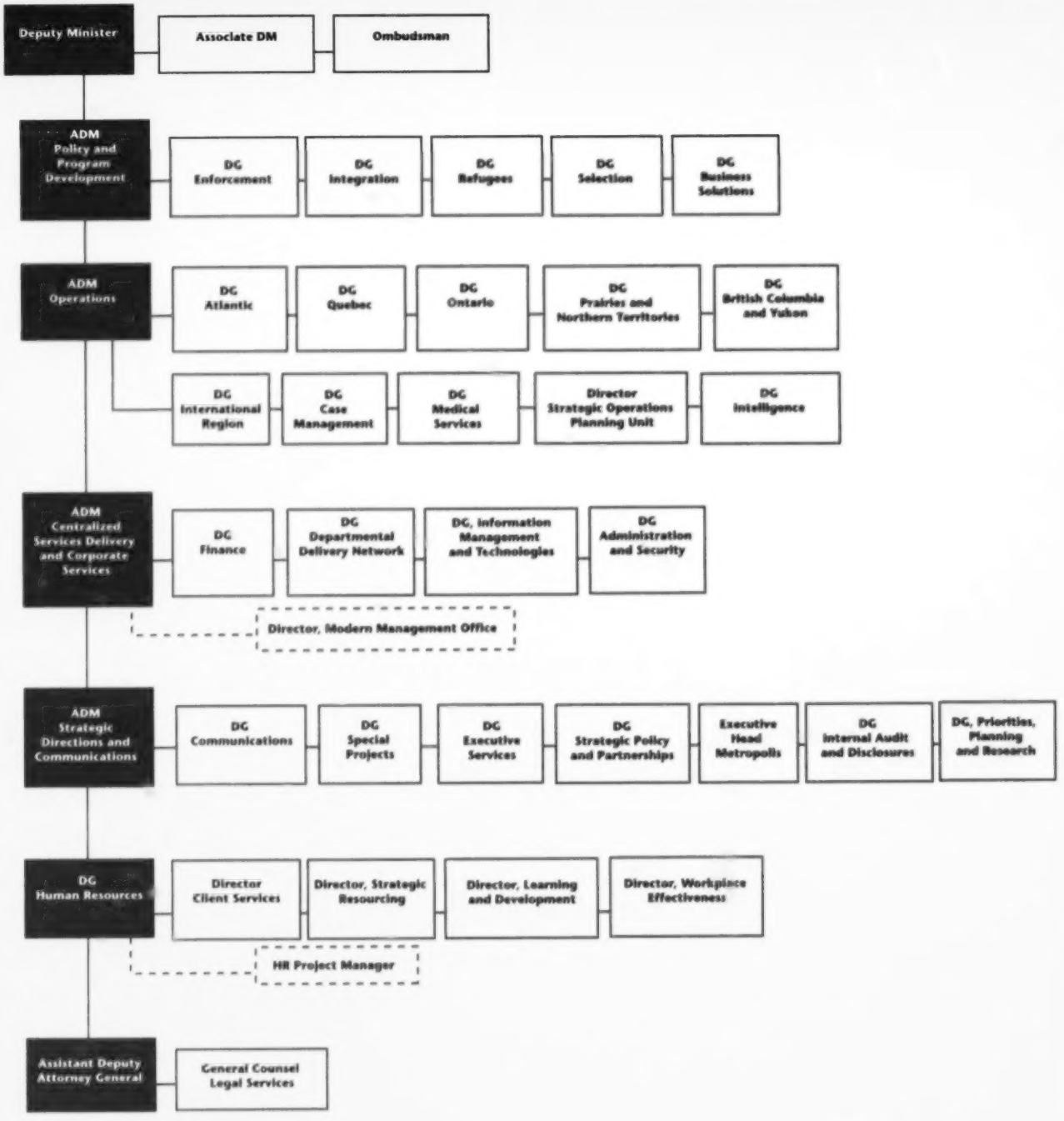

Annex 1: CIC Organizational Chart

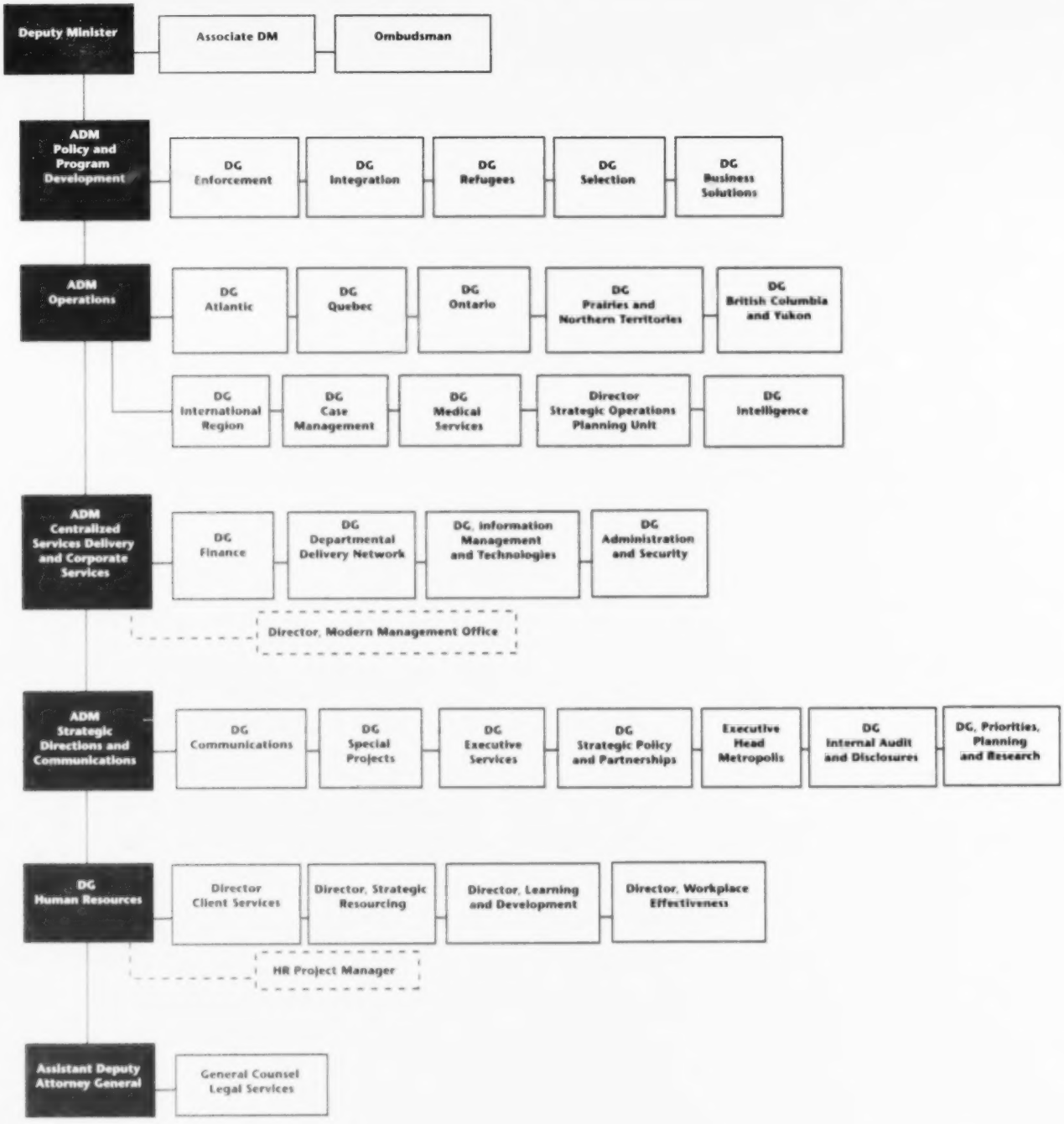

Annex 2: Index

A

Access to Information Act, 16
accountability, 5, 11, 16, 19, 35, 38, 45, 49, 52,
advanced passenger information (API), 7, 41, 43, 44
Agenda for Protection (AFP), 29, 34
Annual Report to Parliament on Immigration, 22, 26
Auditor General, 9

B

best practices, 37, 50
border, 2-4, 10, 31, 41, 42, 45
business immigrants, 19-22, 24-26

C

Canada Customs and Revenue Agency (CCRA), 3, 8, 24, 41, 42
Canada-China Working Group, 50
Canada-Quebec Accord, 7, 36, 59
Canada's Innovation Strategy, 3, 36
Canada's Modern Comptrollership Initiative, 11
Canadian Council for Refugees, 49
Canadian Heritage, 3, 11, 40
Canadian Security Intelligence Service (CSIS), 3, 49
Census 2001, 1, 5
children, 24, 25, 36
citizenship, 1, 10, 35
Citizenship Act, 3, 4, 39
Citizenship Week, 35, 40
common-law partners, 24
conjugal partner (same-sex partner), 24
Contribution Accountability Framework (CAF), 35, 38
cost management, 9, 11

D

dependants, 22, 23, 26, 30
detention, 19, 43, 47, 49
diversity, 1, 4, 5, 14, 36

E

economy, 20, 27, 51
enforcement, 4, 9, 19, 21, 41, 42, 44, 45, 47, 49
entrepreneurs, 22, 25, 26

F

Facts and Figures, 13, 22, 26
family, 19, 20-24, 28, 51
Federal Plan for Gender Equality, 12
Federal-Provincial-Territorial (FPT), 14, 32
Foreign Affairs and International Trade, Department of (DFAIT), 3
Francophone minority communities, 37

G

gender-based analysis (GBA), 12
gender equality, 12
Global Case Management System (GCMS), 7, 9, 11, 15, 16, 43, 45, 63-65

H

health, 3, 4, 32, 41, 43, 46
Health Canada, 36, 46
Host Program, 38, 59
Human Resources Development Canada (HRDC), 3, 11, 36

I

Immigrant Settlement and Adaptation Program (ISAP), 38, 59
Immigration and Refugee Board (IRB), 3, 28, 29, 33
Immigration and Refugee Protection Act (IRPA), 1, 3-5, 8, 10-12, 14, 20, 27, 31, 43, 44, 47, 51, 58, 60
Immigration Contribution Accountability Measurement System (ICAMS), 38
immigration levels, 4, 8, 14, 19, 20-22, 32, 37, 45, 56
immigration plan, 22
improperly documented arrivals (IDAs) 10, 42, 43, 47
Industry Canada, 3, 11, 36
integration, 6, 19, 35-37, 58, 59
intelligence, 7, 41, 43-47, 49
interdictions, 10, 47
Internal Audit Charter, 15
International Organization for Migration, 34, 59

investors, 20-22, 25, 26

J

Joint Application Kit, 24
Joint Assisted Sponsorships program, 32

L

labour market, 12, 13, 19, 21, 25, 27, 37
Language Instruction for Newcomers to Canada (LINC), 37, 38, 59
Longitudinal Survey of Immigrants to Canada (LSIC), 12

M

Maintaining Canada's Humanitarian Tradition, 6, 56-59
Managing Access to Canada, 6, 9, 32, 41, 44, 56-59
Maximizing Benefits of International Migration, 20, 22, 56-59
Metropolis, 5, 12
modern comptrollership, 5, 11
modern management, 5, 9, 11, 38
Monitor, The, 13, 22
Multiple Borders Strategy, 4, 41

N

National Case Management System (NCMS), 43, 45

O

official languages, 40, 59

P

Parliament, 1, 12, 14, 22, 26, 52, 55
partners, 1, 3-5, 8, 9, 12, 20, 22, 24, 29, 32, 35, 36, 41, 45, 50
performance measurement, 11, 38, 45, 49, 52
Permanent Resident Card, 1, 14, 43, 44
permanent residents, 19, 22, 24, 26, 35, 39, 44, 45, 51
Pre-Removal Risk Assessment (PRRA), 32
priorities, 5, 7, 8, 11, 33, 42
Privacy Act, 16
Promoting the Integration of Newcomers, 6, 56-59

Q

Quality Assurance, 37, 39

R

Refugee Resettlement Program, 19, 29, 31
refugees, 1, 6, 10, 19, 23, 29-32, 34, 49, 59, 60
regionalization, 14, 25
removals, 10, 41, 43, 47, 49, 50
Report on Plans and Priorities, 7, 20
resettlement, 19, 29, 31
Resettlement Assistance Program (RAP), 7, 30, 38, 59
Results-based Management and Accountability Framework (RMAF), 11
risk management, 11, 39, 41
Royal Canadian Mounted Police (RCMP), 3, 40, 42, 45, 49, 50

S

Safe Third Country Agreement, 2, 29, 33, 41, 52
safety, 3, 4, 7, 8, 41, 45, 49, 51
security, 1, 3, 4, 7, 8, 14, 27, 29, 32, 33, 39, 41-45, 47, 49-51, 65
selection, 14, 19, 20, 21, 24-26, 28, 31, 37, 51
September 11th, 4, 8, 12, 50
settlement, 7, 12, 19, 29, 35-38, 57, 59, 60
skilled workers, 1, 23, 25, 26, 28
Smart Border Action Plan, 2, 33
sponsors, 19, 21, 24
Sponsorship Agreement Holders (SAHs), 31, 32
Statistics Canada, 12, 13
student authorizations, 10
students, 1, 13, 15, 19-21, 27, 28
sustainable development, 13, 52, 53

T

temporary workers, 19-21, 27
territories, 35, 36
terrorism, 1, 4, 8, 41, 45
Treasury Board Secretariat, 11, 64

U

United Nations High Commissioner for Refugees (UNHCR), 29, 31, 34, 49
United States (U.S., U.S.A.), 2, 3, 12, 29, 31, 33, 37, 41, 42, 50
Urgent Protection Program (UPP), 31

V

values, 1, 4, 5, 13, 20, 24, 34, 36, 40, 49

visitors, 10, 19-21, 27, 28

BUDGET DES DÉPENSES

Citoyenneté et Immigration Canada

Rapport sur le rendement

Pour la période se terminant
le 31 mars 2003

Canada

Les documents budgétaires

Chaque année, le gouvernement établit son Budget des dépenses, qui présente l'information à l'appui des autorisations de dépenser demandées au Parlement pour l'affectation des fonds publics. Ces demandes d'autorisations sont présentées officiellement au moyen d'un projet de loi de crédits déposé au Parlement.

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en plusieurs parties. Commençant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. Cette partie renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder.

Le *Rapport sur les plans et les priorités* fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes qui sont principalement axés sur une planification plus stratégique et les renseignements sur les résultats escomptés.

Le Rapport sur le rendement met l'accent sur la responsabilisation basée sur les résultats en indiquant les réalisations en fonction des prévisions de rendement et les engagements à l'endroit des résultats qui sont exposés dans le *Rapport sur les plans et les priorités*.

Le Budget des dépenses, de même que le budget du ministre des Finances, sont le reflet de la planification budgétaire annuelle de l'État et de ses priorités en matière d'affectation des ressources. Ces documents, auxquels viennent s'ajouter par la suite les Comptes publics et les rapports ministériels sur le rendement, aident le Parlement à s'assurer que le gouvernement est dûment comptable de l'affectation et de la gestion des fonds publics.

©Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada — 2003

Ce document est disponible en médias substituts sur demande.

Ce document est disponible sur le site Web du SCT à l'adresse suivante :
www.tbs-sct.gc.ca.

En vente au Canada chez votre libraire local ou par la poste auprès des
Éditions du gouvernement du Canada – TPSGC
Ottawa, Canada K1A 0S9

N° de catalogue BT31-4/32-2003
ISBN 0-660-62379-X

Avant-propos

Au printemps 2000, la présidente du Conseil du Trésor a déposé au Parlement le document intitulé *Des résultats pour les Canadiens et les Canadiennes : Un cadre de gestion pour le gouvernement du Canada*. Ce document expose clairement les mesures qu'entend prendre le gouvernement pour améliorer et moderniser les pratiques de gestion des ministères et organismes fédéraux.

En ce début de millénaire, l'approche utilisée par le gouvernement pour offrir ses programmes et services aux Canadiens et aux Canadiennes se fonde sur quatre engagements clés en matière de gestion. Tout d'abord, les ministères et les organismes doivent reconnaître que leur raison d'être est de servir la population canadienne et que tous leurs programmes, services et activités doivent donc être « axés sur les citoyens ». Deuxièmement, le gouvernement du Canada s'engage à gérer ses activités conformément aux valeurs les plus élevées de la fonction publique. Troisièmement, dépenser de façon judicieuse, c'est dépenser avec sagesse dans les secteurs qui importent le plus aux Canadiens et aux Canadiennes. En dernier lieu, le gouvernement du Canada entend mettre l'accent sur les résultats, c'est-à-dire sur les impacts et les effets des programmes.

Les rapports ministériels sur le rendement jouent un rôle de premier plan dans le cycle de planification, de suivi, d'évaluation ainsi que de communication des résultats, par l'entremise des ministres, au Parlement et aux citoyens. Les ministères et les organismes sont invités à rédiger leurs rapports en appliquant les principes pour l'établissement des rapports publics sur le rendement efficaces (voir le *Guide pour la préparation des rapports ministériels sur le rendement 2003* : http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr/02-03/guidance/gl-ld_f.asp). Selon ces derniers, un rapport ne peut être efficace que s'il présente un tableau du rendement qui soit non seulement cohérent et équilibré mais bref et pertinent. Un tel rapport doit insister sur les résultats - soit les avantages dévolus aux Canadiens et aux Canadiennes et à la société canadienne - et il doit refléter ce que l'organisation a pu contribuer à ces résultats. Il doit mettre le rendement du ministère en contexte ainsi que décrire les risques et les défis auxquels le ministère a été exposé en répondant aux attentes sur le rendement. Le rapport doit aussi souligner les réalisations obtenues en partenariat avec d'autres organisations gouvernementales et non-gouvernementales. Et comme il est nécessaire de dépenser judicieusement, il doit exposer les liens qui existent entre les ressources et les résultats. Enfin, un tel rapport ne peut être crédible que si le rendement décrit est corroboré par la méthodologie utilisée et par des données pertinentes.

Par l'intermédiaire des rapports sur le rendement, les ministères et organismes visent à répondre au besoin croissant d'information des parlementaires, des Canadiens et des Canadiennes. Par leurs observations et leurs suggestions, les parlementaires et les autres lecteurs peuvent contribuer grandement à améliorer la qualité de ces rapports. Nous invitons donc tous les lecteurs à évaluer le rapport sur le rendement d'une institution gouvernementale en se fondant sur les principes établis et à lui fournir des commentaires en vue du prochain cycle de planification et de rendement.

Le présent rapport peut être consulté sur le Site web du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada à l'adresse suivante : http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr/dprf.asp

Les observations ou les questions peuvent être adressées à :
Direction de la gestion axée sur les résultats
Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada
L'Esplanade Laurier
Ottawa (Ontario) K1A 0R5
OU à : rma-mrr@tbs-sct.gc.ca

Citoyenneté et Immigration Canada | Citizenship and Immigration Canada

Citoyenneté et Immigration Canada

Rapport ministériel sur le rendement

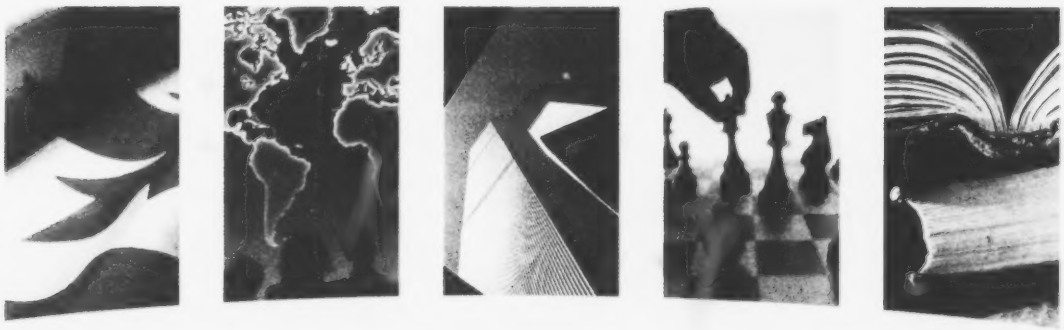

Pour la période se terminant
le 31 mars 2003

Approuvé par

L'honorable Denis Coderre
Ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration

Table des matières

MESSAGE DU MINISTRE 1

PARTIE 1 : CONTEXTE OPÉRATIONNEL 3

PARTIE 2 : RENDEMENT DU MINISTÈRE 7

PARTIE 3 : RENDEMENT SELON LES RÉSULTATS STRATÉGIQUES 19

MAXIMISER LES AVANTAGES SOCIAUX ET ÉCONOMIQUES DES MIGRATIONS AU CANADA 20

PROTÉGER LES RÉFUGIÉS ET D'AUTRES PERSONNES AYANT BESOIN DE SE RÉÉTABLIR 29

FAVORISER L'ÉTABLISSEMENT ET L'ADAPTATION DES NOUVEAUX ARRIVANTS AINSI QUE LEUR INTÉGRATION À LA SOCIÉTÉ CANADIENNE 35

APPLIQUER UNE STRATÉGIE JUSTE ET EFFICACE D'EXÉCUTION DE LA LOI POUR GÉRER L'ACCÈS AU CANADA 42

PARTIE 4 : RAPPORT D'ENSEMBLE 53

MESURES RÉGLEMENTAIRES (2002-2003) 53

DÉVELOPPEMENT DURABLE 54

PARTIE 5 : RENDEMENT FINANCIER 57

ANNEXE 1 : ORGANIGRAMME DE CIC 68

ANNEXE 2 : INDEX 69

Message du ministre

J'ai le plaisir de soumettre au Parlement et aux citoyens du Canada le *Rapport sur le rendement de Citoyenneté et Immigration Canada* (CIC) pour l'exercice 2002-2003.

Lorsque j'examine les réalisations de l'exercice écoulé, je constate que l'entrée en vigueur de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* (LIPR), le 28 juin 2002, et le dépôt de la Loi sur la citoyenneté au Canada, le 31 octobre 2002, ont été les faits marquants. La LIPR modernise considérablement le programme d'immigration en conciliant les deux rôles traditionnels du Canada : protéger les réfugiés et accueillir les immigrants, tout en faisant preuve de fermeté à l'égard des individus qui risquent d'abuser de sa générosité et de sa volonté d'agir en toute justice. Les Canadiens sont de plus en plus conscients que l'immigration stimule l'économie et enrichit la diversité socioculturelle de leur pays par sa précieuse contribution à toutes les dimensions de la vie au Canada. Les données du recensement de 2001 révèlent à quel point l'immigration transforme le visage de notre nation et nous aide à construire un pays qui encourage l'unité dans la diversité — témoignant ainsi du rôle particulier que joue le Canada dans le monde. La nouvelle Loi sur la citoyenneté au Canada (projet de loi C-18) que nous proposons définit l'essence et la signification de la citoyenneté canadienne, de même que les valeurs qu'elle représente.

Le 16 octobre 2002, j'ai rencontré mes homologues des provinces et territoires. C'était la première rencontre officielle que tenaient, depuis nombre d'années, les ministres responsables de l'immigration. Cette réunion a mis en évidence le rôle de modèle que joue le Ministère dans le domaine des relations intergouvernementales. Nous avons convenu de l'importance d'établir des partenariats et d'unir nos efforts pour attirer et sélectionner des travailleurs qualifiés, accélérer l'entrée des étudiants, supprimer les obstacles qu'ont à surmonter les immigrants et favoriser la pleine participation des nouveaux venus à la société canadienne. Nous avons entrepris des efforts importants pour stimuler la croissance des minorités de langue officielle d'un bout à l'autre du pays en adoptant des approches novatrices pour assumer nos responsabilités communes en matière d'immigration.

Parallèlement, la guerre en Iraq, les alertes à la sécurité et les actes continus de terrorisme international soulignent l'importance de maintenir la confiance du public dans la gestion de l'accès

au Canada. CIC et ses partenaires ont fait des progrès considérables pour ce qui est de soutenir le programme de sécurité publique et de lutte contre le terrorisme du gouvernement canadien. L'adoption de la nouvelle carte de résident permanent et les efforts faits par CIC pour se pencher sur l'intégrité des documents sont d'autres mesures importantes qui ont été prises pour gérer l'accès au Canada tout en facilitant le passage sécuritaire des personnes à la frontière. Il convient par ailleurs de signaler les réalisations notables que nous avons accomplies pour respecter nos engagements dans le cadre du *Plan d'action sur la frontière intelligente*, notamment la signature de l'*Entente sur les tiers pays sûrs avec les États-Unis*, qui assure une protection aux personnes qui en ont besoin et met fin à une forme d'abus de notre processus de demande d'asile. J'ai également créé un comité consultatif ayant pour mandat de cerner les problèmes soulevés par les activités des consultants en immigration et de formuler des recommandations pour y donner suite.

S'appuyant sur les assises renouvelées de son programme, CIC est en bonne position pour jouer un rôle accru dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques économique et sociale du gouvernement canadien.

Les réalisations de l'exercice écoulé ont été importantes pour CIC et pour le maintien du Canada au premier rang des pays où il fait bon vivre. Je rends hommage au personnel qui a réalisé les importantes réformes accomplies, sans cesser de remplir le mandat de CIC, jour après jour, avec son professionnalisme et son dévouement habituels.

Je vous invite à vous renseigner davantage sur les activités de CIC en consultant **www.cic.gc.ca**.

partie 1 :

Contexte opérationnel

Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) tire son mandat de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* (LIPR) et de la *Loi sur la citoyenneté*. Sa mission est de veiller à ce que les personnes qui entrent au pays et qui font partie de la société canadienne contribuent aux intérêts sociaux et économiques du pays, de protéger la santé des Canadiens et d'assurer leur sécurité. Avec ses 81 bureaux au Canada et son réseau de 91 points de service à l'étranger, CIC a une double dimension : nationale et internationale.

Si la citoyenneté relève du gouvernement fédéral, l'immigration est un domaine de compétence partagée avec les provinces dans le cadre d'une série de partenariats dynamiques[1]. CIC travaille en étroite collaboration avec plusieurs ministères et organismes fédéraux. Son réseau de services à l'étranger repose sur une étroite collaboration avec le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI) et le Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS). Au Canada, CIC travaille conjointement avec l'Agence des douanes et du revenu du Canada (ADRC) et la Gendarmerie royale du Canada (GRC). Le programme des travailleurs étrangers temporaires est un programme gouvernemental bien coordonné qui fait intervenir à la fois CIC et Développement des ressources humaines Canada (DRHC). CIC et le ministère du Patrimoine canadien se partagent les activités de promotion de la citoyenneté. CIC participe à de nombreuses activités de recherche avec des partenaires fédéraux. Il collabore en outre avec DRHC et Industrie Canada dans le cadre de la Stratégie d'innovation du Canada[2].

La Commission de l'immigration et du statut de réfugié (CISR)[3] est un tribunal indépendant qui a pour mandat de rendre des décisions dans les dossiers touchant les immigrants et les réfugiés, conformément à la LIPR. Comme CIC traite les revendications du statut de réfugié avant et après les audiences, il travaille en étroite collaboration avec la CISR, sur le plan administratif.

1 Pour un aperçu de ces partenariats, voir **www.cic.gc.ca/francais/nouvelles/conference/synopsis.html**.

2 La stratégie est décrite à l'adresse **www.strategieinnovation.gc.ca/cmb/innovation.nsf/pages/menu-f**.

3 Pour plus d'information, voir **www.cisr.gc.ca**.

Les hommes et les femmes au service du Ministère travaillent dans des milieux divers : dans les bureaux des diverses régions du Canada, les aéroports et les postes frontaliers établis à la frontière canado-américaine, ainsi que dans les ambassades, les consulats et les hauts-commissariats que possède le Canada partout dans le monde. Ils sont appelés à appliquer, à des cas particuliers, des dispositions législatives et réglementaires souvent complexes, tout en conciliant ces exigences avec les désirs et les besoins — bien humains — qui motivent les demandes du statut de résident permanent ou temporaire ainsi que les demandes de citoyenneté canadienne. Le personnel de CIC doit constamment gérer les risques sur les plans personnel, opérationnel et stratégique.

Les événements marquants de l'année écoulée — la lutte continue contre le terrorisme et les différentes mises en garde relatives à la santé — ont été lourds de conséquences pour les mouvements migratoires mondiaux, et ils ont eu une incidence sur la santé et la sécurité des Canadiens. Du fait de leur médiatisation, ces événements ont rapidement envahi le champ de conscience des Canadiens, devenant pour eux des sujets de préoccupation aussi bien au foyer qu'au travail, et les amenant à poser d'importantes questions sur la façon dont nous gérons les risques ainsi que sur les personnes qui devraient être tenues responsables. Les manifestations violentes et les conflits locaux qui éclatent dans des pays lointains ont également amené les Canadiens à s'interroger sur les valeurs de notre collectivité — la tolérance, le respect de la diversité et le règlement pacifique des conflits — et sur la façon dont nous devons coopérer au renforcement de ces valeurs, pour le bénéfice des nouveaux arrivants comme pour celui des Canadiens. La citoyenneté canadienne concourt de façon de plus en plus importante à façonner une vision commune du Canada. Le travail effectué par CIC, au cours de l'année écoulée, pour préparer la réforme de la *Loi sur la citoyenneté* a largement contribué à cette vision.

Alors que d'autres nations débattent des risques et des avantages de l'immigration, le Canada demeure une destination de choix pour les immigrants. Nous nous démarquons par notre attitude accueillante envers les immigrants. Cette attitude découle de notre vision : faire les bons choix au moment de sélectionner les immigrants; concilier facilitation et exécution de la loi; protéger ceux qui ont réellement besoin de protection; et aider les nouveaux arrivants à devenir des membres à part entière de la société canadienne, même si ces choix comportent certains risques.

Des pressions sont exercées pour que le Canada maintienne sa frontière ouverte aux individus, aux biens et aux services, alors que cette question préoccupe grandement nos voisins américains. Le Canada a élaboré une vision pour ses frontières : la Stratégie des frontières multiples. Suivant cette approche intégrée de la sécurité, les décisions relatives au risque et à la sécurité sont prises le plus tôt possible dès les premières étapes de l'itinéraire que suivent les individus pour gagner l'Amérique du Nord. Pour que cette approche produise les résultats escomptés, il faut établir de solides relations avec les gouvernements étrangers, les gouvernements provinciaux et territoriaux, d'autres ministères et organismes fédéraux et les partenaires du secteur privé, notamment les transporteurs aériens.

CIC a maintenu le cap sur ses objectifs malgré les changements institutionnels et d'attitude que les terribles événements du 11 septembre 2001 ont provoqués au sud de la frontière, et en dépit de la lutte contre le terrorisme, sans jamais perdre de vue qu'un seul grave incident transfrontalier risquerait de perturber une précieuse relation. Le présent rapport fait état des réalisations concrètes de CIC et des défis qu'il doit relever pour protéger la santé et assurer la sécurité des Canadiens. La *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*, entrée en vigueur le 28 juin 2002, a procuré à CIC d'importants outils pour atteindre cet objectif.

Les données du recensement de 2001, qui ont été diffusées au cours de l'année écoulée, ont permis à CIC d'examiner certains des résultats de ses programmes, de cerner les occasions à saisir et de déceler les risques[4]. Les statistiques indiquent que le pourcentage de la population canadienne née à l'étranger a atteint son plus haut niveau en 70 ans et que le pourcentage de la population appartenant à une minorité visible a presque triplé depuis 1981. Le recensement a également mis en évidence le fait que les personnes nées à l'étranger se concentrent de plus en plus dans les agglomérations de Montréal, Toronto et Vancouver. Cette croissance enrichit le tissu social et culturel des villes du Canada. Les chercheurs soulignent également à quel point la diversité du Canada a fait de nos grandes régions métropolitaines les moteurs d'une croissance économique parmi les plus performantes qui soient au monde[5]. C'est en partie grâce au capital humain de ses immigrants que le Canada a été le chef de file de la croissance économique parmi les pays du G-8. Axée sur le capital humain, la nouvelle *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* donne à CIC les moyens d'aller chercher les compétences et la capacité d'innovation voulues pour stimuler la productivité.

Entre-temps, un débat constructif a été lancé sur les défis que présente l'immigration sur le plan des politiques. La concentration de plus en plus grande de l'immigration en milieu urbain a eu des répercussions sur l'infrastructure et la cohésion sociale, ce qui a amené CIC à élaborer de nouvelles approches avec ses partenaires provinciaux et les municipalités pour trouver des façons de s'adapter à cette réalité. Certaines villes plus petites ont également exprimé le désir de profiter des avantages de l'immigration. Les données disponibles révèlent aussi des risques. Des recherches effectuées par CIC ont fait ressortir certains problèmes quant aux résultats économiques obtenus par les immigrants récents; ces recherches portent sur les facteurs qui expliquent la baisse des revenus lors de l'entrée sur le marché du travail et l'accroissement du taux de pauvreté affiché par certains groupes. Les résultats de ces recherches ont été présentés à diverses occasions, notamment lors d'une conférence sur l'immigration à Kingston, en octobre 2002 (parrainée conjointement par le John Deutsch Institute), et dans le cadre de la Conférence nationale Metropolis à Edmonton, en mars 2003.

4 Voir **www12.statcan.ca/francais/census01/release/index_f.cfm.**

5 Voir, par exemple, la récente étude de Meric Gertler, Richard Florida, et coll., concernant les répercussions de la diversité sur Toronto, à **www.utoronto.ca/progris/Competing%20on%20Creativity%20In%20Ontario%20Report%20(Nov%2022).pdf** – en anglais seulement.

Des valeurs orientent le travail de CIC : ce que nous sommes, comme Canadiens; ce que nous voulons que le Canada soit; ce que nous voulons offrir aux nouveaux arrivants; et ce que nous attendons d'eux. Ces valeurs, qui sont présentées à la communauté internationale comme étant propres au Canada, traduisent une approche généreuse et accueillante qui mise sur une croissance dynamique. Voilà comment CIC contribue au programme du gouvernement canadien.

Les Canadiens ont formulé sans équivoque le vœu que le gouvernement rende mieux compte des résultats de ses décisions et de la façon dont il gère les deniers publics. CIC met l'accent sur la transparence et la reddition des comptes lorsqu'il fait des choix pour gérer le risque et saisir les opportunités qui se présentent, dans le contexte présenté ci-dessus. Au cours de l'année écoulée, nous nous sommes engagés dans la voie d'un plan d'action pour la gestion moderne qui tient compte des éléments de la fonction de contrôleur moderne indiqués dans *Des résultats pour les Canadiens et les Canadiennes*, le cadre de gestion amélioré du gouvernement canadien. La réalisation des priorités que nous avons établies pour 2002-2003 et la poursuite de la transformation culturelle qui sous-tend la gestion moderne procureront à CIC une base solide pour continuer à jouer son rôle dans l'édification du « Canada que l'on veut ». Le présent *Rapport ministériel sur le rendement* (RMR) est un autre exemple qui illustre l'engagement de CIC à l'égard des Canadiens et la façon dont il entend rendre compte de ses résultats.

La partie 2 présente les efforts que faits CIC pour réaliser sa mission à l'échelle du Ministère, tandis que la partie 3 expose les mesures qu'il prend pour atteindre ses quatre résultats stratégiques : maximiser les avantages économiques et sociaux des migrations internationales; maintenir la tradition humanitaire du Canada en protégeant les réfugiés; promouvoir l'intégration des nouveaux arrivants; et gérer l'accès au Canada.

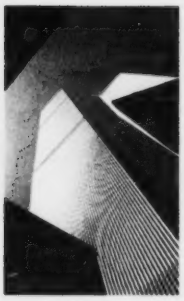

partie 2 :

Rendement du Ministère

Ressources utilisées

Dépenses prévues	**959 511 000 $**
Total des autorisations	**1 029 780 078 $**
Dépenses réelles 2002-2003	**992 882 568 $**

Précisions sur les ressources utilisées : Le total des autorisations a excédé de 70,3 millions $ les dépenses prévues en raison de l'attribution de fonds supplémentaires : 50,7 millions $ pour l'*Accord Canada-Québec*; 21,2 millions $ pour les régimes de prestations aux employés et autres obligations imposées par la loi; 18,8 millions $ par suite du report du budget de fonctionnement de 2001-2002 à 2002-2003; 17,8 millions $ pour les conventions collectives; et 7,6 millions $ pour le Programme fédéral de santé intérimaire. Ces ressources supplémentaires ont été en partie neutralisées par le report d'une somme de 44,6 millions $, dont 35,4 millions $ pour le Système mondial de gestion des cas (SMGC), 7 millions $ à des projets d'ordre technologique liés au système d'Information préalable sur les voyageurs (IPV) et 2,2 millions $ au Programme d'aide au réétablissement, ainsi que des versements à d'autres ministères d'un total de 1,2 millions $.

Les dépenses réelles ont été inférieures de 36,9 millions $ au total des autorisations par suite de la réduction des sommes nécessaires : 11 millions $ pour la carte de résident permanent; 6,1 millions $ en raison du report de projets de construction et d'affectations à l'étranger; 2,9 millions $ pour les contributions à l'établissement; 2,9 millions pour l'IPV et des initiatives liées au renseignement. Le reste de la somme réduite nécessaire a été mise de côté afin d'optimiser la disposition de report, de manière à répondre aux besoins du Programme en 2003-2004.

Résultats obtenus

Le *Rapport sur les plans et les priorités* de 2002-2003 de CIC, qui a été déposé en mars 2002, a établi trois priorités pour l'année visée dans le présent *Rapport ministériel sur le rendement*.

- Terminer la réforme des programmes déjà amorcée;
- Améliorer les mesures de sécurité et de protection des Canadiens;

- Accroître la capacité du Ministère d'exécuter ses programmes de la manière la plus efficace qui soit.

Sont présentées ci-après les activités qui ont contribué à la réalisation de ces priorités; la partie 3 expose quant à elle les réalisations accomplies par rapport à chacun des quatre résultats stratégiques du Ministère.

Terminer la réforme des programmes

Les principaux résultats à signaler pour 2002-2003 sont le dépôt de la Loi sur la citoyenneté au Canada[6] (projet de loi C-18), le 31 octobre 2002, et du lancement de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* (LIPR) et de son règlement d'application[7], le 28 juin 2002. Ensemble, ces mesures représentent d'importants jalons de la réforme des programmes de CIC. La Loi sur la citoyenneté au Canada qu'il est proposé d'adopter établit des critères de citoyenneté clairs, justes et objectifs; réaffirme les droits et libertés des Canadiens; et accroît les responsabilités attachées à la citoyenneté. La LIPR est le fruit de la première refonte en profondeur du système d'immigration et de revendication du statut de réfugié en 25 ans.

Pour mettre en œuvre la LIPR, des avocats du ministère de la Justice ont, pour le compte de CIC, rédigé un nouveau règlement. Le personnel du Ministère, pour sa part, a apporté les modifications nécessaires aux politiques, lignes directrices et systèmes de soutien opérationnels; organisé une formation qu'il a dispensée aux agents et au personnel de toutes les régions du pays et de l'ensemble de notre réseau international, ainsi qu'à nos partenaires, comme l'ADRC; négocié des modifications aux ententes fédérales-provinciales, et cela sans cesser de servir la clientèle. Jusqu'à maintenant, nous avons remarqué un bon taux de succès des litiges et que les décisions fondées sur la LIPR sont judicieuses et défendables. Toutes ces activités se sont déroulées avec, en toile de fond, les forts volumes liés à la saison touristique, le Sommet du G-8 et la Journée mondiale de la jeunesse. La transition rapide à la nouvelle loi et au nouveau règlement témoigne de façon éloquente de la détermination et de la souplesse du personnel de CIC, et montre comment les moyens récemment mis à sa disposition ont permis au Ministère de mieux gérer le changement. Il est question de la nouvelle loi et de son règlement d'application tout au long du présent rapport, particulièrement en ce qui a trait à l'obtention de nos résultats stratégiques, à la partie 3.

Améliorer les mesures de sécurité et de protection des Canadiens

Il est de plus en plus difficile d'assurer la sécurité des Canadiens en raison non seulement du contexte international, mais encore de la perception aiguë du risque sur les plans national, communautaire et individuel. Il ressort des sondages d'opinion publique que les événements du 11 septembre 2001 sont toujours présents à l'esprit des Canadiens, ceux-ci étant ainsi enclins à juger les contrôles déficients. De nombreux répondants considèrent par ailleurs qu'il existe un lien

---

6 Pour des renseignements sur le projet de loi C-18, voir **www.cic.gc.ca/francais/nouvelles/02/0238-f.html.**

7 Pour de l'information sur la loi et le règlement, voir **www.cic.gc.ca/francais/lipr/index.html.**

entre ces événements et le système canadien d'immigration et de protection des réfugiés[8]. CIC a su exploiter son expérience pour mettre en œuvre des programmes dignes de la confiance du public. La *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* fournit une base solide, notamment sur le plan juridique, pour affronter les dangers qui menacent la sécurité des Canadiens. Grâce au programme de sécurité publique et de lutte contre le terrorisme du gouvernement canadien, CIC dispose d'un cadre pour agir de concert avec ses partenaires[9]. Ces éléments conjugués ont largement contribué à l'obtention des résultats exposés dans le présent rapport et à l'importante tâche de rassurer le public sur la gestion de l'accès au Canada. Les activités et résultats particuliers qui ont contribué au résultat stratégique concernant la gestion de l'accès sont exposés à la partie 3[10].

La qualité des données à CIC

L'administration des programmes de CIC est soutenue par des systèmes informatiques qui ont été conçus et mis en œuvre dans les années 1970 et 1980 pour produire des documents officiels. Ces systèmes ont tiré le meilleur parti possible de la technologie disponible et continuent de très bien remplir la tâche pour laquelle ils ont été conçus au départ. La fiabilité de l'information recueillie demeure très élevée. Toutefois, à mesure que les programmes du Ministère ont évolué, de nouveaux besoins sont apparus en matière d'information et de rapports. Au fil du temps, des lacunes sont apparues dans la capacité de CIC de rendre compte du rendement de ses programmes, et il a fallu revoir complètement l'infrastructure de collecte et d'entreposage des données pour répondre aux nouvelles exigences.

Face aux difficultés présentées par ces anciens systèmes, CIC a lancé un certain nombre d'initiatives visant à améliorer sa capacité de gérer les cas et l'information, et de présenter des rapports sur ses programmes. La constitution du Système mondial de gestion des cas, qui permettra d'harmoniser toutes les composantes désuètes grâce à une technologie de pointe, est la pierre angulaire de ces initiatives.

D'autres initiatives liées au système de gestion de l'information sont en cours dans les domaines des ressources humaines, de la gestion des coûts et de l'exécution de la loi. Elles contribueront toutes à améliorer la capacité de CIC de présenter en temps opportun des rapports cohérents et détaillés sur ses activités, ainsi que sa capacité de suivre la clientèle à toutes les étapes de ses programmes.

8 Le volet quantitatif de la recherche consistait en six questions posées à un échantillon aléatoire de 3 014 résidents canadiens de 16 ans ou plus. Le sondage téléphonique a été réalisé entre le 14 et le 31 janvier 2002, dans le cadre de l'étude multi-intérêts d'Ekos intitulée *Repenser le rôle de l'État*. Une série de huit groupes de discussion a été organisée dans quatre centres urbains, un peu partout au Canada, et les participants ont été sélectionnés de façon aléatoire.

9 Pour de l'information sur les initiatives du gouvernement du Canada dans le domaine de la sécurité publique, voir **www.securitecanada.ca/topic_f.asp?category=6.**

10 Les fonctions d'exécution de la loi et de contrôle du Ministère font l'objet de vérifications par le Bureau du vérificateur général du Canada. Pour consulter le rapport d'étape, voir **www.oag-bvg.gc.ca/domino/reports.nsf/html/20030405ce.html#ch5hd3b – en anglais seulement.**

entre ces événements et le système canadien d'immigration et de protection des réfugiés[8]. CIC a su exploiter son expérience pour mettre en œuvre des programmes dignes de la confiance du public. La *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* fournit une base solide, notamment sur le plan juridique, pour affronter les dangers qui menacent la sécurité des Canadiens. Grâce au programme de sécurité publique et de lutte contre le terrorisme du gouvernement canadien, CIC dispose d'un cadre pour agir de concert avec ses partenaires[9]. Ces éléments conjugués ont largement contribué à l'obtention des résultats exposés dans le présent rapport et à l'importante tâche de rassurer le public sur la gestion de l'accès au Canada. Les activités et résultats particuliers qui ont contribué au résultat stratégique concernant la gestion de l'accès sont exposés à la partie 3[10].

La qualité des données à CIC

L'administration des programmes de CIC est soutenue par des systèmes informatiques qui ont été conçus et mis en œuvre dans les années 1970 et 1980 pour produire des documents officiels. Ces systèmes ont tiré le meilleur parti possible de la technologie disponible et continuent de très bien remplir la tâche pour laquelle ils ont été conçus au départ. La fiabilité de l'information recueillie demeure très élevée. Toutefois, à mesure que les programmes du Ministère ont évolué, de nouveaux besoins sont apparus en matière d'information et de rapports. Au fil du temps, des lacunes sont apparues dans la capacité de CIC de rendre compte du rendement de ses programmes, et il a fallu revoir complètement l'infrastructure de collecte et d'entreposage des données pour répondre aux nouvelles exigences.

Face aux difficultés présentées par ces anciens systèmes, CIC a lancé un certain nombre d'initiatives visant à améliorer sa capacité de gérer les cas et l'information, et de présenter des rapports sur ses programmes. La constitution du Système mondial de gestion des cas, qui permettra d'harmoniser toutes les composantes désuètes grâce à une technologie de pointe, est la pierre angulaire de ces initiatives.

D'autres initiatives liées au système de gestion de l'information sont en cours dans les domaines des ressources humaines, de la gestion des coûts et de l'exécution de la loi. Elles contribueront toutes à améliorer la capacité de CIC de présenter en temps opportun des rapports cohérents et détaillés sur ses activités, ainsi que sa capacité de suivre la clientèle à toutes les étapes de ses programmes.

8 Le volet quantitatif de la recherche consistait en six questions posées à un échantillon aléatoire de 3 014 résidents canadiens de 16 ans ou plus. Le sondage téléphonique a été réalisé entre le 14 et le 31 janvier 2002, dans le cadre de l'étude multi-intérêts d'Ekos intitulée *Repenser le rôle de l'État*. Une série de huit groupes de discussion a été organisée dans quatre centres urbains, un peu partout au Canada, et les participants ont été sélectionnés de façon aléatoire.

9 Pour de l'information sur les initiatives du gouvernement du Canada dans le domaine de la sécurité publique, voir **www.securitecanada.ca/topic_f.asp?category=6**.

10 Les fonctions d'exécution de la loi et de contrôle du Ministère font l'objet de vérifications par le Bureau du vérificateur général du Canada. Pour consulter le rapport d'étape, voir **www.oag-bvg.gc.ca/domino/reports.nsf/html/20030405ce.html#ch5hd3b – en anglais seulement**.

Accroître la capacité du Ministère

Pour exercer ses activités avec succès, CIC doit disposer de moyens souples et étendus. Afin de surmonter les difficultés soulevées par la réforme approfondie de son programme, telle la LIPR, ou par le maintien de la sécurité, le Ministère doit pouvoir compter sur les employés et les outils nécessaires pour aider le personnel de première ligne. En 2002-2003, le Ministère a ainsi pris diverses mesures pour se donner des moyens accrus : il a poursuivi le développement du Système mondial de gestion des cas; il a formé le personnel chargé de la mise en œuvre de la LIPR; il a réorganisé des secteurs; et il s'est employé à améliorer ses relations avec ses partenaires. Le Ministère a également poursuivi son programme de gestion moderne en mettant en application de nouvelles structures de gouvernance, en intégrant la planification de ses activités et ressources financières, et en renforçant sa capacité de gérer les coûts et les risques. Ces réalisations sont traitées plus en détail dans la partie qui suit.

Résultats ministériels

Le tableau ci-dessous présente quelques-uns des résultats clés de CIC pour 2002-2003.

Programme[11]	Nombre* 2001	2002	Écart (en %) relativement à 2001
Total des personnes admises (immigrants et réfugiés)	250 443	229 091	-9,32 %[12]
Total des demandes du statut de résident permanent[13]	530 769	310 138[14]	-71,14 %[15]
Documents de résident temporaire [16]	472 292	482 146	2,04 %
Demandes de visas de visiteur	812 166	807 877	-0,53 %
Demandes d'asile	44 714	33 451	-33,67 %
Arrivants non munis des documents voulus	4 179	2 837	-32,12 %[17]
Interceptions à l'étranger	7 880	6 167	-27,78 %[18]
Renvois	9 170	8 434	-8,73 %
Octrois de la citoyenneté	167 353[19]	141 588	-18,20 %[20]

*Conséquence de l'entrée en vigueur, le 28 juin 2002, de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*, le nombre des personnes ayant besoin d'un permis pour entrer au Canada a changé, de même, par conséquent, que le nombre de personnes enregistré dans certaines catégories, puisque l'on se reporte aux permis délivrés pour suivre ces nombres. D'où une diminution, dans certaines catégories, du nombre de permis délivrés. Ainsi, la LIPR facilite l'entrée en qualité de visiteurs d'individus faisant partie de certaines catégories de travailleurs temporaires et d'étudiants étrangers qui devaient auparavant obtenir des autorisations précises. Ces écarts ne signifient pas nécessairement que le nombre de personnes qui viennent au Canada dans une catégorie donnée a diminué, simplement que CIC a délivré moins de permis, selon les nouvelles directives.

11 Tous les chiffres s'appliquent à l'année civile. Les chiffres de 2001 peuvent être différents de ceux indiqués dans le *Rapport ministériel sur le rendement* 2001-2002 étant donné que les données ont été actualisées.

12 Le nombre élevé des personnes admises en 2001 est dû à l'attribution d'une somme non récurrente pour éliminer l'arriéré des demandes.

13 Ce chiffre correspond au nombre de personnes et englobe les demandes présentées au Canada et à l'étranger.

14 Ce nombre ne rend pas complètement compte de la situation, car certaines demandes présentées pendant l'année n'ont pas encore été entrées dans le système; ce chiffre pourrait donc être révisé à la hausse.

15 Cette diminution du nombre des demandes du statut de résident permanent est attribuable aux modifications qui ont été apportées par la LIPR aux critères de sélection des travailleurs qualifiés. Certaines personnes semblent s'exclure d'elles-mêmes après avoir téléchargé le guide d'auto-évaluation affiché sur le site Web de CIC. Il se peut aussi que la présentation de certaines demandes ait été retardée en 2002-2003, pendant que les clients se familiarisaient avec les nouveaux critères.

16 Les résidents temporaires sont les demandeurs à qui ont été délivrés des permis de travail, des permis d'études ou des fiches de visiteur. Les visiteurs, les étudiants et les travailleurs temporaires peuvent posséder plus d'un type de visa ou de permis; ainsi, ces chiffres ne représentent pas le nombre total de personnes admises au Canada. Pour plus d'information sur le nombre de résidents temporaires, voir **www.cic.gc.ca/francais/res/recherche/rapports-b.html**.

17 Les chiffres indiqués sur cette ligne concernent uniquement les arrivées aux aéroports, non celles enregistrées aux points d'entrée frontaliers.

18 Pour l'explication de cette baisse, voir la partie du rapport Gérer l'accès.

19 Dans le RMR de l'exercice ayant pris fin le 31 mars 2002, les octrois de la citoyenneté portent sur l'exercice financier. Comme il s'agit, dans le cas qui nous occupe, des octrois pour l'année civile, les chiffres concernant 2001 fournis dans les deux documents ne correspondent pas. L'an dernier, les octrois de la citoyenneté étaient les seules données rapportées dans le tableau qui portaient sur l'exercice financier. Il a été décidé de tenir compte de l'année civile par souci de clarté.

20 Il y a eu moins d'octrois de la citoyenneté en 2002-2003 que normalement, en raison du ralentissement du processus d'attribution pour permettre la mise en application de la LIPR et de retards causés par l'introduction d'un nouveau certificat.

Instaurer une culture de gestion moderne

CIC fait partie des ministères pilotes ayant participé à l'Initiative de modernisation de la fonction de contrôleur du gouvernement du Canada, projet qui s'inscrit dans le nouveau cadre de gestion adopté par le Conseil du Trésor dans *Des résultats pour les Canadiens et les Canadiennes : un cadre de gestion pour le gouvernement du Canada*[21]. En décembre 2002, après avoir vérifié sa capacité, CIC a lancé son Plan d'action, qui couvrait sept domaines de la gestion[22]. Le Plan d'action fait la promotion de saines pratiques de gestion et permet aux gestionnaires de prendre des décisions plus judicieuses et d'obtenir de meilleurs résultats. Bien qu'il reste beaucoup de travail à faire dans le Plan d'action, le Conseil du Trésor a noté les progrès réalisés par CIC pour établir un cadre de gestion intégrée du risque, incorporer une prise de conscience du risque aux diverses activités, et créer des outils pour élaborer une approche générale fondée sur le risque à l'égard de l'orientation stratégique et de l'établissement des priorités.

Au moment où le Secrétariat du Conseil du Trésor prépare des instructions pour que les ministères réévaluent leur CPRR, les récentes réalisations rendues possibles grâce à la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*, au Système mondial de gestion des cas, à la gestion des coûts et à l'amélioration de la capacité de planification et d'évaluation ont permis au Ministère d'établir des descriptions de processus. Ces descriptions aideront à établir un Cadre de gestion et de responsabilisation axé sur les résultats (CGRR) pour le Ministère[23].

Sur le chapitre de la mesure du rendement, CIC a mis l'accent, en 2002-2003, sur la communication, la cohérence, la mobilisation et la sensibilisation. Afin d'améliorer la reddition de comptes et de renforcer l'orientation stratégique du Ministère, les affectations de ressources découlant du nouveau processus de planification intégrée des activités ont été liées à des objectifs de rendement. Une analyse du contexte fondée sur le risque a aussi été établie pour orienter la planification. CIC a été très actif au sein du comité interministériel chargé de l'analyse du contexte; les analyses effectuées ont été communiquées, et l'adoption de pratiques communes en a découlé. Une formation a été élaborée et dispensée sur la mesure du rendement et la rédaction des CGRR. L'élaboration et l'intégration des méthodes de planification des activités et des ressources, notamment la gestion des coûts, la gestion des risques, l'expertise en matière de recherche et de données, ont contribué à instaurer une culture de gestion moderne à CIC.

Capacité en matière de politique stratégique

CIC s'est efforcé d'établir des orientations stratégiques plus claires pour le Ministère, de mieux harmoniser le programme du Ministère avec les initiatives de l'ensemble du gouvernement et de trouver des occasions de faire avancer les priorités en matière de politiques et de programmes grâce à l'établissement de liens et de partenariats. Tout au long de l'année écoulée, CIC a travaillé en étroite collaboration avec Industrie Canada, Patrimoine canadien, le Bureau du

---

21 Pour de l'information sur l'initiative de modernisation de la fonction de contrôleur, voir **www.tbs-sct.gc.ca/cmo_mfc/index_f.asp.**

22 Gestion moderne est l'expression utilisée à CIC. Le plan d'action est intitulé *Renforcer la capacité de gestion – Mise en œuvre de la gestion moderne au sein de CIC.*

23 Pour une explication du CGRR, voir **www.tbs-sct.gc.ca/eval/tools_outils/pres-expo/pres-expo_f.asp**

Conseil privé et d'autres organismes à l'élaboration d'un plan d'action pour assurer le développement économique des communautés de langue officielle en situation minoritaire. Afin d'appuyer la Stratégie d'innovation du Canada, CIC a collaboré avec Développement des ressources humaines Canada et Industrie Canada pour améliorer la capacité du Canada d'attirer et de sélectionner des immigrants qualifiés et de les intégrer au marché du travail et à la société canadienne.

De façon plus générale, le Ministère a commencé à examiner les stratégies qu'il pourrait appliquer pour répartir plus équitablement les avantages de l'immigration d'un bout à l'autre du pays. Des stratégies de régionalisation vont permettre à des collectivités situées à l'extérieur des grands centres, ainsi qu'aux résidents de ces collectivités, de profiter des avantages socio-économiques de l'immigration. CIC collabore avec ses partenaires pour redéfinir les partenariats régionaux, notamment en amenant un plus large éventail de partenaires et de bénéficiaires du programme d'immigration à soutenir l'établissement des immigrants en région. Les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux responsables de l'immigration se sont engagés à se rencontrer tous les ans, la prochaine réunion devant avoir lieu à Victoria les 15 et 16 octobre 2003. Une entente sur les candidats des provinces a été signée avec la Nouvelle-Écosse, et d'autres ententes de ce type, comportant des clauses appuyant les communautés de langue officielle en situation minoritaire, ont été renégociées avec le Manitoba et la Saskatchewan.

CIC est déterminé à intégrer les considérations relatives à l'égalité entre les sexes dans les politiques, programmes et mesures législatives du gouvernement, comme le prévoient le *Plan fédéral pour l'égalité entre les sexes* (1995) et le *Programme d'action pour l'égalité entre les sexes* (2000)[24]. En 2002, CIC a effectué une analyse comparative entre les sexes des répercussions de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* et de son règlement d'application, ainsi que du projet de loi sur la citoyenneté (C-18). En tant que seul ministère contraint par la législation de rendre compte des activités d'analyse comparative entre les sexes (ACS), CIC a créé un précédent en incluant ces considérations dans son *Rapport au Parlement 2002*, qu'il a déposé en octobre 2002. En outre, CIC est considéré comme un chef de file de l'ACS à l'échelle du gouvernement, et il participe activement aux comités interministériels fédéraux axés sur l'égalité entre les sexes et l'analyse comparative entre les sexes.

Au cours de la dernière année, CIC s'est employé à établir une nouvelle relation avec les États-Unis, dans la foulée des attaques terroristes du 11 septembre 2001. Il a aussi fait des efforts pour établir des relations avec le Mexique, stimuler le dialogue et accroître les capacités au sein d'autres parties de l'Amérique latine. Les travaux de recherche effectués par CIC à l'appui des programmes et politiques du Ministère[25] témoignent également des efforts qu'il a faits pour renforcer ses capacités. CIC a continué de soutenir les travaux du projet Metropolis[26], un consortium de 11 ministères et organismes fédéraux. Il assure le leadership général de cette initiative et voit à la coordination des projets.

24 Le Programme d'action pour l'égalité entre les sexes (PAES) consiste en une stratégie quinquennale du gouvernement fédéral coordonnée par Condition féminine Canada.

25 Pour plus d'information, voir **www.cic.gc.ca/francais/res/index.html.**

26 Pour plus d'information, voir **canada.metropolis.net/.**

Le programme de recherche de CIC a, pour sa part, misé sur les investissements faits par le passé dans l'élaboration des données, et mené à terme les recherches novatrices entreprises sur l'évolution de la situation des immigrants a évolué au cours des deux dernières décennies. Les données de l'*Enquête longitudinale auprès des immigrants du Canada* (ELIC) vont permettre aux décideurs et aux analystes de mieux comprendre le déroulement du processus d'établissement des nouveaux arrivants. CIC et Statistique Canada ont mis la dernière main au questionnaire utilisé pour la deuxième série d'entrevues (deux années après l'admission), et entrepris les entrevues en décembre 2002. Les résultats des recherches effectuées sur la première série (six mois après l'admission) ont été diffusés en septembre 2003.

CIC a financé l'exécution d'une enquête menée auprès d'un important échantillon d'immigrants récents, dans le cadre des *World Values Surveys*[27], afin d'étudier l'interconnexion des valeurs, des attitudes, des comportements et des résultats avec l'intégration sociale des immigrants. Les premiers rapports sur le développement durable et les valeurs en milieu de travail sont terminés.

L'*Enquête internationale sur l'alphabétisation des adultes et leurs aptitudes à la vie pratique*,[28] gérée par Statistique Canada, fournira de nouveaux renseignements sur le niveau et la répartition de la capacité de lecture et d'écriture de la population d'immigrants adultes du Canada. La contribution financière de CIC a permis d'ajouter environ 1 400 immigrants à l'*Enquête*. La collecte des données a commencé à l'hiver 2002, et on s'attend à ce que les premières données soient diffusées en décembre 2004. La première phase de l'*Enquête sur la langue* (citoyenneté) a débuté en 2002-2003 dans la région métropolitaine de Toronto; elle vise à évaluer la capacité de parler et de comprendre l'anglais de plus de 1 000 immigrants récents. Cette première enquête globale et objective sur les compétences linguistiques des immigrants du Canada fournira des repères pour élaborer des politiques en ce qui concerne le degré de connaissance des langues officielles nécessaire pour obtenir la citoyenneté canadienne et s'intégrer au marché du travail.

Les nouvelles recherches effectuées laissent entrevoir l'émergence d'un nouveau paradigme pour la performance des immigrants : le modèle précédent, soit celui d'une transition initiale vers un succès économique semblable ou supérieur à celui des personnes nées au Canada, n'est plus assuré. Les recherches exécutées ont porté sur les causes de la baisse de revenus des immigrants, lors de leur entrée sur le marché du travail canadien. Parmi les causes relevées, mentionnons : l'évolution de la structure du marché du travail (qui donne lieu à des baisses semblables chez les jeunes Canadiens qui entrent sur le marché du travail); la diminution des avantages procurés par la formation et l'expérience acquises à l'étranger; et le fait que les pays sources ont changé. D'autres recherches devront être effectuées sur les conséquences des

---

27 En 2002-2003, les premiers rapports à utiliser cet échantillon élargi ont été les rapports sur le développement durable et les valeurs en milieu de travail. Pour plus d'information sur le sondage, voir **www.worldvaluessurvey.com/organization/index.html** – aucun site Web français n'est disponible.

28 Pour plus de détails sur cette enquête, voir **www.hrdc-drhc.gc.ca/sp-ps/arb-dgra/publications/research/2001docs/adult_lit/adult_lit_F_som.shtml.**

changements survenus dans l'offre de main-d'œuvre canadienne et sur la connaissance que possèdent les immigrants de l'anglais ou du français.

En guise de complément aux publications annuelles *Faits et chiffres*[29], qui présentent des statistiques clés sur les populations de résidents permanents et temporaires, CIC a lancé, en mars 2003, une nouvelle publication statistique trimestrielle intitulée *L'Observateur*[30]. On y trouve des statistiques trimestrielles sur les principaux groupes qu'accueille le Canada et d'autres renseignements permettant de mieux renseigner la population sur les programmes du Ministère.

Planification stratégique de l'immigration

CIC s'emploie actuellement à améliorer la planification de l'immigration et les rapports présentés à ce sujet. La Table multilatérale de planification s'est réunie pour discuter de la planification et de la régionalisation de l'immigration. En 2002[31], le Ministère a accueilli le nombre d'immigrants prévu[32]. L'article 94 de la LIPR a permis d'améliorer les rapports que CIC présente au Parlement en l'obligeant à déposer un rapport annuel sur le programme d'immigration. C'est en novembre 2002 que CIC a présenté son premier rapport annuel en application de la LIPR; celui-ci renfermait des données statistiques et de l'information sur les activités du programme d'immigration pour l'année écoulée et indiquait le nombre d'immigrants prévu pour l'année à venir. Le rapport est un moyen supplémentaire de renseigner les parlementaires et les Canadiens sur les répercussions du programme d'immigration[33].

Capacité en matière de ressources humaines

Pour atteindre les trois objectifs qu'il s'était fixés pour 2002, CIC a créé et doté de nouveaux postes, il a dispensé de la formation, et apporté des changements à son organisation. Entre juillet 2001 et septembre 2002, le Ministère augmenté ses effectifs, conséquence des nouveaux programmes de sécurité publique, de l'adoption de la carte de résident permanent, de l'entrée en vigueur de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* et des initiatives visant à rehausser l'intégrité du Programme d'accès à l'information.

CIC a pris un engagement ferme à l'égard de la diversité : au 1er septembre 2002, l'effectif du Ministère comptait 13,1 p. 100 de représentants des minorités visibles, 5,5 p. 100 de personnes handicapées et 2,2 p. 100 d'Autochtones. Ces pourcentages sont plus élevés que la proportion de ces groupes au sein de la population active. Un comité interministériel formé de représentants de six ministères et organismes centraux a entrepris d'établir un répertoire

29 Ce rapport est affiché sur **www.cic.gc.ca/francais/res/recherche/rapports-b.html.**

30 Pour consulter *L'Observateur*, voir **www.cic.gc.ca/francais/observateur/index.html.**

31 L'information sur les niveaux concerne l'année civile. Portant sur l'exercice financier, le RMR indiquera le nombre d'immigrants admis pendant la portion de l'année civile écoulée au moment de sa diffusion.

32 Pour plus d'information, voir la page 22 du présent rapport.

33 Le rapport est disponible à **www.cic.gc.ca/francais/pub/rpp2002/index.html.** On peut lire le communiqué s'y rapportant à **www.cic.gc.ca/francais/nouvelles/02/0237-f.html.**

d'employés qui appartenaient à des minorités visibles et souhaitaient faire partie de jurys de sélection. Mené par CIC, ce projet de répertoire automatisé interactif a été financé, tout au long de 2001 et 2002, par le fonds de soutien Faire place au changement. Le répertoire est maintenant entièrement opérationnel: 126 personnes y sont inscrites. Des outils ont été conçus à l'appui du projet, p. ex. : site Web, matériel de communication et de promotion, programmes de formation.

CIC a conçu le Cadre d'apprentissage (politique de formation à l'intention des employés), et il a procédé à un examen des programmes de recrutement des étudiants pour assurer une meilleure coordination avec les étudiants. Les bases d'une modernisation de la fonction publique à CIC ont également été jetées par le recours accru à des outils de dotation génériques.

Graphique 1 – Nombre d'employés, selon les années

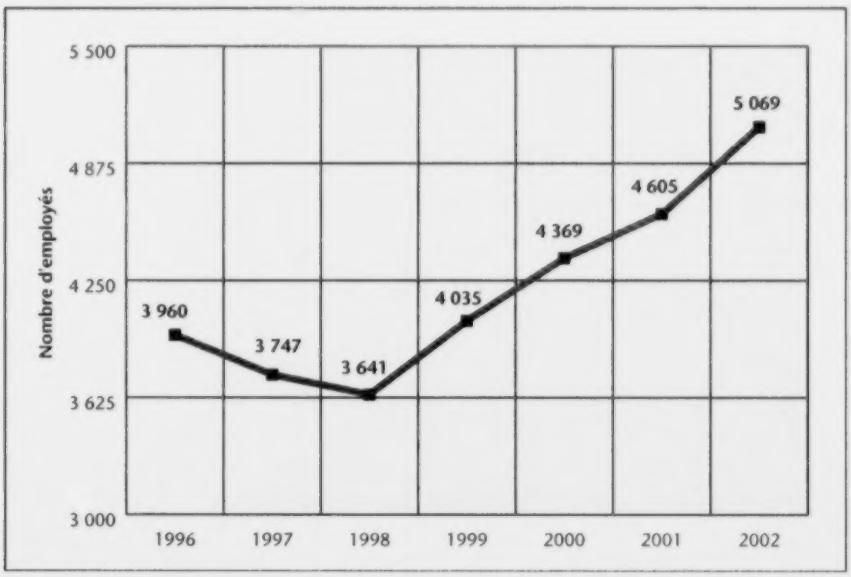

Au cours de 2002-2003, de solides bases ont été établies pour la planification et l'exécution efficaces des services de vérification et de divulgation grâce à l'élaboration d'une Charte de la vérification interne et au recrutement de personnel ayant des compétences en vérification et une connaissance du Ministère. CIC est davantage en mesure de remplir sa mission s'il dispose de services efficaces, indépendants et objectifs d'assurance et de conseil, qui représentent une valeur ajoutée et améliorent ses activités.

Capacité d'innovation accrue

CIC a mis sur pied une structure de gouvernance, pour l'innovation, en créant la Direction générale des solutions fonctionnelles et en élaborant une stratégie pour ces solutions. Cette stratégie comporte la création d'un centre d'analyse des propositions de nouvelles initiatives pour les nouvelles façons de procéder; établit une politique de normalisation des procédés assortie d'une méthodologie d'évaluation et de classement; désigne des « responsables » qui devront rendre compte de tous les projets d'amélioration qui sont entrepris; et recourt au processus de gouvernance pour les changements qui doivent être apportés au Système mondial de gestion des cas. Cette stratégie, échelonnée sur cinq ans, vise à remplacer plusieurs des systèmes utilisés par CIC par un système intégré de gestion des cas pour toutes les opérations du Ministère.
Le 26 mars 2003, un marché a été conclu avec une importante entreprise d'experts-conseils en matière de gestion et de services technologiques, afin d'entreprendre la mise en œuvre du SMGC[34]. Ce nouveau système simplifiera la gestion des cas et fournira l'assise technologique voulue pour le lancement de nouvelles initiatives. Il permettra par ailleurs d'améliorer la qualité des données dont dispose le Ministère et celle des services offerts aux clients.

Favoriser la transparence et la responsabilisation

Les réponses aux demandes présentées en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information* et de la *Loi sur la protection des renseignements personnels* ont continué de représenter une activité importante en 2002-2003[35]. CIC est encore, de tous les ministères fédéraux, celui qui reçoit le plus de demandes d'accès à l'information. En dépit de l'augmentation d'une charge de travail déjà considérable, CIC a grandement amélioré la rapidité des réponses. Dans 95,6 p. 100 des cas, le Ministère a répondu aux demandes d'accès dans les délais prescrits par la loi. Il s'agit d'une amélioration par rapport au taux de respect des délais de 88,3 p. 100 affiché en 2001-2002. Le nombre de nouvelles demandes présentées à CIC en vertu de la *Loi sur la protection des renseignements personnels* est passé de 4 649 en 2001-2002 à 4 812 en 2002-2003.

34 Voir **www.cic.gc.ca/francais/nouvelles/03/0311-f.html.** Plus de détails sont donnés dans le tableau 10.

35 Selon la *Loi sur l'accès à l'information*, le grand public a le droit d'accéder à l'information que détiennent la plupart des institutions fédérales sur quelque support que ce soit. Les droits d'accès font l'objet d'exceptions précises et restreintes qui permettent de contrebalancer l'accès à l'information avec le respect de la vie privée des individus, la sécurité nationale, les secrets nationaux, les renseignements commerciaux confidentiels et les renseignements obtenus à titre confidentiel qui sont nécessaires à l'élaboration de politiques efficaces. La *Loi sur la protection des renseignements personnels* protège la vie privée des particuliers, en ce qui concerne les renseignements personnels que les institutions gouvernementales possèdent à leur sujet, et elle leur permet d'accéder à cette information et de la corriger.

Graphique 2 – Demandes d'accès à l'information
1997–1998 — 2002–2003

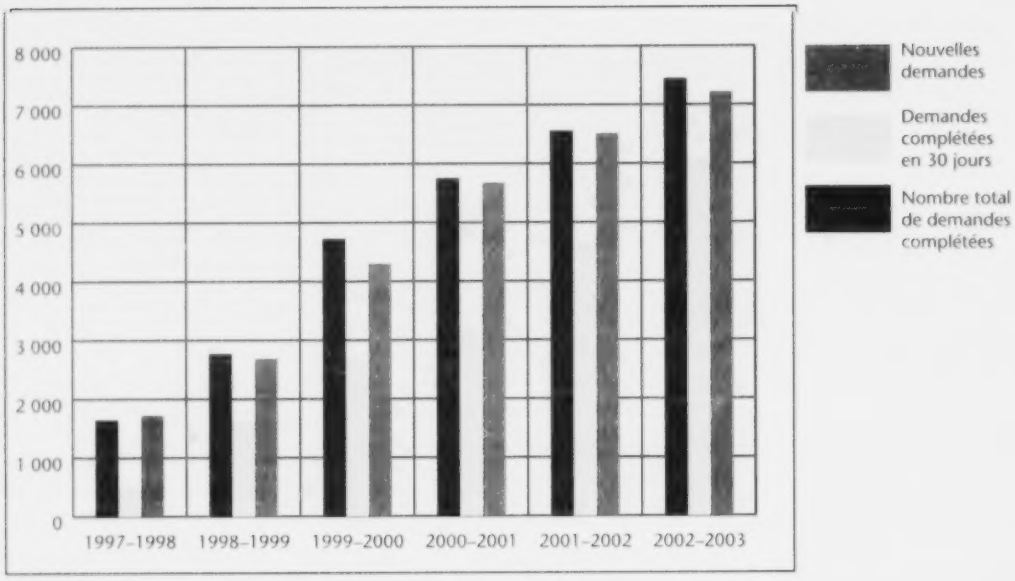

Graphique 3 – Demandes de renseignements personnels
1997–1998 — 2002–2003

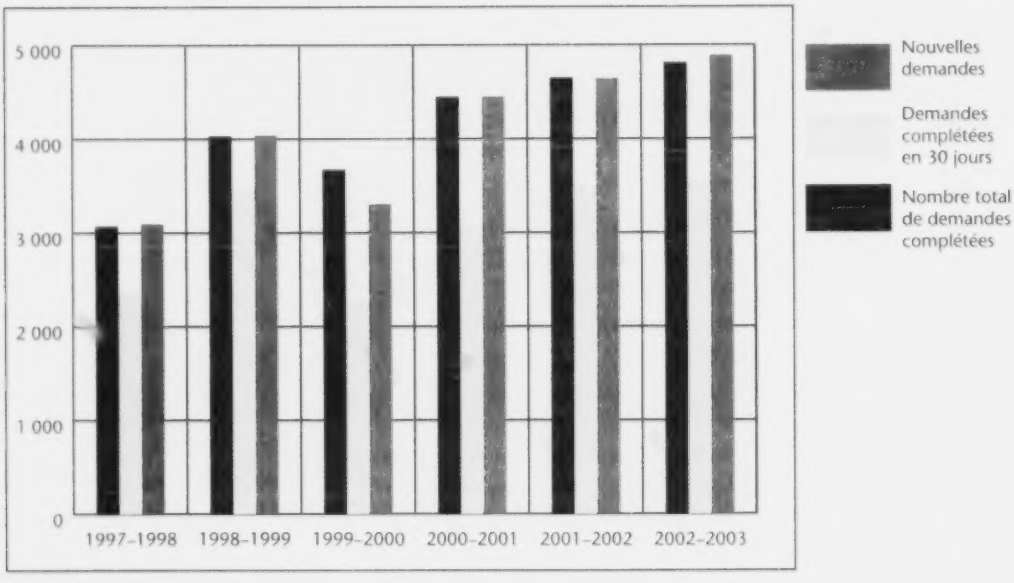

partie 3 :

Rendement selon les résultats stratégiques

Résultats stratégiques[36]		
Résultats visés	**Résultats attestant la réalisation de l'objectif**	**Résultat signalé à la page**
Maximiser les avantages sociaux et économiques des migrations au Canada	• Atteinte des niveaux d'immigration prévus	22
	• Réunification des familles d'immigrants parrainés par des Canadiens	24
	• Sélection d'immigrants capables de s'adapter au marché du travail canadien	25
	• Sélection de gens d'affaires, y compris d'investisseurs	26
	• Admission de travailleurs temporaires dont la présence au Canada comble des lacunes sur le plan des compétences du marché du travail national et qui transfèrent aux travailleurs canadiens des compétences professionnelles en demande	27
	• Admission de visiteurs et d'étudiants étrangers dont la présence au Canada stimule la demande de biens et de services	27
Protéger les réfugiés et d'autres personnes ayant besoin de se réétablir	• Atteinte des niveaux prévus en ce qui concerne les réfugiés parrainés par le gouvernement et les réfugiés parrainés par des groupes du secteur privé	30
	• Prestation d'un programme de réétablissement des réfugiés efficace et mieux adapté	31
	• Conclusion d'ententes de collaboration efficaces et efficientes entre la CISR et CIC	33
	• Accroissement de l'influence du Canada sur les initiatives internationales visant à protéger les réfugiés	34
Favoriser l'établissement et l'adaptation des nouveaux arrivants ainsi que leur intégration à la société canadienne	• Intégration réussie des nouveaux arrivants à la société canadienne	36
	• Resserrement des exigences en matière de reddition de comptes pour assurer la réalisation efficiente et efficace des programmes d'établissement	38
	• Pleine participation à la société canadienne des résidents permanents admissibles par l'octroi de la citoyenneté et l'établissement des revendications de la citoyenneté	39
	• Promotion efficace et compréhension des questions relatives à la citoyenneté et à l'intégration	40
Appliquer une stratégie juste et efficace d'exécution de la loi pour gérer l'accès au Canada	• Activités ministérielles qui contribuent à la protection des Canadiens et des Canadiennes	45
	• Interception des personnes cherchant à entrer au Canada sans les documents voulus	48
	• Identification et, si nécessaire, détention des contrevenants à la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*	49
	• Renvoi des personnes qui n'ont pas le droit de demeurer au Canada, particulièrement lorsqu'elles constituent une menace pour la société canadienne	51

36 Tels qu'indiqués dans le *Rapport sur les plans et les priorités de 2002-2003*; voir **www.cic.gc.ca/francais/pub/rpp2002/index.html**.

■ Maximiser les avantages sociaux et économiques des migrations au Canada

Dans son *Rapport sur les plans et les priorités* de 2002-3003, le Ministère s'est engagé à atteindre les niveaux d'immigration prévus, à élargir la catégorie du regroupement familial, à appliquer de nouveaux critères pour sélectionner les travailleurs qualifiés et les gens d'affaires, et à améliorer le traitement et l'admission des visiteurs, des travailleurs temporaires et des étudiants étrangers. Les progrès accomplis pour respecter ces engagements sont présentés ci-après, de même que les conditions et les partenaires qui ont joué un rôle à cet égard.

La façon particulière dont le Canada aborde l'immigration lui procure des avantages économiques et sociaux, et reflète ses valeurs sociétales. Les visiteurs et les étudiants sont certes une source de devises étrangères pour le Canada, mais ils lui permettent aussi de se faire connaître au reste du monde. En autorisant ces personnes à venir au Canada, le gouvernement permet aux étrangers qui ont de la famille au pays de rendre visite à leurs proches, ce qui donne lieu à la création de liens durables entre les nations et entre les familles. La catégorie du regroupement familial témoigne de la valeur que le Canada accorde au soutien des familles. Selon les critères énoncés dans la LIPR, les considérations humanitaires s'appliquent à certaines personnes qui n'entrent dans aucune des catégories susmentionnées. Ces considérations témoignent de la souplesse et de la capacité d'adaptation de notre programme d'immigration.

Des programmes spéciaux sont en place pour optimiser les avantages économiques de l'immigration. Par exemple, les programmes de sélection de travailleurs étrangers qualifiés et temporaires empêchent les pénuries de compétences de ralentir notre économie, tandis que les gens d'affaires immigrants et les investisseurs font profiter notre économie de leurs capitaux et de leurs compétences en gestion des affaires.

Dès l'entrée en vigueur, en juin 2002, de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*, les demandes ont été traitées selon les nouvelles règles, y compris les dispositions transitoires, et le Ministère s'est efforcé de fournir les conseils et l'aide dont le personnel avait besoin pour appliquer les règles instituées par la LIPR de manière équitable et uniforme. Dans le cas où il apparaîtrait, au fil des ans et à la suite d'une surveillance suivie, que la nouvelle loi ne produit pas les résultats escomptés, le Ministère prendra les mesures nécessaires pour corriger la situation. Au cours de l'exercice 2002-2003, on a misé sur le travail accompli au cours des années précédentes pour assurer un fondement solide au programme d'immigration.

Résultats attestant la réalisation de l'objectif	Mesures
Atteinte des niveaux d'immigration prévus	☑ Atteinte des niveaux d'immigration prévoyant de 210 000 à 235 000 nouveaux arrivants au Canada en 2002
Réunification des familles d'immigrants parrainés par des Canadiens	☑ Élargissement de la catégorie de la famille ☑ Établissement de nouveaux critères d'admissibilité au parrainage et prolongation de la durée du parrainage ☑ Plus grand respect des ententes de parrainage
Sélection d'immigrants capables de s'adapter au marché du travail canadien	☑ Mise en vigueur de nouveaux critères pour sélectionner des travailleurs immigrants qualifiés
Sélection de gens d'affaires, y compris d'investisseurs	☑ Mise en œuvre de nouveaux critères de sélection de gens d'affaires immigrants
Admission de travailleurs temporaires dont la présence au Canada comble des lacunes sur le plan des compétences du marché du travail national et qui transfèrent aux travailleurs canadiens des compétences professionnelles en demande	☑ Processus plus efficaces de traitement des demandes et d'admission des travailleurs temporaires
Admission de visiteurs et d'étudiants étrangers dont la présence au Canada stimule la demande de biens et de services	☑ Processus plus efficaces de traitement des demandes et d'admission des visiteurs et des étudiants étrangers

Ressources utilisées

Dépenses prévues	**146 949 000 $**
Total des autorisations	**185 539 360 $**
Dépenses réelles 2002-2003	**185 096 168 $**

Précisions sur les ressources utilisées : Le total des autorisations a été supérieur de 38,6 millions $ aux dépenses prévues principalement pour les raisons suivantes : 18,8 millions $ du fait de la disposition de report du budget de fonctionnement de 2001-2002 à 2002-2003; 12,2 millions $ pour les conventions collectives; 2,6 millions $ pour financer la levée des dispenses de visa; et 5 millions $ liés aux autorisations supplémentaires pour la contribution du gouvernement au titre des avantages sociaux des employés comme les régimes de retraite et l'assurance-emploi.

☑ Atteinte des niveaux d'immigration prévus

Pour maximiser les avantages économiques et sociaux des migrations au Canada, il est important d'atteindre les niveaux d'immigration prévus. Les objectifs sont fixés et annoncés pour permettre au Ministère et à ses partenaires de se préparer en fonction du nombre d'arrivées prévu pour les années suivantes. L'objectif fixé pour 2002[37] était de 210 000 à 235 000 résidents permanents, dont 60 p. 100 dans la composante économique et 40 p. 100 dans la composante non économique[38]. Les arrivées ayant totalisé 229 058, la fourchette établie a été respectée, de même que la proportion de 60 contre 40 avec 59,6 p. 100 des arrivées dans la composante économique et 40,4 p. 100 dans la composante non économique.

Les chiffres concernant les immigrants admis sont publiés dans le *Rapport annuel au Parlement sur l'immigration*[39], qui est déposé au Parlement au plus tard le 1er novembre de chaque année. Des données statistiques sont aussi publiées annuellement dans *Faits et chiffres*[40] et dans la publication trimestrielle *L'Observateur*.

Le suivi du rendement s'effectue au moyen de la surveillance continue de l'exécution du programme. Le Ministère donne suite aux résultats de cette surveillance et rajuste ses activités de manière à réaliser les objectifs fixés. En 2002-2003, le Ministère s'est efforcé d'accroître la collaboration interne, ainsi qu'avec ses partenaires, notamment les provinces, à la planification de l'immigration. Les efforts qu'il a accomplis pour informer et mobiliser ses partenaires ont amené ceux-ci à prendre une plus grande part à l'exercice. Il sera ainsi possible de fixer les objectifs plus tôt dans le cycle de planification, d'accroître l'exactitude des objectifs établis, d'assurer une planification opérationnelle plus détaillée et de mieux gérer l'immigration dans l'avenir. Cette gestion plus serrée de l'immigration débouchera sur un système plus prédictif qui contribuera à améliorer l'efficacité et l'efficience de l'ensemble du processus[41].

---

37 Les niveaux sont fixés selon l'année civile.

38 Ainsi, on s'attend à ce que 60 p. 100 des personnes sélectionnées fassent partie de la composante économique, qui regroupe les travailleurs qualifiés, les gens d'affaires immigrants (entrepreneurs, investisseurs, travailleurs autonomes), les aides familiaux et les candidats des provinces et les personnes à leur charge. Pour le reste, on s'attend à ce que 26 p. 100 appartiennent à la catégorie du regroupement familial et 13 p. 100 à la catégorie des personnes protégées.

39 Les chiffres ont été publiés dans *Maintenir l'engagement du Canada en matière d'immigration - Le Plan d'immigration pour 2002*. Voir **www.cic.gc.ca/francais/pub/plan02.html.**

40 Pour consulter le rapport, voir **www.cic.gc.ca/francais/pub/index-2.html#statistiques**

41 Pour plus d'information sur la planification de l'immigration, voir page 15.

Immigration — Résultats pour 2002

	FOURCHETTE PRÉVUE MINIMUM	FOURCHETTE PRÉVUE MAXIMUM	NOMBRE RÉEL EN 2002
CATÉGORIE DES IMMIGRANTS			
Composante économique			
Travailleurs qualifiés	115 800	125 300	123 357
Gens d'affaires	12 000	13 000	11 041
Candidats des provinces ou territoires	1 200	1 500	2 127[42]
Total – composante économique	**129 000**	**139 800**	**136 525**
Catégorie de la famille			
Famille immédiate	37 000	41 000	42 775
Parents et grands-parents	19 000	21 000	22 502
Total – famille	**56 000**	**62 000**	**65 277**
Autres[43]	**2 000**	**2 800**	**2 145**
Total – immigrants	**187 000**	**204 600**	**203 947**
CATÉGORIE DES RÉFUGIÉS			
Parrainés par le gouvernement	7 500	7 500	7 504
Parrainés par le secteur privé	2 900	4 200	3 044
Réfugiés reconnus comme tels au Canada	10 500	15 600	10 544
Personnes à charge à l'étranger[44]	2 100	3 100	4 019[45]
Total – réfugiés	**23 000**	**30 400**	**25 111**
Grand total	**210 000**	**235 000**	**229 058**

42 Le nombre des candidats des provinces dépasse l'objectif parce que ce programme est toujours en cours d'élaboration et qu'il était difficile de prévoir l'augmentation du nombre d'arrivées lorsque les objectifs ont été fixés. Ce programme répond aux besoins des provinces, et il a pris une ampleur considérable ces deux dernières années. Il continuera vraisemblablement d'en être ainsi à mesure que les partenaires provinciaux et territoriaux y recourront pour attirer des travailleurs qualifiés sur leur territoire.

43 Comprend les aides familiaux résidants, les retraités, les immigrants visés par une mesure de renvoi à exécution différée et les demandeurs non reconnus du statut de réfugié au Canada.

44 Personnes à charge (d'un réfugié admis au Canada) vivant à l'étranger.

45 Le nombre de personnes à charge à l'étranger dépasse l'objectif en raison d'une modification au processus qui a permis aux membres de la famille d'être inclus dans les demandes présentées au Canada. Ils peuvent donc s'établir plus rapidement qu'auparavant. Grâce au nouveau processus, un plus grand nombre de personnes ont pu obtenir le statut de résident permanent pendant l'année.

☑ Réunification des familles d'immigrants parrainés par des Canadiens[46]

Les résidents du Canada et les résidents permanents qui vivent au Canada[47] peuvent parrainer certains membres de la catégorie du regroupement familial, afin qu'ils émigrent au Canada. Cette catégorie comprend les époux, les conjoints de fait et partenaires conjugaux[48], les enfants à charge, les parents et les grands-parents. Ce programme reconnaît la place qu'occupe la famille dans les valeurs canadiennes en défendant le droit des familles de vivre ensemble. L'immigration des membres de la catégorie du regroupement familial vise à réunir les immigrants avec les membres de leur famille immédiate et à ce que les Canadiens dont le partenaire est un étranger puissent les faire venir au Canada pour qu'ils y vivent et y travaillent.

La LIPR a précisé les critères de sélection de ces immigrants et les a adaptés aux réalités contemporaines[49]. Parmi les changements apportés, mentionnons l'élargissement de la définition de la famille pour y inclure les conjoints de fait et les partenaires de même sexe; une diminution de la durée du parrainage; et une amélioration des mécanismes utilisés pour récupérer les sommes dues auprès des répondants en défaut. CIC a fait en sorte que les agents d'immigration locaux disposent des outils dont ils ont besoin pour appliquer ces modifications. Pour que la loi soit mise en œuvre dans le respect de l'objectif poursuivi, les changements sont surveillés, et des modifications seront apportées, s'il y a lieu.

En février, CIC a lancé une nouvelle trousse de demande conjointe qui permet de traiter en même temps les résultats des examens médicaux et la demande de parrainage pour les époux, les partenaires et les enfants à charge[50]. Cette nouvelle façon de procéder favorise une réunification plus rapide des familles. D'après les résultats des tests, le temps de traitement des cas courants est réduit de plus de 50 p. 100, lorsque les trois éléments du dossier (demande de parrainage, demande d'immigration et résultats de l'examen médical) sont présentés au même moment.

En vertu de la LIPR, CIC peut refuser les parrainages de répondants qui sont prestataires d'aide sociale. Également aux termes de la LIPR, le gouvernement peut récupérer les coûts de l'aide sociale auprès des répondants en défaut par le biais de mesures de recouvrement plutôt que de poursuites. Des protocoles d'entente sont en voie d'être négociés pour autoriser le gouvernement fédéral à échanger des renseignements avec les provinces. Ces protocoles vont permettre au gouvernement fédéral de déterminer si un

---

46 Pour plus d'information au sujet de ce programme, voir **www.cic.gc.ca/francais/nouvelles/02/0235-f.html.**

47 Un parrain doit avoir au moins 18 ans et respecter certains critères liés aux seuils de revenus.

48 Un partenaire conjugal est un ressortissant étranger qui réside à l'extérieur du Canada et qui entretient une relation conjugale avec le parrain depuis au moins une année. Un partenaire conjugal peut être de sexe opposé ou de même sexe. Cette catégorie a pour but de permettre à un citoyen canadien ou à un résident permanent de parrainer un partenaire étranger avec lequel il entretient une relation conjugale de bonne foi, mais avec lequel il n'a pu cohabiter en raison de l'impossibilité d'obtenir les visas nécessaires pour vivre dans le pays de l'un ou de l'autre. Comme il n'a pu vivre de façon continue avec le Canadien pendant au moins une année, le partenaire ne répond pas à la définition de « conjoint de fait » et ne peut donc être parrainé comme tel. Il s'agit d'une catégorie qui ne s'applique que dans le contexte de l'immigration.

49 Il a été question des changements apportés aux demandes dans la catégorie du regroupement familial, suite à l'adoption de la LIPR, aux pages 18,19 et 20 du RMR de 2002. Voir **www.cic.gc.ca/francais/pdf/pub/rmr2002.pdf.**

50 Pour plus d'information, voir le communiqué à **www.cic.gc.ca/francais/nouvelles/03/0302-f.html.**

répondant est prestataire d'aide sociale ou s'il manque à son engagement de parrainage, information qu'il est possible d'établir en vérifiant les prestataires des programmes d'aide sociale des provinces. Le Ministère travaille avec l'ADRC à l'instauration d'un mécanisme de recouvrement. Les négociations qui ont été entamées avec les provinces au sujet de ce mécanisme se poursuivront à l'automne 2003 et au-delà.

☑ Sélection d'immigrants capables de s'adapter au marché du travail canadien[51]

Le RMR de 2001-2002 fait état des modifications instituées par la LIPR qui ont eu une incidence sur les critères appliqués pour sélectionner les travailleurs qualifiés[52]. Les nouvelles dispositions permettent de sélectionner les travailleurs en fonction du capital humain plutôt que de compétences particulières[53]. Les nouveaux critères sont entrés en vigueur le 28 juin 2002. Pour donner suite à ces modifications, le formulaire de demande d'immigration a été révisé pour en accroître l'efficacité; le guide a été mis à jour et le site Web a été restructuré[54].

L'exercice 2002-2003 a aussi été marqué par la tenue d'un dialogue sur la régionalisation et les moyens à prendre pour mieux répartir les avantages de l'immigration d'un bout à l'autre du pays. Le principe de la régionalisation repose sur l'idée que la forte concentration des immigrants observée à Toronto, Montréal et Vancouver peut mettre à rude épreuve la capacité de ces agglomérations, et que de nombreuses autres villes seraient heureuses d'accueillir des immigrants et de profiter ainsi de leurs compétences et de leur culture. Le nouvel accord Canada-Manitoba sur l'immigration[55] aborde cette question.

Sélection de travailleurs qualifiés et de gens d'affaires immigrants

En 2002, les missions canadiennes à l'étranger ont reçu 54 921 demandes dans la catégorie des travailleurs qualifiés et 3 577 dans les trois catégories des gens d'affaires (entrepreneurs, investisseurs, travailleurs autonomes). Si l'on englobe les conjoints et les personnes à charge, ces demandes représentent, respectivement, un total de 131 957 et de 13 122 immigrants éventuels.

Le nombre des demandes non traitées s'élève, en date d'août 2003, à 254 138 cas, dont 180 931 travailleurs qualifiés et 12 998 cas dans les gens d'affaires.

Les temps de traitement varient beaucoup d'une mission à l'autre. À l'échelle mondiale, 80 p. 100 des demandes ont été traitées dans un délai de 29 mois, dans le cas des travailleurs qualifiés, et dans un délai de 35 mois, dans le cas des gens d'affaires.

51 Pour plus d'information au sujet de ce programme, voir **www.cic.gc.ca/francais/qualifie/index.html.**

52 Voir **www.cic.gc.ca/francais/pdf/pub/rmr2002.pdf,** page 21.

53 Capital humain s'entend des compétences transférables que possèdent les travailleurs, notamment la langue et les niveaux de scolarité.

54 Pour plus d'information, voir **www.cic.gc.ca/francais/nouvelles/02/0215-f.html.**

55 Pour plus d'information, voir le communiqué à **www.cic.gc.ca/francais/nouvelles/02/0204-f.html.** L'entente est affichée à **www.cic.gc.ca/francais/nouvelles/02/0204-f.html.**

répondant est prestataire d'aide sociale ou s'il manque à son engagement de parrainage, information qu'il est possible d'établir en vérifiant les prestataires des programmes d'aide sociale des provinces. Le Ministère travaille avec l'ADRC à l'instauration d'un mécanisme de recouvrement. Les négociations qui ont été entamées avec les provinces au sujet de ce mécanisme se poursuivront à l'automne 2003 et au-delà.

☑ Sélection d'immigrants capables de s'adapter au marché du travail canadien[51]

Le RMR de 2001-2002 fait état des modifications instituées par la LIPR qui ont eu une incidence sur les critères appliqués pour sélectionner les travailleurs qualifiés[52]. Les nouvelles dispositions permettent de sélectionner les travailleurs en fonction du capital humain plutôt que de compétences particulières[53]. Les nouveaux critères sont entrés en vigueur le 28 juin 2002. Pour donner suite à ces modifications, le formulaire de demande d'immigration a été révisé pour en accroître l'efficacité; le guide a été mis à jour et le site Web a été restructuré[54].

L'exercice 2002-2003 a aussi été marqué par la tenue d'un dialogue sur la régionalisation et les moyens à prendre pour mieux répartir les avantages de l'immigration d'un bout à l'autre du pays. Le principe de la régionalisation repose sur l'idée que la forte concentration des immigrants observée à Toronto, Montréal et Vancouver peut mettre à rude épreuve la capacité de ces agglomérations, et que de nombreuses autres villes seraient heureuses d'accueillir des immigrants et de profiter ainsi de leurs compétences et de leur culture. Le nouvel accord Canada-Manitoba sur l'immigration[55] aborde cette question.

Sélection de travailleurs qualifiés et de gens d'affaires immigrants

En 2002, les missions canadiennes à l'étranger ont reçu 54 921 demandes dans la catégorie des travailleurs qualifiés et 3 577 dans les trois catégories des gens d'affaires (entrepreneurs, investisseurs, travailleurs autonomes). Si l'on englobe les conjoints et les personnes à charge, ces demandes représentent, respectivement, un total de 131 957 et de 13 122 immigrants éventuels.

Le nombre des demandes non traitées s'élève, en date d'août 2003, à 254 138 cas, dont 180 931 travailleurs qualifiés et 12 998 cas dans les gens d'affaires.

Les temps de traitement varient beaucoup d'une mission à l'autre. À l'échelle mondiale, 80 p. 100 des demandes ont été traitées dans un délai de 29 mois, dans le cas des travailleurs qualifiés, et dans un délai de 35 mois, dans le cas des gens d'affaires.

51 Pour plus d'information au sujet de ce programme, voir **www.cic.gc.ca/francais/qualifie/index.html.**

52 Voir **www.cic.gc.ca/francais/pdf/pub/rmr2002.pdf,** page 21.

53 Capital humain s'entend des compétences transférables que possèdent les travailleurs, notamment la langue et les niveaux de scolarité.

54 Pour plus d'information, voir **www.cic.gc.ca/francais/nouvelles/02/0215-f.html.**

55 Pour plus d'information, voir le communiqué à **www.cic.gc.ca/francais/nouvelles/02/0204-f.html.** L'entente est affichée à **www.cic.gc.ca/francais/nouvelles/02/0204-f.html.**

Résidents permanents admis en 2002 à titre de travailleurs qualifiés et de gens d'affaires, selon les requérants principaux et les personnes à charge[56]

	Total	Requérants principaux	Conjoints/ Personnes à charge
Travailleurs qualifiés	123 357	53 437	69 920
Gens d'affaires	11 041	3 047	7 994
Entrepreneurs	4 489	1 177	3 312
Travailleurs autonomes	1 901	635	1 266
Investisseurs	4 651	1 235	3 416

☑ Sélection de gens d'affaires, y compris d'investisseurs

Dans la LIPR, le Ministère a adopté de nouvelles normes pour sélectionner les gens d'affaires[57], investisseurs, entrepreneurs et travailleurs autonomes. Ces nouvelles normes sont plus faciles à mesurer et plus transparentes[58]. Elles ont été établies à la suite de consultations avec les provinces. Les répercussions des nouvelles normes de sélection ne sont pas encore manifestes, le Ministère n'ayant pas encore traité suffisamment de cas en vertu de la LIPR pour pouvoir porter un jugement qualitatif.

CIC a continué d'élargir ses relations avec le secteur financier afin de soutenir les nouvelles normes. De nouveaux partenariats ont été établis avec les membres de la Société d'assurance-dépôts du Canada (SADC)[59]. Grâce à ces relations très fructueuses, l'industrie des services financiers assure le marketing et la promotion du programme et facilite le transfert international de fonds en conformité avec la réglementation financière canadienne. Ce partenariat novateur entre les secteurs privé et public procure à CIC d'importants avantages pour recruter des immigrants dans le cadre de ce programme et pour en assurer la gestion.

L'un des défis du programme consiste à répondre aux attentes des provinces et territoires. Ces attentes ont surtout trait au nombre de participants au programme et à la part attribuée aux provinces. Ces relations seront surveillées, à la lumière des nouvelles normes établies par la LIPR, de manière à ce que les besoins des provinces soient pris en considération.

Le succès du programme d'immigration des gens d'affaires peut se mesurer par rapport à divers facteurs : le nombre des personnes qui y participent, le nombre de cas traités et les placements par province. L'information recueillie sera comparée à celle disponible pour les années précédentes. Aucune donnée complète sur le rendement ne sera disponible avant que le programme n'ait été appliqué pendant plusieurs années. On traite aussi de ce programme dans le *Rapport annuel au Parlement sur l'immigration de 2002*[60].

---

56 *Faits et chiffres* 2002, pages 74-75 et 92-93.

57 Pour plus d'information, voir **www.cic.gc.ca/francais/affaires/index.html.**

58 Pour plus d'information sur les changements précis apportés au programme, voir le RMR de l'an dernier, à **www.cic.gc.ca/francais/pdf/pub/rmr2002.pdf,** pages 20 et 21.

59 Pour la liste des institutions financières participantes, voir **www.cic.gc.ca/francais/affaires/financement.html.**

60 Voir **www.cic.gc.ca/francais/pub/rpp2002/index.html.** Les communiqués s'y rapportant sont affichés sur **www.cic.gc.ca/francais/nouvelles/02/0237-f.html.**

☑ Admission de travailleurs temporaires dont la présence au Canada comble des lacunes sur le plan des compétences du marché du travail national et qui transfèrent aux travailleurs canadiens des compétences professionnelles en demande[61]

En 2002, CIC a admis 87 910 travailleurs étrangers dont l'emploi a été autorisé pour combler des lacunes sur le plan des compétences du marché du travail national. L'admission de travailleurs temporaires peut atténuer les pénuries de main-d'œuvre au pays. La nouvelle *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* a modifié le programme des travailleurs temporaires de manière à répondre efficacement aux besoins des employeurs. Auparavant, un employeur devait faire la preuve qu'aucun Canadien n'était disponible pour faire le travail en question. Selon les nouvelles dispositions, l'exécution du travail par l'étranger doit simplement être susceptible d'avoir des effets économiques positifs ou neutres sur le marché du travail canadien. De même, l'exigence selon laquelle les employeurs devaient faire de la publicité au Canada, pendant une période donnée, avant de présenter une offre d'emploi à un travailleur étranger a été supprimée. Par suite de ces changements, il est plus facile pour les employeurs canadiens d'obtenir la main-d'œuvre dont ils ont besoin au moment où ils en ont besoin.

En septembre 2001, on a lancé un projet pilote afin de combler de graves pénuries de compétences[62] dans l'industrie de la construction à Toronto[63]. Le projet pilote a été mis sur pied pour faciliter l'entrée d'un maximum de 500 travailleurs temporaires de l'industrie de la construction, sur une période de deux ans. L'exercice 2002-2003 a été la seconde année d'application de ce programme. À ce jour, environ 130 employeurs y participent et environ 100 travailleurs étrangers se trouvent maintenant au Canada. Le programme a été très bien accueilli par l'industrie de la construction.

☑ Admission de visiteurs et d'étudiants étrangers dont la présence au Canada stimule la demande de biens et de services[64]

En 2002, 44 896 260 visiteurs et 68 820 étudiants[65] sont venus au Canada. Par suite des récents événements survenus sur la scène mondiale, il est toutefois devenu plus compliqué de gérer les déplacements. Ces difficultés, et surtout l'importance accrue accordée à la sécurité, l'ont emporté sur les efforts faits pour améliorer le traitement et l'admission des visiteurs. Par exemple, l'attention accordée à la sécurité s'est traduite par une augmentation du nombre des pays dont les ressortissants doivent être munis d'un visa de visiteur, d'où une hausse du nombre de visiteurs ayant besoin d'un visa pour entrer au pays.

61 Pour plus d'information sur ce programme, voir **www.cic.gc.ca/francais/travailler/index.html.**

62 Pour chaque travailleur étranger qu'ils font venir au Canada, les employeurs doivent accepter d'embaucher ou de former deux Canadiens. Ce programme a réellement fait réfléchir les employeurs aux problèmes de relève.

63 Pour plus d'information, voir **www.cic.gc.ca/francais/pdf/pub/rmr2002.pdf**, page 22, et **www.on.hrdc-drhc.gc.ca/francais/ps/fwp/sectoral_f.shtml#construction.**

64 Pour plus d'information sur le programme des étudiants, voir **www.cic.gc.ca/francais/etudier/index.html.** Pour plus d'information sur le programme des visiteurs, voir **www.cic.gc.ca/francais/visiter/index.html.**

65 Ce chiffre a été calculé d'après la méthode des premières entrées : une personne n'est comptée qu'une seule fois, au moment de son inscription initiale dans le système.

Le traitement des demandes des étudiants étrangers s'est amélioré en 2002-2003. CIC a entamé des négociations avec des établissements d'enseignement et des provinces pour mettre sur pied des projets pilotes visant à attirer davantage d'étudiants au Canada. Depuis l'entrée en vigueur de la LIPR, les étudiants qui s'inscrivent à des programmes de moins de six mois ne sont plus tenus d'obtenir un permis d'études. Ce changement a permis d'harmoniser la période de dispense du permis d'études dont bénéficient les étudiants inscrits à des programmes de courte durée[66] avec la durée de séjour normalement autorisée pour les autres visiteurs.

Le Ministère et les provinces examinent certaines options pour encourager les étudiants étrangers à demeurer au Canada une fois leurs études terminées. C'est dans cette optique que CIC a conclu avec le Nouveau-Brunswick une entente qui permet aux étudiants étrangers diplômés de demeurer une année de plus dans la province[67]. Les diplômés qui souhaitent demander le statut de résident permanent à titre de travailleurs qualifiés pourront ainsi travailler pendant une année supplémentaire, et cumuler les points supplémentaires prévus dans la grille de sélection pour l'expérience. Le succès de ce programme sera évalué, et des rapports seront présentés à intervalles jugés appropriés.

Leçons apprises

Résultat stratégique	Approche
Protéger les réfugiés et les autres personnes ayant besoin de se réétablir	***Étude sur le règlement extrajudiciaire des différends***[68]
CIC et la Section d'appel de l'immigration de la CISR ont recours au processus de règlement extrajudiciaire des différends (RED) depuis 1998 pour régler avec plus de rapidité et de manière plus conviviale les appels interjetés à l'encontre des refus d'immigrants parrainés par la famille. Une évaluation a été faite en 2000-2001 pour déterminer si les avantages escomptés du processus de RED se sont effectivement concrétisés et pour mesurer les répercussions sur le dénouement des cas, tout en maintenant l'intégrité des programmes. CIC a effectué une seconde évaluation pour confirmer et valider les constatations de l'étude originale sur une plus longue période.	

66 Voir **www.cic.gc.ca/francais/pdf/pub/rmr2002.pdf**, pages 21 et 22.

67 L'entente a été signée le 10 mars 2003 entre le ministre de CIC et le ministre d'Entreprises Nouveau-Brunswick. Le communiqué de presse se trouve à **www.cic.gc.ca/francais/nouvelles/03/0308-f.html**.

68 Ce rapport est affiché à **www.cic.gc.ca/english/recherche/**.

■ Protéger les réfugiés et d'autres personnes ayant besoin de se réétablir

Au cours de la période visée, CIC a donné suite à son engagement de protéger les réfugiés[69] et d'autres personnes ayant besoin de se réétablir. Il a, pour ce faire, resserré ses relations avec ses partenaires, pris des moyens pour surveiller et évaluer les programmes, amélioré la capacité de ses politiques et programmes de répondre aux besoins, apporté des contributions stratégiques à l'Agenda pour la protection du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), et maintenu de bonnes relations avec la CISR.

CIC élabore des politiques et des programmes qui tiennent compte des obligations internationales qui incombent au Canada en vertu de la Convention des Nations Unies relative au statut des réfugiés (Convention de Genève), adoptée en 1951, et de son protocole de 1967. En 2002, le Canada a réaffirmé son engagement à l'égard de la protection internationale des réfugiés en soutenant l'Agenda pour la protection du HCR, plan qui orientera l'avenir de la protection des réfugiés. CIC continue de respecter l'engagement du Canada à l'égard de la sélection et du réétablissement des réfugiés et des autres personnes ayant besoin d'une aide humanitaire.

Résultats attestant la réalisation de l'objectif	Mesures
Atteinte des niveaux prévus en ce qui concerne les réfugiés parrainés par le gouvernement et les réfugiés parrainés par des groupes du secteur privé	☑ Octroi du statut de résident permanent à une fourchette de 23 000 à 30 400 réfugiés et autres personnes ayant besoin de protection en 2002
Prestation d'un programme de réétablissement des réfugiés plus efficace et mieux adapté aux besoins	☑ Mise en œuvre de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* ☑ Accélération du traitement des cas urgents de protection à l'étranger ☑ Amélioration du contrôle sécuritaire initial des réfugiés ☑ Renforcement des partenariats afin de faciliter la réalisation des programmes ministériels ☐ Réduction du nombre de revendications du statut de réfugié reçues, grâce au partage de cette responsabilité avec les États-Unis[70] ☑ Élaboration d'une politique stratégique nationale d'intervention pour la détermination des revendications du statut de réfugié présentées au Canada
Conclusion d'ententes de collaboration efficaces et efficientes entre la Commission de l'immigration et du statut de réfugié et CIC	☑ Renvoi des revendications du statut de réfugié à la CISR dans les trois jours ouvrables
Accroissement de l'influence du Canada sur les initiatives internationales visant à protéger les réfugiés	☑ Contribution à l'Agenda pour la protection du HCR

69 Site Web consacré à la protection des réfugiés : **www.cic.gc.ca/ref-protection/francais/site/index.htm.**

70 Cette mesure renvoie, entre autres stratégies, à l'*Entente sur les tiers pays sûrs*.

Ressources utilisées

Dépenses prévues	**111 168 000 $**
Total des autorisations	**114 236 413 $**
Dépenses réelles 2002-2003	**111 356 873 $**

Précisions sur les ressources utilisées : Le total des autorisations a excédé les dépenses prévues de 3 millions $, en raison principalement des besoins supplémentaires du Programme fédéral de santé intérimaire. Un total de 2,8 millions $ a été reporté, en raison principalement des sommes moins élevées requises par le Programme d'aide au réétablissement.

☑ Atteinte des niveaux prévus en ce qui concerne les réfugiés parrainés par le gouvernement et les réfugiés parrainés par des groupes du secteur privé

En ayant octroyé le statut de résident permanent à 24 955 réfugiés et autres personnes ayant besoin de protection en 2002-2003, CIC a pu, comme il s'y était engagé, respecter la fourchette de 23 000 à 30 400 qu'il s'était fixée. Se situent en outre tout à fait à l'intérieur des niveaux prévus pour la période visée les 10 544 réfugiés reconnus comme tels au Canada, les 7 347 réfugiés parrainés par le gouvernement et les 3 045 réfugiés parrainés par des groupes du secteur privé.

Réfugiés admis en 2002

Réfugiés	Niveaux prévus – 2002	Nombre réel – 2002
Parrainés par le gouvernement	7 500	7 504
Parrainés par des groupes privés	2 290 – 4 200	3 044
Réfugiés reconnus comme tels au Canada	10 500 – 15 600	10 544
Personnes à charge à l'étranger	2 100 – 3 100	4 019
Total des réfugiés	**23 000 – 30 400**	**25 111**

☑ Prestation d'un programme de réétablissement des réfugiés efficace et mieux adapté aux besoins

Les modifications relatives au traitement des demandes de réfugiés incluses dans la nouvelle *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* ont permis de donner suite aux préoccupations soulevées par les longs délais de traitement, l'escalade des coûts, les demandeurs non munis des documents voulus ainsi que la longueur et la complexité des appels. Le personnel a bénéficié d'une formation complète sur la LIPR, ce qui lui a permis de rendre des décisions au plus tard trois jours après la présentation de la demande, dans quelque 98 p. 100 des cas, soit 17 400 demandes d'asile sur un total de 17 700. Le nombre de demandes d'asile présentées à la frontière canado-américaine, au cours du premier trimestre de 2003, est le plus élevé qu'ait jamais enregistré CIC depuis qu'il suit ces chiffres.

CIC est en voie d'élaborer des stratégies afin de pouvoir identifier et sélectionner de façon plus efficiente les réfugiés qui souhaitent se réétablir au Canada. Plusieurs mesures ont été prises en 2002-2003 pour que ces améliorations puissent être apportées. En 2002, le Canada a réétabli 139 réfugiés dans le cadre du Programme de protection d'urgence (PPU)[71]. Ce programme a été mis sur pied pour que le Canada fournisse, à la demande du HCR, une protection d'urgence aux personnes admissibles au réétablissement et qui ont besoin d'une telle protection. Les agents des visas tentent de réétablir les personnes visées par ce programme dans un délai de trois à cinq jours après la recommandation du HCR. La LIPR prévoit que les demandes de réétablissement doivent être accompagnées d'une recommandation faite par l'une ou l'autre des trois sources suivantes : le HCR, un répondant privé ou une autre organisation. Dans certaines régions, les demandes d'asile peuvent être acceptées directement du demandeur, sans recommandation. Pour appliquer ces nouvelles politiques, CIC rédige des lignes directrices à l'intention des organisations qui recommandent des personnes afin de pouvoir identifier et trouver plus rapidement les réfugiés pouvant être réétablis au Canada. En outre, CIC élabore des stratégies, notamment le traitement regroupé, pour améliorer le processus de recommandation. L'amélioration des partenariats est un élément clé du programme de réétablissement. Un outil a été conçu pour renseigner les groupes sur les modifications instituées par la LIPR[72]. Le programme de parrainage mise sur les partenariats avec le secteur bénévole pour réétablir les réfugiés et les intégrer à la société canadienne. Outre les groupes individuels qui parrainent des personnes sur une base ponctuelle, CIC conclut également des ententes avec des signataires d'entente de parrainage (SEP)[73] qui s'engagent à parrainer un nombre plus important de réfugiés. Le nombre des SEP est passé de 36, depuis la création du programme des SEP en 1997, à 93 en 2003.

---

71 Guides sur le traitement des demandes à l'étranger et Notes de service sur les opérations, en date de juin 2002. Voir **www.cic.gc.ca/ref-protection/francais/manuals-guides/OM-NSOop02-40jn02.htm.**

72 Voir **www.cic.gc.ca/ref-protection/francais/train-form/SRE%20and%20IRPAF-July%202002.htm.**

73 Pour les noms des SEP, voir **www.cic.gc.ca/ref-protection/francais/infocentre/committees-comites/sah.htm**; pour le texte de l'entente conclue avec les SEP, voir **www.cic.gc.ca/ref-protection/francais/infocentre/sah-sep/SA.htm**; pour le communiqué, le document d'information et l'ébauche de PE, voir **www.cic.gc.ca/francais/nouvelles/02/0247-f.html.**

Le Programme de parrainage des réfugiés (PPR) favorise un renforcement des relations avec les SEP puisqu'il permet d'offrir une formation, des conseils, des ressources et des aides pédagogiques, et d'organiser le Forum annuel des SEP d'une durée de deux jours. Le maintien du PPR est maintenant assuré, CIC l'ayant doté d'un financement permanent. De plus, CIC a signé un protocole d'entente particulier avec la Ville de Winnipeg et la province du Manitoba dans le but de soutenir le parrainage privé de réfugiés. Cette entente, la première en son genre, met à contribution trois ordres de gouvernement et des organisations non gouvernementales. Cette mesure permettra également d'accroître le nombre de réfugiés parrainés au Manitoba.

Dans les cas où les réfugiés requièrent une aide supplémentaire parce qu'ils ont des besoins spéciaux, on peut faire appel au Programme d'aide conjointe (PAC). Dans le cadre de ce programme, CIC établit un partenariat avec un SEP pour que soit fourni un soutien émotionnel et financier adéquat au réfugié. Pour assurer un jumelage adéquat entre les SEP et les réfugiés ayant des besoins spéciaux, CIC a mis au point un site Web protégé, en août 2002. Ce site permet aux SEP de repérer les réfugiés à qui ils sont en mesure d'offrir des services de soutien appropriés et réduit de ce fait le délai de traitement et la probabilité de migration secondaire.

Grâce aux lignes directrices établies conformément au règlement d'application de la LIPR, les cas des personnes vulnérables et nécessitant une protection urgente peuvent maintenant être traités avant les autres dossiers de réfugiés. De même, le programme Femmes en péril a été renforcé du fait que les réfugiées les plus vulnérables sont dispensées de l'obligation de démontrer qu'elles sont en mesure de réussir leur établissement.

À la suite de la mise en œuvre de la LIPR, le processus de détermination du statut de réfugié a subi certains changements d'ordre administratif qui ont permis d'améliorer le contrôle préliminaire. En effet, comme un plus grand nombre de renseignements sont recueillis dès le début du processus, le contrôle de sécurité commence plus tôt. Par ailleurs, l'institution de l'Examen des risques avant renvoi (ERAR) permet aux personnes qui y ont droit de demander la protection du Canada avant d'en être renvoyées. Ces modifications administratives et procédurales, au tout début du processus, garantissent un traitement équitable et uniforme. Elles se sont en outre révélées un moyen plus efficace de contrôler les personnes qui pourraient représenter un risque pour la sécurité, qui ont un lourd passé criminel, ou qui ont violé des droits humains ou internationaux. Le programme d'ERAR offre une plus grande souplesse que les mesures prévues par l'ancienne loi, car il permet d'analyser les risques de renvoi pour un plus grand nombre de cas et, malgré qu'il s'agisse d'un examen sur papier, il est possible de procéder à des entrevues dans des cas exceptionnels. Depuis sa mise sur pied, le programme d'ERAR a permis d'accorder une protection à 137 personnes. De ce nombre, 78 ont été acceptées à titre de réfugiés au sens de la Convention (article 96 de la LIPR) et 59 l'ont été en raison d'une menace à leur vie ou d'un risque de traitements ou peines cruels et inusités (article 97 de la LIPR). Pour plus de détails sur le contrôle préliminaire des réfugiés, voir la partie Gérer l'accès.

Afin d'améliorer les partenariats de façon à mieux soutenir l'exécution des programmes, un nouveau Groupe de travail fédéral-provincial-territorial (FPT) sur les réfugiés a été créé à l'automne 2002. Ce groupe est chargé de trouver des façons de se concerter pour répondre aux inquiétudes des provinces au sujet du financement des services d'aide sociale, de santé et d'éducation destinés aux demandeurs d'asile. Est établi, au sein du ministère de la Justice, le Groupe de travail FPT permanent sur l'aide juridique[74], qui compte un sous-comité chargé de la question des services d'aide juridique destinés aux immigrants et réfugiés dont fait partie CIC. Par l'intermédiaire de ce groupe, le gouvernement fédéral versera des contributions supplémentaires qui vont permettre aux provinces de libérer des ressources pour l'aide juridique en matière pénale, et de maintenir ainsi les services d'aide juridique destinés aux immigrants et réfugiés.

CIC a déployé des efforts considérables pour améliorer le traitement des demandes d'asile en partageant les responsabilités qui lui incombent à cet égard avec les États-Unis. Les deux pays continuent d'élaborer des directives opérationnelles de concert. La mise en œuvre d'une entente sur le partage des responsabilités relatives à l'étude des demandes d'asile est par ailleurs en bonne voie. Il s'agit là de l'un des éléments prévus dans le Plan d'action sur la frontière intelligente. L'*Entente sur les tiers pays sûrs* a été signée le 5 décembre 2002, mais sa mise en œuvre a été retardée par la restructuration du Service d'immigration et de naturalisation des États-Unis, désormais devenu le Département de la sécurité intérieure. Une fois mise en œuvre, l'Entente, ainsi qu'un accord d'échange d'information sur les demandeurs d'asile, assureront un traitement plus ordonné des demandes et amélioreront la sécurité des Canadiens.

☑ Conclusion d'ententes de collaboration efficaces et efficientes entre la Commission de l'immigration et du statut de réfugié et CIC

Les relations que CIC entretient avec la CISR[75] sont essentielles pour assurer la protection des personnes admissibles au statut de réfugié. Les deux organismes collaborent à l'élaboration d'une stratégie commune à l'égard des ententes sur l'échange d'information et la coordination des priorités qui respecte l'autonomie de la CISR tout en favorisant la mise en place de mécanismes de traitement des cas efficaces et efficients. L'exécution du contrôle de sécurité, dès le début du processus, et la communication à la CISR d'information sur les demandeurs d'asile permettent une identification rapide des personnes qui sont susceptibles de présenter un risque pour la sécurité du Canada et qui ne méritent pas sa protection. Les cas qui ne répondent pas aux conditions prévues pour être déférés à la CISR sont immédiatement retirés du processus. Entre le 28 juin 2002 et le 31 décembre 2002, 194 demandes d'asile ont été jugées irrecevables pour des motifs liés à la sécurité.

74 Pour les exercices financiers 2003-2004, 2004-2005 et 2005-2006, 11,5 millions $ de plus par année seront attribués à l'Ontario, au Québec, à la Colombie-Britannique, à l'Alberta, au Manitoba et à Terre-Neuve et Labrador, qui offrent actuellement des services d'aide juridique aux immigrants et aux réfugiés.

75 Voir **www.cisr.gc.ca.**

☑ Accroissement de l'influence du Canada sur les initiatives internationales visant à protéger les réfugiés

CIC participe à des rencontres multilatérales sur les réfugiés et le droit d'asile; il surveille et évalue les effets des nouvelles politiques en voie d'être adoptées par les autres pays et les forums internationaux dans ce domaine; et il prend en compte les points de vue de la communauté internationale et des autres pays dans l'élaboration d'une politique à long terme sur la protection des réfugiés.

Comme le Canada s'est engagé à le faire auprès de la communauté internationale, CIC défend les intérêts et les valeurs du Canada auprès du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, de l'Union européenne, de la Commission européenne, d'Eurasil, de la Conférence des quatre nations, de l'Organisation internationale pour les migrations, des Consultations intergouvernementales sur les politiques relatives à la protection des réfugiés, aux migrations et à l'asile, et d'autres organisations des Nations Unies et ONG qui jouent un rôle dans les droits de la personne et l'aide humanitaire. Ces démarches ont engendré, au sein de la communauté internationale, une nouvelle façon de penser et fait naître de nouvelles idées au sujet de la protection des réfugiés, notamment la proposition Convention Plus du HCR et le renouvellement du mandat du HCR en 2004. Le Canada a participé activement aux diverses réunions organisées dans le cadre des Consultations mondiales et joué un rôle décisif dans l'élaboration de l'Agenda pour la protection du HCR.

■ Favoriser l'établissement et l'adaptation des nouveaux arrivants ainsi que leur intégration à la société canadienne

CIC prend des mesures pour appuyer et améliorer la prestation des programmes d'intégration et d'établissement destinés aux nouveaux arrivants et pour octroyer la citoyenneté aux résidents permanents admissibles. Il veille par ailleurs à promouvoir et à bien faire connaître les enjeux liés à l'intégration[76] et à la citoyenneté[77]. Pour améliorer l'établissement des nouveaux arrivants et les aider à mieux s'adapter et s'intégrer à la société canadienne, il est nécessaire d'établir une concertation au sein de CIC ainsi qu'avec les autres ministères, organismes et partenaires provinciaux de l'établissement (Québec, Manitoba et Colombie-Britannique), au moyen de partenariats.

Résultats attestant la réalisation de l'objectif	Mesures
Intégration réussie des nouveaux arrivants à la société canadienne	☑ Participation accrue du secteur bénévole à la politique en matière d'établissement ☑ Accroissement du nombre de partenariats entre CIC et les provinces et les territoires et entre CIC et le secteur bénévole ☑ Mise sur pied d'un comité directeur national chargé d'améliorer les services aux nouveaux arrivants dans les communautés minoritaires de langue officielle
Resserrement des exigences en matière de reddition de comptes pour assurer la réalisation efficace et efficiente des programmes d'établissement	☑ Élaboration du Cadre d'imputabilité pour les programmes de contributions ☑ Mise en place de cadres d'évaluation pour les programmes d'établissement
Pleine participation à la société canadienne des résidents permanents admissibles par l'octroi de la citoyenneté et l'établissement des revendications de la citoyenneté	☑ Préparation d'une nouvelle loi sur la citoyenneté
Promotion efficace et compréhension des questions relatives à la citoyenneté et à l'intégration	☑ Accent accru sur des activités comme la Semaine de la citoyenneté et le Jour du drapeau national du Canada

76 Intégration-Net : **integration-net.cic.gc.ca/francais/index.cfm**

77 Citoyenneté : **www.cic.gc.ca/francais/citoyen/index.html.**

Ressources utilisées

Dépenses prévues	**334 612 000 $**
Total des autorisations	**384 940 390 $**
Dépenses réelles 2002-2003	**382 988 426 $**

Précisions sur les ressources utilisées : Le total des autorisations a été supérieur de 50,4 millions $ aux dépenses prévues en raison des besoins supplémentaires et des modifications apportées aux rapports à présenter au sujet de l'*Accord Canada-Québec sur l'immigration.* Antérieurement, les sommes destinées au Québec étaient signalées pendant la période où elles étaient versées. Par suite des modifications, les coûts sont maintenant signalés pendant la période où ils sont engagés. Une somme de 2 millions $ a été reportée, en raison principalement du montant moins élevé des contributions nécessaires.

☑ Intégration réussie des nouveaux arrivants à la société canadienne

La tolérance, le respect de la diversité et l'inclusion sont les valeurs fondatrices du Canada. Les nouveaux arrivants collaborent grandement à l'enrichissement de notre tissu social, mais ils ont des obstacles de taille à surmonter pour s'intégrer à la société canadienne. Par exemple, certains ont besoin de temps pour suppléer à leur connaissance insuffisante de la langue et pour se remettre de persécutions, tandis que d'autres sont aux prises avec les difficultés engendrées par la reconnaissance des titres de compétence acquis à l'étranger, ainsi que par la discrimination raciale et ethnique.

L'Initiative du secteur bénévole (ISB)[78] a profité de la participation de représentants provinciaux à ses groupes de travail. Témoigne également de la grande qualité des partenariats établis avec le secteur bénévole le fait que les partenaires ont collaboré à la planification de la deuxième Conférence nationale sur l'établissement qui doit avoir lieu en octobre 2003 ainsi qu'à la préparation du document de travail *Stratégie relative aux petites communautés : Répartition régionale et stabilité des immigrants* (Ce document sera disponible en septembre 2003.)

CIC a activement collaboré avec d'autres ministères, notamment Développement des ressources humaines Canada et Industrie Canada, dans le dossier de l'innovation, et avec Développement des ressources humaines Canada et Santé Canada, à l'étude des moyens à prendre pour aider les enfants immigrants à apprendre la langue.

78 Le site Web Intégration-Net fait le point sur les progrès de l'ISB. Voir les liens Conférence nationale sur l'établissement II et Mises à jour sous L'Initiative sur le secteur bénévole à **www.integration-net.cic.gc.ca/inet/francais/vsi-isb/conference2/index.htm.**

Grâce au partenariat qu'il a formé avec Développement des ressources humaines Canada et Industrie Canada, dans le cadre de la Stratégie d'innovation du Canada, CIC a obtenu des fonds dans le Budget fédéral pour concevoir et mettre en œuvre des activités liées à l'immigration et à l'intégration avec ses partenaires du secteur privé, y compris les provinces, les territoires et d'autres ministères. Des mesures ont été prises avec Développement des ressources humaines Canada pour faire avancer le Plan d'action en matière de perfectionnement des compétences[79]. Lors du Sommet national sur l'innovation et l'apprentissage, qui a eu lieu à Toronto les 18 et 19 novembre 2002, le ministre Denis Coderre a prononcé l'allocution d'ouverture de l'atelier sur l'intégration.

Les programmes de CIC favorisent l'intégration des nouveaux arrivants à la société canadienne et permettent, par le fait même, d'accroître leur contribution à la vie sociale et économique du Canada. Dans cette optique, CIC s'associe à de nombreuses organisations afin d'offrir des possibilités d'intégration optimales. À titre d'exemple, mentionnons le nouveau financement de lancement pour l'amélioration de la formation linguistique. Le Budget fédéral de 2003 attribue, de façon permanente, 5 millions $ à CIC annuellement pour qu'il mette au point et dispense aux immigrants des cours de langue de niveau avancé et des cours de langue axés sur le marché du travail. Cette initiative comporte un volet « régionalisation » qui consistera à former des partenariats en vue de dispenser des cours de langue dans les petits centres qui n'auraient autrement pas la capacité voulue pour ce faire.

Le Comité directeur CIC — Communautés francophones en situation minoritaire, créé par CIC en mars 2002, est un autre exemple de collaboration visant à favoriser la sélection, l'accueil et l'intégration des nouveaux arrivants dans les communautés francophones en situation minoritaire. Parmi les activités du Comité, mentionnons la tenue de réunions nationales et la création de comités locaux et régionaux en collaboration avec les collectivités, divers ordres de gouvernement et le secteur privé. Le Comité a également entrepris l'élaboration d'un cadre stratégique qui servira de fondement à un plan d'action quinquennal visant à favoriser l'immigration dans les collectivités francophones en situation minoritaire (ce document sera disponible à l'automne 2003).

D'autres initiatives et rapports ont vu le jour, notamment l'obligation de fournir des services de garde d'enfants (pour le besoin des Cours de langue pour les immigrants au Canada (CLIC)) et un cadre établissant les niveaux de compétences à utiliser pour évaluer la connaissance du français langue seconde. Ces niveaux de compétences sont intimement liés aux nouvelles exigences linguistiques prévues dans les critères de sélection de la LIPR et au développement des programmes d'enseignement du français.

79 Des fonds ont été attribués à CIC pour qu'il mette au point et lance des activités liées à l'immigration et à l'intégration avec ses partenaires, notamment les provinces, territoires, employeurs et autres intéressés. L'une de ces activités consistait à dispenser des cours de langue aux infirmières, aux médecins et aux ingénieurs.

La participation de CIC au Forum sur la citoyenneté des cinq nations (Canada, Nouvelle-Zélande, Royaume-Uni, États-Unis et Australie) est une belle occasion pour les experts en citoyenneté du gouvernement d'échanger de l'information, de se tenir au fait des développements internationaux et de tirer des leçons des expériences des uns et des autres. L'an dernier, les discussions ont surtout porté sur l'élaboration d'une matrice de comparaison des programmes de citoyenneté, les méthodes d'assurance/de vérification de la qualité les plus efficaces, les exigences relatives à la résidence imposées par les cinq pays, les exigences en matière de langue et de connaissances, l'adoption et les politiques d'ADN des divers pays participants.

Parmi les autres tribunes internationales visant à faciliter l'intégration, mentionnons le Diversity Policies Network, un réseau officiel qui permet au Canada, à l'Australie, à la Suède, à la Suisse, aux Pays-Bas, à la Norvège et au Royaume-Uni d'échanger de l'information sur les méthodes d'établissement et d'intégration. En 2002-2003, le réseau a préparé un répertoire des politiques et pratiques gouvernementales de même qu'un document de travail sur les défis stratégiques communs. Les membres du réseau peuvent consulter ce document, ainsi que les profils des pays, sur un site Web.

☑ Resserrement des exigences en matière de reddition de comptes pour assurer la réalisation efficace et efficiente des programmes d'établissement

Le Cadre d'imputabilité pour les programmes de contributions (CIPC)[80] vise à rendre compte du résultat des dépenses consacrées à l'établissement grâce à une surveillance de la prestation des services ainsi qu'à l'évaluation de l'efficacité et de l'efficience du programme. Un système national de mesure du rendement, le Système de mesure pour la reddition des comptes concernant les programmes de contributions de l'immigration (iSMRP), a commencé à recueillir des données auprès d'environ 200 fournisseurs de services en 2002-2003. Le CIPC contribuera à définir les lacunes des programmes et les améliorations à apporter pour aider les nouveaux arrivants à s'intégrer à la société canadienne. Il traduit l'engagement de CIC de moderniser ses pratiques et contrôles de gestion. En outre, il sert à guider l'évaluation, la mesure du rendement, la responsabilisation provinciale/territoriale et la normalisation des pratiques de gestion et d'administration de quatre programmes de contributions clés : les Cours de langue pour les immigrants au Canada (CLIC)[81]; le Programme d'établissement et d'adaptation des immigrants (PEAI)[82]; le Programme d'accueil[83]; et le Programme d'aide au réétablissement (PAR)[84].

---

80 Vous trouverez le CIPC à l'adresse **www.integration-net.cic.gc.ca/inet/francais/caf-cipc/index.htm.**

81 **Voir www.cic.gc.ca/francais/vivre/clic-1.html.**

82 **Voir www.cic.gc.ca/francais/vivre/peai-fs.html**

83 **Voir www.cic.gc.ca/francais/vivre/accueil-1.html**

84 Le PAR offre des services de soutien du revenu, d'accueil, d'hébergement temporaire et d'orientation de base aux réfugiés parrainés par le gouvernement.

En 2002-2003, on a commencé à prendre des mesures en vue de l'évaluation des programmes d'établissement, notamment en collectant des données pour la mesure du rendement. Le PAR a également été évalué pendant l'exercice. Ainsi qu'il a été prévu, tous les programmes d'établissement devraient avoir été évalués d'ici 2004-2005. Le secteur de l'établissement a été consulté au sujet de la Stratégie d'évaluation de l'établissement, surtout sur les cours de langue. Les évaluations proprement dites débuteront en 2003-2004.

Par ailleurs, l'iSMRP a été mis en œuvre pour les programmes CLIC et PAR, et des projets pilotes de mesure du rendement ont été lancés pour le PEAI et le Programme d'accueil. Pour surveiller les contributions, on a mis à jour les formulaires types utilisés pour les ententes de contributions conclues avec les fournisseurs de services. Des discussions sur les plans de service et rapports annuels ont eu lieu avec la Colombie-Britannique et le Manitoba, dans le cadre de la négociation de prolongations des ententes entre les gouvernements fédéral et provinciaux. De l'information a également été échangée avec le Québec.

☑ Pleine participation à la société canadienne des résidents permanents admissibles par l'octroi de la citoyenneté et l'établissement des revendications de la citoyenneté

En 2002-2003, CIC a continué de promouvoir l'importance de la citoyenneté canadienne chez les Canadiens et les nouveaux arrivants, de même que leur sentiment d'appartenance, en poursuivant sa réforme de la *Loi sur la citoyenneté*. L'adoption de la Loi sur la citoyenneté au Canada (projet de loi C-18) aura pour effet de simplifier le processus décisionnel et d'introduire des mesures nouvelles et plus efficaces pour annuler la citoyenneté. En 2002-2003, CIC a soutenu le dépôt du projet de loi; présenté un témoignage d'expert devant le Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration; formulé des conseils sur les changements proposés; et veillé à ce que les demandes de citoyenneté soient gérées efficacement de manière à réduire les effets négatifs qui pourraient résulter de la mise en œuvre des nouvelles mesures. La législation proposée établit en outre des critères pour assurer l'intégrité du programme de citoyenneté. Le projet de concevoir un nouveau certificat de citoyenneté a été reporté jusqu'à l'adoption et la mise en œuvre de la Loi sur la citoyenneté au Canada.

De nouveaux outils analytiques d'assurance de la qualité (AQ)[85] qui produisent des rapports de gestion du risque uniformes et complets ont été mis en œuvre. Un guide national d'assurance de la qualité a été élaboré à l'intention des vérificateurs qui étudient la fiabilité de l'information sur les clients et la qualité des rapports faisant état des décisions prises. Le Système national d'assurance de la qualité a été simplifié par

85 L'AQ a deux fonctions principales : vérifier la qualité des décisions après la fermeture du dossier et mesurer les facteurs internes; vérifier la fiabilité de l'information sur le client au cours du traitement et déterminer la fiabilité de l'information fournie par le client dans sa demande.

l'automatisation d'une partie de la procédure au moyen du Système d'enregistrement de la citoyenneté. Le programme de formation relatif à ce système a été finalisé en 2002-2003, et sera mis à l'essai en 2003-2004. Le logiciel d'échantillonnage nécessaire pour effectuer l'enquête auprès des clients sera acheté en 2003-2004.

La délivrance des preuves de citoyenneté demeure un secteur d'activité important pour CIC. En 2002-2003, au delà de 4 500 preuves de plus que l'année précédente ont été délivrées. L'augmentation des demandes d'identification avec photo, de la part des divers organismes, peut en partie expliquer la hausse des activités dans ce secteur.

CIC a diffusé un certain nombre de notes de service sur les opérations au cours de l'année pour préciser les politiques et procédures. Par exemple, la politique sur les interprètes a été clarifiée et élargie pour permettre un éventail plus large d'interprétations aux tests, cérémonies ou audiences associés au processus de la citoyenneté. Une note de service sur les opérations concernant la prolongation des autorisations de sécurité est venue préciser la procédure à respecter pour maintenir l'intégrité des autorisations. Une autre a été diffusée pour préciser qui peut être autorisé, par délégation, à présider la cérémonie de citoyenneté en l'absence d'un juge de la citoyenneté.

☑ Promotion efficace et compréhension des questions relatives à la citoyenneté et à l'intégration

Au moyen entre autres du Certificat du mérite civique (décerné aux Canadiens qui déploient des efforts exceptionnels pour aider les nouveaux arrivants), de la Semaine de la citoyenneté et de la tenue d'activités et d'événements spéciaux, CIC contribue à sensibiliser les gens aux valeurs canadiennes attachées à la citoyenneté. En 2002-2003, le nombre de produits mis au point pour la Semaine de la citoyenneté a augmenté, tout comme les types des messages préparés et l'étendue de leur diffusion (50 000 guides d'activités à l'intention des jeunes).

CIC a tenu des milliers de cérémonies spéciales de citoyenneté et de réaffirmation de la citoyenneté ainsi que de nombreux événements spéciaux en collaboration avec la GRC, le Cabinet du Gouverneur général, la Monnaie royale canadienne, les Archives nationales, le Commissariat aux langues officielles et de nombreuses collectivités locales. Des cérémonies de citoyenneté et de réaffirmation de la citoyenneté ont entre autres été organisées pour promouvoir la liberté, le respect et l'appartenance pendant la semaine Célébrons le Canada, la Journée internationale de la paix, la Journée des droits de la personne et la Semaine de la citoyenneté.

Dans le cadre d'une campagne « Le Canada, un pays pour nous tous »[86] élargie, on a fait la promotion des valeurs que sont le respect, la liberté et le sentiment d'appartenance auprès des nouveaux arrivants et de tous les Canadiens. Deux nouvelles initiatives ont été

86 Voir **www.cic.gc.ca/francais/citoyen/celebrons.html.**

ajoutées aux activités promotionnelles de l'année. « Cultiver la paix » (initiative financée en collaboration avec Patrimoine canadien), qui consiste en un ensemble de ressources pédagogiques pour les élèves du secondaire et les organismes communautaires, fait la promotion du règlement des conflits et de la paix. Le tout nouveau Bureau des orateurs de Passages vers le Canada a été mis sur pied en collaboration avec l'Institut du Dominion[87], grâce à un financement partiel de la Maytree Foundation[88]. Dans le cadre de ce programme, des immigrants ayant réussi leur établissement se rendent dans les écoles pour parler de leurs réussites et des difficultés qu'ils ont éprouvées au Canada. Le Bureau des orateurs a été mis en œuvre à Toronto en 2002-2003. Il a pour but d'informer les gens au sujet des nombreuses contributions que les immigrants apportent au Canada. CIC a élaboré et distribué « Mon attachement au Canada », une ressource éducative pour les jeunes de la 7e à la 10e année, qui stimule la réflexion et le débat sur la citoyenneté. Les leçons portent sur les thèmes du respect, de l'appartenance, de la liberté et de la paix.

Les résultats d'une évaluation formative de la Semaine de la citoyenneté, réalisée en 2003, seront finalisés au cours du présent exercice.

87 Voir **www.dominion.ca/French/home.html.**

88 Voir **www.maytree.com** - en anglais seulement.

■ Appliquer une stratégie juste et efficace d'exécution de la loi pour gérer l'accès au Canada

Pour l'ensemble de l'exercice 2002-2003, CIC s'était engagé à mettre en œuvre la Stratégie des frontières multiples, à intensifier l'échange d'information et de renseignements, à mieux coordonner la politique des visas avec les États-Unis, à recourir davantage à la technologie, et à collaborer plus étroitement aux points d'entrée et aux postes frontaliers. La LIPR[89] et les ressources du programme de sécurité publique et de lutte contre le terrorisme ont permis au Ministère de contrôler plus efficacement les voyageurs qui se présentent à la frontière sans les documents voulus et de détenir ceux qui représentent une menace pour la santé et la sécurité des Canadiens. Les nouveaux investissements faits dans la technologie et les ententes de collaboration conclues avec les partenaires internationaux et nationaux ont accru notre capacité d'identifier les voyageurs à risque avant qu'ils arrivent au Canada, et de faciliter les déplacements de ceux qui ne présentent aucun risque.

CIC a continué de progresser relativement aux éléments du Plan d'action sur la frontière intelligente[90]. À la suite d'une étroite collaboration avec les organismes américains, il a signé une Déclaration d'entente mutuelle sur l'échange d'information avec le Service d'immigration et de naturalisation des États-Unis (SINEU) et le Département d'État américain[91]. Le Cadre de gestion des risques des frontières multiples a été adopté en février 2003, et le texte d'un règlement prépublié sur la mise en œuvre de l'*Entente sur les tiers pays sûrs*[92] a été signé. CIC et le SINEU ont collaboré dans le dossier des renvois et participé conjointement, avec les pays du G-8 et d'autres pays, aux activités d'interception, dans le but d'accroître notre sécurité commune. Ensemble, les organismes des deux pays mettent à l'essai des Unités mixtes d'analyse des renseignements concernant les voyageurs (UMARV)[93] qui analysent les données reçues dans le cadre du projet d'Information préalable sur les voyageurs/Dossier passager (IPV/DP). Des progrès ont aussi été accomplis en vue d'une coopération plus étroite relativement à la désignation des pays dont les résidents devront être munis d'un visa de visiteur ou de résident temporaire pour entrer à la fois au Canada et aux États-Unis. CIC a également travaillé avec l'ADRC et les agences d'inspection fédérales américaines pour établir des programmes comme Nexus, CANPASS Air, et EXPRES (Expéditions rapides et sécuritaires)

---

89 La LIPR offre plus de moyens d'empêcher que les personnes présentant une menace pour la sécurité entrent au Canada et y demeurent; elle permet de renvoyer plus rapidement ces personnes, impose des pénalités plus sévères à celles qui utilisent ou vendent de faux documents et refuse l'accès au système de détermination du statut de réfugié aux personnes qui présentent une menace pour la sécurité.

90 Voir **www.dfait-maeci.gc.ca/can-am/menu-fr.asp?act=v&mid=1&cat=10&did=1247** pour plus d'information.

91 Voir **www.cic.gc.ca/francais/politiques/smu/smu-ins-dos.html.**

92 Pour plus d'information, voir plus haut la partie portant sur la protection des réfugiés.

93 Dans les projets pilotes des UMARV, les agents du Canada et des É.-U. examinent conjointement l'information sur les voyageurs pour repérer et, au besoin, intercepter les passagers en transit à destination de l'un ou l'autre pays; il s'agit d'une occasion optimale d'échanger des renseignements, notamment sur l'exécution de la loi.

qui favorisent les déplacements libres et sûrs entre le Canada et les États-Unis grâce à un enregistrement préalable et à d'autres méthodes d'examen. Depuis mars 2003, le système Nexus est fonctionnel à sept postes frontaliers très achalandés et EXPRES à six points frontaliers. CANPASS Air a été mis en œuvre le 31 mars 2003, à Vancouver, et il devrait être opérationnel à Toronto d'ici décembre 2003.

Les questions liées à la gestion de l'accès sont de plus en plus interdépendantes et exigent une bonne concertation. Un nouveau protocole d'entente a été signé entre CIC et l'ADRC, le 6 mars 2003. Il définit les principaux rôles et responsabilités des deux organismes, indique comment ils vont travailler ensemble dans le contexte opérationnel actuel, puis établit une approche commune, basée sur la collecte de données et d'information, pour assurer une amélioration continue. CIC et la GRC ont signé un protocole d'entente établissant une série de priorités nationales communes et un cadre national prévoyant la mise sur pied d'équipes intégrées d'exécution de la loi. Ces équipes examinent les cas où des mandats ont été délivrés par le service d'immigration; elles établissent si les personnes concernées représentent une menace pour la sécurité dans le but, le cas échéant, de les trouver et de les arrêter. CIC est toujours déterminé à mettre en œuvre l'Initiative sur la justice intégrée (IJI), qui facilitera l'échange d'information avec les organismes d'exécution de la loi de toutes les régions du Canada. Il collaborera également à une étude de la proposition de valeur de l'Index national d'information sur la justice pénale, une composante de l'IJI.

En 2002, le Canada a enregistré une hausse considérable du nombre des demandes d'asile[94] présentées à sa frontière avec les États-Unis. La mise en œuvre, aux États-Unis, du système national d'enregistrement des entrées et des sorties, qui vise les ressortissants de 25 pays, a fait grimper considérablement le nombre de demandeurs en provenance de ces pays aux postes frontaliers, en 2002-2003. La méthode utilisée pour gérer cet afflux a consisté à fixer une entrevue aux intéressés à une date ultérieure, et à les renvoyer aux États-Unis en entendant le traitement de leur demande. Depuis la fin du programme, le Canada a enregistré une baisse de 20 p. 100 du nombre de demandeurs se présentant à sa frontière avec les États-Unis.

94 Nombre des arrivants non munis des documents voulus revendiquent par la suite le statut de réfugié, ce qui contribue à faire augmenter le nombre des demandes d'asile.

Résultats attestant la réalisation de l'objectif	Mesures
Activités ministérielles qui aident à protéger la société canadienne	☑ Mise en œuvre de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* ☑ Amélioration de la sûreté des documents grâce à l'adoption de la carte de résident permanent ☑ Intensification des activités de collecte et d'analyse de renseignements à l'échelle internationale ☑ Intensification du contrôle et de la lutte contre la fraude ☑ Mise en œuvre du Système national de gestion des cas[95] ☑ Contrôle médical basé sur une identification, évaluation et gestion efficaces des questions liées à la santé des immigrants
Interception des personnes cherchant à entrer au Canada sans les documents voulus	☑ Interception accrue de voyageurs non munis des bons documents
Identification et, si nécessaire, détention des contrevenants à la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*	☑ Détention accrue des sans-papiers et des individus qui constituent une menace à la sécurité
Renvoi des personnes qui n'ont pas le droit de demeurer au Canada, particulièrement lorsqu'elles constituent une menace pour la société canadienne	❑ Renvois plus nombreux et plus rapides[96]

Ressources utilisées

Dépenses prévues	**366 782 000 $**
Total des autorisations	**345 063 915 $**
Dépenses réelles 2002-2003	**313 441 101 $**

Précisions sur les ressources utilisées : Le total des autorisations était inférieur de 21,7 millions $ aux dépenses prévues à cause surtout du report sur les années suivantes des coûts liés à la technologie pour des projets comme l'IPV et le SMGC. Un total de 31,7 millions $ a été reporté, surtout en raison de la réduction de 11 millions $ de la somme nécessaire pour la carte de résident permanent; des retards subis par les affectations et les projets d'expansion des bureaux à l'étranger (9 millions $). Une réserve de 11,7 millions $ a en outre été constituée pour optimiser la disposition de report et répondre ainsi aux besoins du programme en 2003-2004.

95 CIC a procédé à la mise en œuvre du Système mondial de gestion des cas conjointement avec le Système national de gestion des cas.

96 Bien que les renvois aient été accélérés, il y a eu diminution du nombre de personnes renvoyées.

☑ Activités ministérielles qui contribuent à la protection des Canadiens et des Canadiennes

A. Renforcer les stratégies d'exécution de la loi de CIC

Pour gérer l'accès au Canada, il faut concilier l'exécution de la loi et la facilitation. Les nouvelles initiatives mises en œuvre au cours de l'exercice écoulé ont fourni à CIC l'infrastructure nécessaire pour établir cet équilibre. Grâce aux 120,7 millions $ reçus dans le cadre du programme de sécurité publique et de lutte contre le terrorisme, CIC a pu financer le projet de carte de résident permanent, améliorer le renseignement et le contrôle, et mieux gérer les menaces planant sur la sécurité du Canada. Le 7 octobre 2002, Citoyenneté et Immigration Canada a commencé à recevoir, dans le cadre du projet d'Information préalable sur les voyageurs (IPV), des renseignements provenant de vols internationaux à destination du Canada. L'information du Dossier passager (DP), c'est-à-dire les renseignements plus détaillés que les transporteurs aériens consignent dans leurs systèmes, notamment sur les réservations et les personnes à contacter, sera mise à la disposition des agents en 2003. La *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* autorise expressément la collecte des données IPV/DP.

IPV : concilier l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels

L'IPV est constituée de renseignements de base sur les voyageurs, dont le nom, la date de naissance, le pays ayant délivré le passeport et le numéro de celui-ci. Cette information est enregistrée dans la zone « lisible à la machine » du passeport ou du document de voyage. Après avoir comparé ces données avec celles des bases de données sur l'exécution de la loi et appliqué leur expertise locale au contrôle des vols, les agents de CIC peuvent repérer les passagers qui présentent un intérêt avant qu'ils arrivent, et les diriger vers un interrogatoire dès leur arrivée. Le système se veut rigoureux, juste et rapide. Toutefois, même si l'IPV est un outil nouveau et très efficace pour protéger le Canada tout en facilitant les déplacements légitimes, les Canadiens qui rentrent de l'étranger peuvent y voir une ingérence dans la vie privée.

CIC a le mandat de veiller à ce que toutes les personnes qui arrivent au Canada, y compris les citoyens canadiens, soient soumises à un contrôle adéquat pour confirmer leur statut et leur identité. Pour dissiper les préoccupations soulevées par la protection de la vie privée, CIC consulte le Commissaire à la protection de la vie privé relativement aux mesures à prendre pour dépersonnaliser les dossiers et les rendre progressivement anonymes, dès que 72 heures se sont écoulées après la réception des données; après quoi, les noms des passagers ne pourront plus être affichés. Les mesures visant à définir et à atténuer les problèmes soulevés par la protection des renseignements personnels sont intégrées aux Évaluations des facteurs relatifs à la vie privée effectuées pour cette initiative.

Résultats attestant la réalisation de l'objectif	Mesures
Activités ministérielles qui aident à protéger la société canadienne	☑ Mise en œuvre de la *Loi sur l'immigration et la protection des refugiés* ☑ Amélioration de la sûreté des documents grâce à l'adoption de la carte de résident permanent ☑ Intensification des activités de collecte et d'analyse de renseignements à l'échelle internationale ☑ Intensification du contrôle et de la lutte contre la fraude ☑ Mise en œuvre du Système national de gestion des cas[95] ☑ Contrôle médical basé sur une identification, évaluation et gestion efficaces des questions liées à la santé des immigrants
Interception des personnes cherchant à entrer au Canada sans les documents voulus	☑ Interception accrue de voyageurs non munis des bons documents
Identification et, si nécessaire, détention des contrevenants à la *Loi sur l'immigration et la protection des refugiés*	☑ Détention accrue des sans-papiers et des individus qui constituent une menace à la sécurité
Renvoi des personnes qui n'ont pas le droit de demeurer au Canada, particulièrement lorsqu'elles constituent une menace pour la société canadienne	☑ Renvois plus nombreux et plus rapides[96]

Ressources utilisées

Dépenses prévues	**366 782 000 $**
Total des autorisations	**345 063 915 $**
Dépenses réelles 2002-2003	**313 441 101 $**

Précisions sur les ressources utilisées : Le total des autorisations était inférieur de 21,7 millions $ aux dépenses prévues à cause surtout du report sur les années suivantes des coûts liés à la technologie pour des projets comme l'IPV et le SMGC. Un total de 31,7 millions $ a été reporté, surtout en raison de la réduction de 11 millions $ de la somme nécessaire pour la carte de résident permanent; des retards subis par les affectations et les projets d'expansion des bureaux à l'étranger (9 millions $). Une réserve de 11,7 millions $ a en outre été constituée pour optimiser la disposition de report et répondre ainsi aux besoins du programme en 2003-2004.

95 CIC a procédé à la mise en œuvre du Système mondial de gestion des cas conjointement avec le Système national de gestion des cas.

96 Bien que les renvois aient été accélérés, il y a eu diminution du nombre de personnes renvoyées.

☑ Activités ministérielles qui contribuent à la protection des Canadiens et des Canadiennes

A. Renforcer les stratégies d'exécution de la loi de CIC

Pour gérer l'accès au Canada, il faut concilier l'exécution de la loi et la facilitation. Les nouvelles initiatives mises en œuvre au cours de l'exercice écoulé ont fourni à CIC l'infrastructure nécessaire pour établir cet équilibre. Grâce aux 120,7 millions $ reçus dans le cadre du programme de sécurité publique et de lutte contre le terrorisme, CIC a pu financer le projet de carte de résident permanent, améliorer le renseignement et le contrôle, et mieux gérer les menaces planant sur la sécurité du Canada. Le 7 octobre 2002, Citoyenneté et Immigration Canada a commencé à recevoir, dans le cadre du projet d'Information préalable sur les voyageurs (IPV), des renseignements provenant de vols internationaux à destination du Canada. L'information du Dossier passager (DP), c'est-à-dire les renseignements plus détaillés que les transporteurs aériens consignent dans leurs systèmes, notamment sur les réservations et les personnes à contacter, sera mise à la disposition des agents en 2003. La *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* autorise expressément la collecte des données IPV/DP.

IPV : concilier l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels

L'IPV est constituée de renseignements de base sur les voyageurs, dont le nom, la date de naissance, le pays ayant délivré le passeport et le numéro de celui-ci. Cette information est enregistrée dans la zone « lisible à la machine » du passeport ou du document de voyage. Après avoir comparé ces données avec celles des bases de données sur l'exécution de la loi et appliqué leur expertise locale au contrôle des vols, les agents de CIC peuvent repérer les passagers qui présentent un intérêt avant qu'ils arrivent, et les diriger vers un interrogatoire dès leur arrivée. Le système se veut rigoureux, juste et rapide. Toutefois, même si l'IPV est un outil nouveau et très efficace pour protéger le Canada tout en facilitant les déplacements légitimes, les Canadiens qui rentrent de l'étranger peuvent y voir une ingérence dans la vie privée.

CIC a le mandat de veiller à ce que toutes les personnes qui arrivent au Canada, y compris les citoyens canadiens, soient soumises à un contrôle adéquat pour confirmer leur statut et leur identité. Pour dissiper les préoccupations soulevées par la protection de la vie privée, CIC consulte le Commissaire à la protection de la vie privé relativement aux mesures à prendre pour dépersonnaliser les dossiers et les rendre progressivement anonymes, dès que 72 heures se sont écoulées après la réception des données; après quoi, les noms des passagers ne pourront plus être affichés. Les mesures visant à définir et à atténuer les problèmes soulevés par la protection des renseignements personnels sont intégrées aux Évaluations des facteurs relatifs à la vie privée effectuées pour cette initiative.

L'une des initiatives clés réalisées en 2002 qui a largement contribué à concilier l'exécution de la loi et la facilitation a été l'adoption de la carte de résident permanent[97]. À la suite de la mise en œuvre de la LIPR, le 28 juin 2002, CIC a commencé à délivrer cette pièce d'identité format de poche qui, munie des dispositifs de sécurité les plus récents, constitue un document moderne qui offre une protection contre la fraude. À la fin de mars 2003, un total de 460 000 cartes avaient été délivrées : 185 000 à des nouveaux immigrants et 275 000 à des résidents permanents. Bien que ce chiffre ne représente que 56 p. 100 du volume prévu, le taux de demande a augmenté depuis lors, et se rapproche des estimations. Une importante campagne de publicité a été lancée en 2002 pour informer les résidents permanents de l'obligation d'être munis de cette carte pour rentrer au Canada après le 31 décembre 2003. Les recherches sur l'opinion publique, y compris celles effectuées pour vérifier ce que le public a retenu de la publicité, indiquent que les résidents permanents acceptent la carte[98]. Celle-ci facilitera le retour au Canada des résidents permanents qui se rendent à l'étranger, tout en contribuant à resserrer la sécurité aux frontières.

CIC et la GRC ont renforcé le contrôle aux points d'entrée grâce à l'utilisation d'un système automatisé d'identification dactyloscopique installé en 2002 dans un certain nombre de points d'entrée et de bureaux intérieurs, afin d'établir un lien sûr avec l'expertise en empreintes digitales de la GRC. Non seulement le système rehausse la qualité des empreintes, réduisant de ce fait les erreurs, mais encore il accélère les temps de réponse : un délai d'exécution de deux heures a été réalisé dans certains cas très importants. Les deux organismes travaillent à l'obtention d'une réponse en temps réel pour tous les dossiers d'ici 2008.

Des progrès considérables ont été accomplis en ce qui concerne le Système national de gestion des cas (SNGC), qui améliorera le suivi électronique et la gestion des cas d'exécution de la loi, y compris ceux des personnes qui constituent une menace pour la sécurité des Canadiens. En mars 2003, le système avait été installé dans 24 centres d'exécution de la loi (sur une possibilité de 36) qui traitent plus de 80 p. 100 des cas d'exécution de la loi. Il sera installé dans tous les centres d'exécution de la loi régionaux d'ici juin 2003. Les utilisateurs se disent très satisfaits de la capacité de suivi des dossiers qu'offre le SNGC. Un financement initial a été approuvé en mars 2003 afin d'établir, pour le SNGC, un cadre de gestion des données prévoyant des méthodes normalisées, une surveillance, un contrôle de la qualité et une mesure du rendement aux niveaux national et régional. Les données produites vont grandement améliorer la responsabilisation et les rapports, à CIC, et paver la voie à la mise en œuvre du Système mondial de gestion des

97 Conçue pour remplacer le formulaire IMM 1000, *Visa d'immigrant et fiche relative au droit d'établissement*, document utilisé depuis nombre d'années et susceptible de fraude, la carte de résident permanent confirme l'identité et le statut de la personne et facilite son accès aux services, au Canada.

98 Dans le cadre d'une recherche effectuée entre le 12 février et le 2 mars 2002, près de 7 résidents permanents sur 10 ont indiqué qu'ils allaient probablement faire une demande de carte RP dans un délai de 12 mois. Près de 8 personnes sur 10 ont dit qu'elles présenteraient une demande dans un délai de 24 mois.

cas. En l'état actuel de son exploitabilité, l'élargissement du SNGC à l'ensemble du Canada a été interrompu en prévision de la mise en œuvre du SMGC, qui doit avoir lieu en 2005, puisque ce dernier système prendra la relève des systèmes nationaux actuels, y compris du SNGC.

B. Accroître la capacité de renseignement à CIC

CIC a commencé à utiliser le renseignement au niveau stratégique et tactique pour éclairer ses décisions, interagir avec ses partenaires et contribuer aux grandes orientations stratégiques du gouvernement. La Direction générale du renseignement de CIC est devenue un carrefour pour tout ce qui concerne les relations du Ministère avec ses partenaires nationaux et internationaux du domaine du renseignement. Elle a été mise sur pied à un moment crucial, où les préoccupations accrues à l'égard du terrorisme ont donné lieu à un nombre élevé de cas compliqués. La création d'une Direction générale du renseignement intégrée a d'ailleurs commencé à produire des dividendes pour les relations avec la collectivité canadienne du renseignement et de l'exécution de la loi. En outre, le Ministère a commencé à tirer un maximum de profit d'un réseau du renseignement incluant d'autres directions générales de l'administration centrale, des unités régionales du renseignement et des missions à l'étranger.

La Direction générale du renseignement a davantage accès au renseignement tactique et stratégique, y compris à l'Intranet sécurisé du gouvernement où sont archivées les données sur le renseignement. Elle a par ailleurs commencé à constituer un dépôt central national pour la conservation des documents du gouvernement canadien, contribuant ainsi à assurer à CIC un rôle de chef de file, au sein du gouvernement, en ce qui concerne l'intégrité des documents.

Cette capacité accrue a permis d'améliorer l'uniformité et la coordination des activités du renseignement à l'administration centrale et dans les régions, et de mieux aider les bureaux locaux à traiter les cas. Ainsi, les agents locaux consacrent davantage de temps aux cas à risque élevé, et les cas des personnes représentant un faible risque sont traités plus rapidement. Le Ministère élabore en outre des stratégies pour s'attaquer aux demandes d'immigration frauduleuses et aux problèmes liés à l'intégrité des documents. L'instauration d'une capacité de renseignement spécialisée à CIC est une entreprise de longue durée qui nécessitera la mise en place d'une nouvelle culture et de nouvelles relations. D'importants progrès vers la réalisation de ces objectifs sont accomplis.

C. Accroître le contrôle et la surveillance dans le domaine médical

CIC joue un rôle important pour ce qui est de protéger la santé du public canadien. Il est désormais un acteur important de la gestion du risque et de la perception du risque associé aux questions de santé au Canada, et un partenaire respecté dans les discussions sur la santé des immigrants et la mobilité de la population. CIC et Santé Canada ont revitalisé le Groupe de travail technique sur la santé et l'immigration pour faire face aux problèmes de santé publique liés à l'immigration. Ils ont créé le Groupe d'étude sur la santé des migrants et lui ont confié le mandat d'établir un plan d'action qui permettra aux deux ministères d'aborder de façon systémique l'immigration, la mobilité de la population et la santé. La nouvelle Direction générale des services médicaux a accru la capacité d'analyse de CIC en lui permettant d'adopter une approche plus stratégique face aux questions de santé et d'immigration, notamment en améliorant la notification par les provinces des cas de tuberculose, et en assurant une collecte plus systémique des données sur les questions de santé liées à l'immigration. Suite à une recommandation de Santé Canada, CIC a également mis en œuvre des tests de dépistage du VIH en 2002.

☑ Interception des personnes cherchant à entrer au Canada sans les documents voulus

Le Canada a affiché une diminution de 32 p. 100 du nombre des arrivants non munis des documents voulus qui se sont présentés dans ses aéroports en 2002 : 2 837 contre 4 179 en 2001. Ce chiffre est le plus faible que le Canada a enregistré depuis la mise en œuvre du Système de soutien du renseignement (SSR) en 1989. Cette baisse donne à penser que le nombre de voyageurs qui cherchent à entrer au Canada directement par avion est circonscrit. Ces résultats ont été rendus possibles par les ressources supplémentaires fournies à CIC dans le cadre des initiatives mises en œuvre par le gouvernement canadien pour assurer l'intégrité des programmes, garantir la sécurité publique et lutter contre le terrorisme. Au total, 6 167 personnes ont été interceptées avant leur entrée au Canada — un taux d'interception de 70 p. 100. Ces résultats sont dus à plusieurs facteurs : les bonnes relations qu'entretiennent les transporteurs aériens et les agents d'intégrité des mouvements migratoires de CIC; l'expertise de CIC dans le domaine de la détection de faux documents, le resserrement de la sécurité aérienne; la restructuration à laquelle ont procédé les transporteurs aériens, qui a amené ces derniers à recourir davantage aux grands aéroports où CIC peut mieux procéder aux interceptions[99]. Entre le 28 juin 2002, date d'entrée en vigueur de la LIPR, et le 31 décembre 2002, CIC a reconverti son réseau d'agents de contrôle de l'immigration (ACI) en un réseau d'agents d'intégrité des mouvements migratoires; ceux-ci sont davantage mis à contribution à l'étranger pour travailler avec les transporteurs aériens, les autres services d'immigration et d'exécution de la loi et les autorités aéroportuaires afin de réduire le nombre de personnes qui arrivent au Canada non munies des documents voulus. De nouveaux spécialistes ont été affectés à Bangkok, Madrid, Lima et Los Angeles.

99 Les ressources consacrées au soutien des migrations ont été portées à 86 équivalents temps plein (ETP); ce chiffre englobe les agents qui travaillent au Canada et le personnel engagé sur place.

☑ Identification et, si nécessaire, détention des contrevenants à la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*

En 2002-2003, CIC a détenu 11 503 personnes pour un total de 165 070 jours, soit une augmentation respective d'environ 20 p. 100 et 17 p. 100 par rapport à l'exercice précédent. De nombreux facteurs ont contribué à ce changement, notamment le recours plus fréquent à la détention des personnes qui refusent d'établir leur identité, la détention continue à l'appui des renvois et le recours accru à la détention à long terme dans le cas des personnes qui constituent un danger pour la société canadienne pour des raisons liées à la sécurité ou à la criminalité.

Graphique 4 – Jours de détention à l'échelle du pays

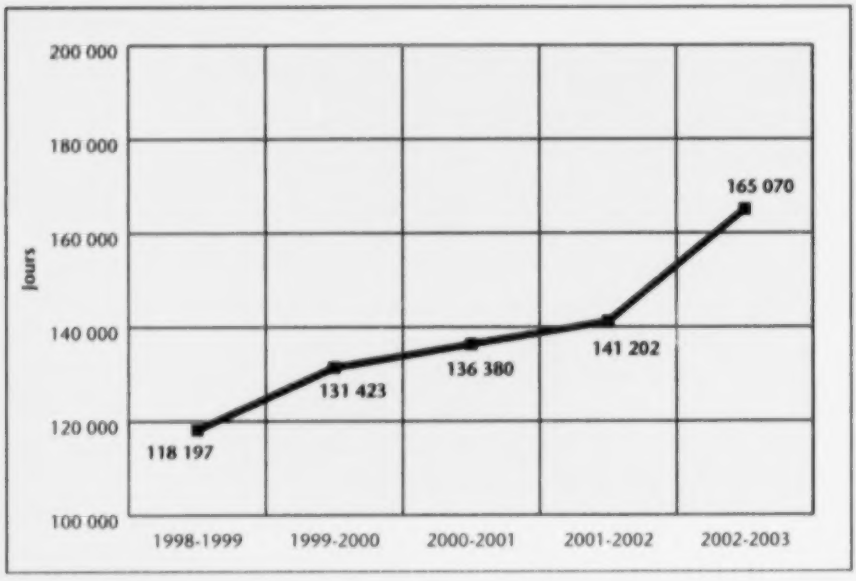

Graphique 5 – Personnes détenues – totaux nationaux

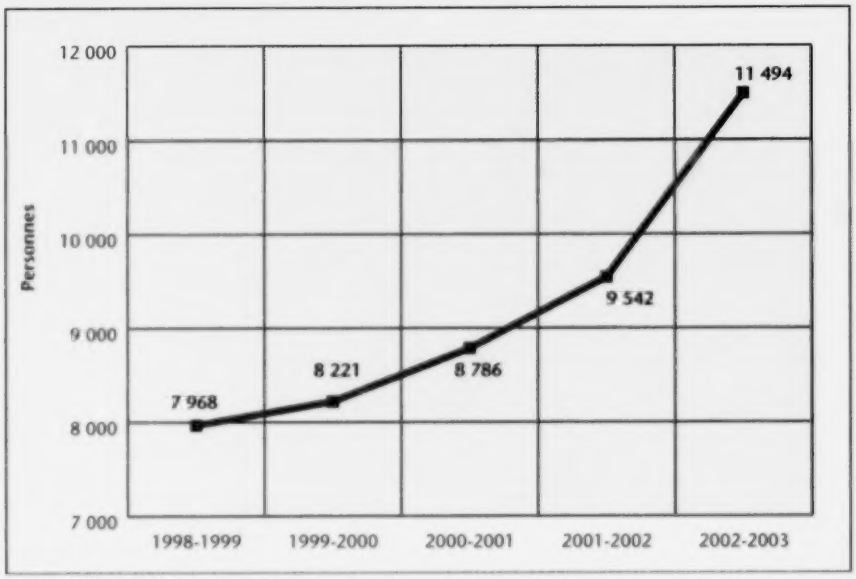

Au cours de l'exercice, CIC a lancé des initiatives pour conjuguer la détention aux efforts concertés que déploient les agents d'immigration pour amener les détenus à confirmer leur identité, afin de réduire le plus possible le risque que présentent pour la sécurité les personnes sans papier. Grâce à ces initiatives, un plus grand nombre de personnes ont produit des documents, et ce plus rapidement qu'auparavant. La durée moyenne de la détention dans ces cas a été d'environ 30 jours. Le Ministère est en voie d'adopter un cadre de surveillance et de rapports pour la détention, afin d'établir une capacité de mesure du rendement tout en réduisant le plus possible les variances dans le recours à la détention. Il tirera en outre profit d'une capacité de renseignement accrue pour éclairer les décisions relatives à la détention et aux renvois.

CIC a à cœur de veiller à ce que les personnes détenues soient traitées dans le respect des obligations internationales, et il reconnaît que les immigrants détenus devraient être traités d'une manière qui reflète les valeurs des Canadiens. En juillet 2002, CIC a approuvé des normes nationales et un plan de surveillance pour la réglementation et le fonctionnement de ses centres de détention. Ces normes et d'autres initiatives, comme l'entente de surveillance signée avec la Croix-Rouge le 19 avril 2002, garantiront que l'administration des centres sera transparente et uniforme, qu'elle sera surveillée et soumise à l'obligation de rendre compte. Ces normes et initiatives ont été élaborées avec l'avis du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, le Conseil Canadien pour les réfugiés et le Comité national de gestion des détentions de CIC.

Tirant parti des modifications instaurées par la LIPR, CIC a tenu des consultations avec la GRC et le SCRS dans le but d'ajouter, au Manuel de l'immigration, un chapitre sur les contrôles de sécurité des personnes qui présentent une demande d'immigration. Le Manuel est un outil important pour les agents de première ligne qui décident de l'admissibilité des personnes.

☑ Renvoi des personnes qui n'ont pas le droit de demeurer au Canada, particulièrement lorsqu'elles constituent une menace pour la société canadienne

L'application de la LIPR repose sur un programme efficace d'investigations et de renvois. Le lien entre l'exécution des renvois et la protection des Canadiens est bien compris. En 2002, 8 434 personnes ont été renvoyées, soit 8,7 p. 100 de moins que l'année précédente; ce chiffre se rapproche toutefois du nombre moyen de renvois effectués au cours des cinq années civiles précédentes. En 2002, parmi les personnes qui ont été renvoyées, 1 547 (18 p. 100) l'ont été pour des raisons criminelles, comparé à 1 804 (19 p. 100) en 2001. Si CIC a globalement renvoyé moins de personnes au cours de l'exercice écoulé, il a renvoyé davantage d'individus impliqués dans le crime organisé représentant une menace pour la sécurité ou soupçonnés d'avoir enfreint les droits de la personne. Le nombre de renvois dans ces secteurs clés est passé de 13 au cours de l'exercice financier 2001-2002 à 33 en 2002-2003. Bien que ces chiffres puissent sembler faibles comparativement au nombre global de renvois, il importe de garder à l'esprit l'ampleur des ressources que nécessitent ces renvois, étant donné qu'il s'agit habituellement de cas très importants nécessitant des mesures supplémentaires en matière d'examen et de sécurité. Le renvoi de ces personnes a d'importantes répercussions positives sur la sécurité des Canadiens.

Les préoccupations concernant la sécurité et les tensions internationales ont rendu les renvois de plus en plus difficiles. Les transporteurs aériens ont également compliqué les renvois en refusant de laisser monter à bord de leurs appareils les individus à renvoyer, ou en exigeant la présence d'un personnel d'escorte plus nombreux. CIC a de plus en plus recours aux vols nolisés pour exécuter les renvois. Depuis le 11 septembre 2001, CIC a renvoyé du Canada, sur 15 vols affrétés, 130 individus représentant un risque élevé ou refusant de coopérer; sept de ces vols avaient été affrétés conjointement avec les États-Unis. Il aurait été difficile de renvoyer ces personnes à bord de vols commerciaux.

Graphique 6 – Renvois du Canada

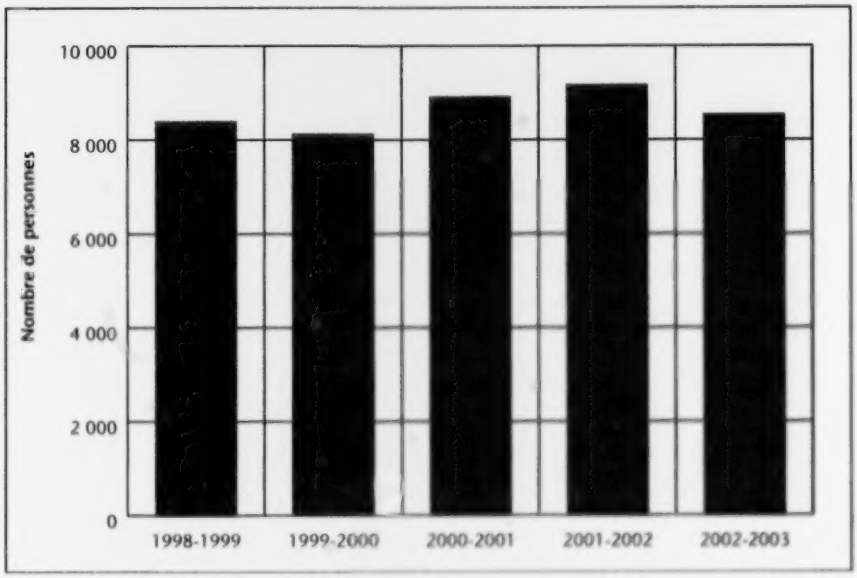

CIC va continuer de collaborer avec ses partenaires internationaux pour échanger les méthodes les plus efficaces et coordonner les efforts faits pour accélérer les renvois. Il va en outre continuer de tenter d'obtenir, de la part de certains pays sources, qu'ils délivrent les documents de voyage nécessaires et acceptent le retour de leurs ressortissants. CIC travaille avec la GRC à l'établissement d'un Groupe de travail Canada-Chine chargé de favoriser le dialogue avec cet important pays source de migrants illégaux.

partie 4 :

Rapport d'ensemble

Mesures réglementaires (2002-2003)		
Mesures législatives ou réglementaires	**Résultats attendus**	**Résultats obtenus**
Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés **et son règlement d'application : mise en œuvre par CIC de la nouvelle loi-cadre et de son règlement d'application. La LIPR et le règlement qui l'accompagne ont introduit nombre de nouveaux concepts ayant pour but de garantir la justice et la transparence**	• Plus grande transparence législative • Renforcement de l'intégrité de la législation de l'immigration • Modernisation de l'orientation et des exigences du programme d'immigration en ce qui touche la catégorie de la famille • Sélection de nouveaux résidents permanents plus aptes à contribuer à l'économie canadienne • Détermination plus rapide, plus efficace et plus efficiente des demandes d'asile • Processus décisionnel et exécution du programme plus économiques, efficaces et uniformes	☑ La LIPR et son règlement d'application sont entrés en vigueur le 28 juin 2002
Modifications apportées au ***Règlement sur l'immigration et la protection des réfugiés*** **— Imposition de visas à l'Arabie saoudite et à la Malaisie**	• Dans le cadre de la stratégie du gouvernement pour renforcer la sécurité des Canadiens, il a été essentiel d'imposer aux citoyens de l'Arabie saoudite et de la Malaisie l'obligation d'être munis du visa de résident temporaire	☑ Les dispositions concernant l'Arabie saoudite sont entrées en vigueur le 5 septembre 2002 ☑ Les dispositions concernant la Malaisie sont entrées en vigueur le 24 septembre 2002

Mesures réglementaires (2002-2003)		
Mesures législatives ou réglementaires	**Résultats attendus**	**Résultats obtenus**
Modifications apportées au *Règlement sur l'immigration et la protection des réfugiés* — *Entente sur les tiers pays sûrs*	• Elles permettront au Ministère d'appliquer l'*Entente sur les tiers pays sûrs* conclue avec les États-Unis lorsqu'elle entrera en vigueur • Elles permettent de rompre le lien entre les préférences migratoires et les besoins de protection • Elles prévoient le partage des responsabilités à l'égard de la protection des personnes qui en ont besoin	☑ Ces dispositions ont fait l'objet d'une publication préalable le 26 octobre 2002, et sont en voie d'être révisées à la lumière des commentaires formulés
Modifications apportées au *Règlement sur l'immigration et la protection des réfugiés* — Tutelle	• L'entrée en vigueur des dispositions réglementaires relatives à la tutelle est reportée	☑ Les dispositions ont été enregistrées le 20 mars 2003 et publiées dans la Gazette du Canada le 2 avril 2003

Développement durable

Le Ministère poursuit ses objectifs en tenant compte des principes du développement durable. La deuxième *Stratégie de développement durable* (SDD) de CIC a été présentée au Parlement le 14 février 2001[100]. Elle a quatre buts principaux :

- réduire le plus possible les effets négatifs des activités du Ministère sur l'environnement;
- sensibiliser le personnel du Ministère, les clients et les intervenants aux principes et aux objectifs du développement durable;
- mieux intégrer les considérations environnementales aux processus d'élaboration de politiques et de prise de décisions;
- promouvoir la reddition de comptes et assurer la conformité.

La SDD comprend un plan d'action triennal (de 2001 à 2003) prévoyant des objectifs, des mesures et des échéances précises pour chaque but. Le Comité de coordination du développement durable (CCDD) de CIC, constitué de représentants de toutes les directions générales ayant à assumer les responsabilités prévues dans le plan d'action, coordonne la mise en œuvre et les rapports de mesure du rendement.

100 La Stratégie de développement durable figure sur le Web à l'adresse **www.cic.gc.ca/francais/politiques/sdd/index.html.**

En 2002-2003, CIC a grandement avancé dans la réalisation des objectifs prévus pour 2002 et de divers objectifs permanents. Il convient en particulier de signaler le rétablissement du Comité national de gestion du parc automobile, l'élaboration de directives provisoires et d'outils pour les évaluations environnementales stratégiques, l'insertion d'un message sur la protection de l'environnement dans les modules de discours des juges de la citoyenneté et l'ajout d'information sur le développement durable dans les documents destinés aux nouveaux arrivants.

Les progrès réalisés par CIC pour mettre en œuvre sa SDD sont exposés plus en détails dans le *Rapport d'étape sur la Stratégie de développement durable 2002* qui peut être consulté à l'adresse **www.cic.gc.ca/francais/politiques/sdd/sdd-2003.html.**

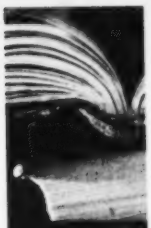

partie 5 :

Rendement financier

Aperçu du rendement financier

La présente partie fournit un résumé du rendement financier du Ministère. Les tableaux ci-dessous présentent les ressources approuvées par le Parlement pour le Ministère ainsi que ses dépenses et recettes annuelles.

Tableau 1 : Sommaire des crédits approuvés (en millions de dollars)

Autorisations pour l'exercice 2002-2003
Besoins financiers par autorisation

Crédit	2002-2003 Dépenses prévues	Total des autorisations [a]	Dépenses réelles
Dépenses de fonctionnement	580,7	582,1	548,2
En remboursement des 2 659 dettes des Comptes du Canada envers Sa Majesté du chef du Canada, soit 664 730 $	–	0,7	0,7
Subventions et contributions	328,5	376,9	374,0
Salaires et allocations d'automobile	0,1	0,1	0,1
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	50,2	57,0	57,0
Remboursement des sommes créditées aux revenus des exercices antérieurs	–	12,6	12,6
Versements à des agences privées de recouvrement en conformité avec l'article 17.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*	–	0,2	0,2
Montants adjugés par les tribunaux	–	0,1	0,1
Dépense du produit de la vente de biens excédentaires de l'État	–	0,1	0,0
Total du Ministère	**959,5**	**1 029,8**	**992,9**

[a] Pour une explication des écarts, voir la Partie 2 : Rendement du Ministère.

Tableau 2 : Comparaison des dépenses totales prévues et des dépenses réelles (en millions de dollars)

Résultats stratégiques	ETP (a)	Fonctionnement (b)	Radiation de dettes (c)	Subventions et contributions	Total des dépenses brutes	Moins : les recettes disponibles	Total des dépenses nettes
		184,8	–	0,3	185,1		185,1
		69,2	–	42,2	111,4		111,4
		51,5	–	331,5	383,0		383,0
		312,7	0,7	–	313,4		313,4
		618,2	0,7	374,0	992,9		992,9

Autres recettes et dépenses

	(437,7)
	248,2
Coût net du Programme	803,4

Tableau 2 : Comparaison des dépenses totales prévues et des dépenses réelles (en millions de dollars)

Le tableau qui suit présente une ventilation détaillée des dépenses totales prévues pour 2002-2003, les autorisations totales (en italique) et les dépenses réelles (dans les zones ombrées) par résultat stratégique et par type de dépense. Pour une explication des écarts relatifs à chaque résultat stratégique, voir la partie Rendement selon les résultats stratégiques.

Résultats stratégiques	ETP [a]	Fonctionnement [b]	Radiation de dettes [c]	Subventions et contributions	Total dépenses brutes	Moins les recettes disponibles	Total dépenses nettes
Maximiser les avantages des migrations internationales	1 638	146,9	-	-	146,9	-	146,9
		185,2	-	*0,3*	*185,5*	-	*185,5*
		184,8	-	**0,3**	**185,1**	-	**185,1**
Maintenir la tradition humanitaire du Canada	195	64,2	-	47,0	111,2	-	111,2
		70,5	-	*43,7*	*114,2*	-	*114,2*
		69,2	-	**42,2**	**111,4**	-	**111,4**
Promouvoir l'intégration des nouveaux arrivants	556	53,1	-	281,5	334,6	-	334,6
		52,1	-	*332,9*	*385,0*	-	*385,0*
		51,5	-	**331,5**	**383,0**	-	**383,0**
Gérer l'accès au Canada	2 796	366,8	-	-	366,8	-	366,8
		344,4	*0,7*	-	*345,1*	-	*345,1*
		312,7	**0,7**	-	**313,4**	-	**313,4**
Total	5 185	631,0	-	328,5	959,5	-	959,5
		652,2	*0,7*	*376,9*	*1 029,8*	-	*1 029,8*
		618,2	**0,7**	**374,0**	**992,9**	-	**992,9**
Autres revenus et dépenses							
Revenus							(412,1)
							(412,1)
							(437,7)
Coûts des services fournis par d'autres ministères							240,2
							240,2
							248,2
Coût net du Programme							*787,6*
							857,9
							803,4

[a] L'équivalent temps plein (ETP) est la mesure de la consommation de ressources humaines à des niveaux moyens d'emploi. L'ETP tient compte de la durée effective de travail d'un employé chaque semaine en calculant le ratio des heures de travail assignées/heures de travail normales.

[b] Les dépenses de fonctionnement comprennent les crédits indiqués au Tableau 1 — Sommaire des crédits approuvés.

[c] Radiation de prêts consentis à des immigrants non remboursés, conformément à l'article 25 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Tableau 3 : Comparaison historique des dépenses totales prévues avec les dépenses réelles (en millions de dollars)

Le tableau ci-dessous dresse un historique des dépenses par résultat stratégique. La comparaison du total des dépenses prévues pour 2002-2003 avec les dépenses réelles inscrites aux comptes publics y figure également.

Résultats stratégiques	Chiffres réels 2000–2001	Chiffres réels 2001–2002	2001–2002		
			Dépenses prévues	Total des autorisations	Chiffres réels [a]
Dépenses budgétaires					
Maximiser les avantages des migrations internationales	215,7	218,2	146,9	185,5	185,1
Maintenir la tradition humanitaire du Canada	133,7	113,4	111,2	114,2	111,4
Promouvoir l'intégration des nouveaux arrivants	340,4	350,7	334,6	385,0	383,0
Gérer l'accès au Canada	213,8	261,6	366,8	345,1	313,4
Total des dépenses budgétaires	**903,6**	**943,9**	**959,5**	**1 029,8**	**992,9**
Dépenses non budgétaires					
Établissement – Programme de prêts aux immigrants [b]	(4,1)	(3,7)	-	-	(3,7)

[a] Pour une explication des écarts, voir la Partie 3 : Rendement selon les résultats stratégiques

[b] Le montant des prêts correspond aux sorties de fonds (prêts consentis) moins les recettes (prêts remboursés). Les chiffres entre parenthèses (correspondant à une valeur négative) indiquent des recettes dépassant les sorties de fonds.

Tableau 4 : Revenus (en millions de dollars)

Résultats stratégiques	Chiffres réels réels 2000–2001	Chiffres réels 2001–2002	2001–2002 Prévisions	2001–2002 Chiffres réels
Maximiser les avantages des migrations internationales				
Droits de recouvrement des coûts d'immigration	280,5	281,2	234,5	218,7
Droits exigés pour l'établissement/ Frais relatifs au droit de résidence permanente*	166,9	170,2	125,0	143,1
Maintenir la tradition humanitaire du Canada				
Droits de recouvrement des coûts d'immigration	9,8	10,0	8,1	5,7
Intérêts perçus — Programme de prêts aux immigrants	0,9	0,9	1,0	0,9
Promouvoir l'intégration des nouveaux arrivants				
Droits de recouvrement des coûts de citoyenneté	23,4	21,4	20,9	25,0
Droits relatifs à la citoyenneté	14,7	14,9	13,9	17,6
Gérer l'accès au Canada				
Droits de recouvrement des coûts d'immigration	7,0	7,0	5,9	24,8
Obligations des transporteurs	2,8	3,6	2,8	1,9
Total des revenus	506,0	509,2	412,1	437,7

*À la suite de l'entrée en vigueur, le 28 juin 2002, de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*, les droits exigés pour l'établissement ont été remplacés par les frais relatifs au droit de résidence permanente.

Les remises pour l'année en cours ont été défalquées de tous les montants indiqués.

Tableau 5 : Paiements de transfert par résultat stratégique (en millions de dollars)

Résultats stratégiques	Chiffres réels 2000–2001	Chiffres réels 2001–2002	2002–2003 Dépenses prévues	2002–2003 Total des autorisations	2002–2003 Chiffres réels
Subventions					
Promouvoir l'intégration des nouveaux arrivants					
Subvention — *Accord Canada-Québec* [a]	104,1	111,7	106,7	157,4	157,4
Total des subventions	**104,1**	**111,7**	**106,7**	**157,4**	**157,4**
Contributions					
Maximiser les avantages des migrations internationales					
Élaboration des politiques sur les migrations	0,0	0,0	0,0	0,3	0,3
Maintenir la tradition humanitaire du Canada					
Programme d'aide au réétablissement [b]	67,8	46,3	45,0	41,7	41,0
Organisation internationale pour les migrations	1,1	1,0	2,0	2,0	1,2
Promouvoir l'intégration des nouveaux arrivants					
Programme d'établissement et d'adaptation des immigrants [c]	39,8	35,2	26,5	33,9	33,2
Programme d'accueil [d]	2,7	2,7	2,8	2,8	2,7
Cours de langue pour les immigrants au Canada [e]	93,6	90,7	100,4	92,3	91,7
Contributions aux provinces [a]	52,8	49,5	45,1	46,5	46,5
Gérer l'accès au Canada					
Entente avec la Colombie-Britannique au sujet des personnes mineures non accompagnées [f]	4,5	0,0	0,0	0,0	0,0
Total des contributions	**262,3**	**225,4**	**221,8**	**219,5**	**216,6**
Total des paiements de transfert	**366,4**	**337,1**	**328,5**	**376,9**	**374,0**

[a] Subventions prévues à l'*Accord Canada-Québec* et contributions aux provinces en reconnaissance de l'importance des services d'établissement pour répondre au besoin croissant d'aider les immigrants dans leur démarche d'intégration.

[b] Le Programme d'aide au réétablissement, qui portait autrefois le nom de Programme d'aide à l'adaptation, aide à défrayer l'hébergement temporaire, les vêtements, les effets mobiliers et les frais de subsistance pendant un maximum d'une année dans le cas des réfugiés au sens de la Convention qui sont sans ressources.

[c] Le Programme d'établissement et d'adaptation des immigrants prévoit le versement de fonds pour certains services, notamment l'orientation, les conseils paraprofessionnels, la traduction et la recherche d'emploi.

[d] Des fonds sont attribués pour l'accueil afin d'apparier des bénévoles canadiens, qu'il s'agisse de particuliers ou de groupes, avec de nouveaux arrivants dans le but de faciliter leur établissement et leur intégration.

[e] Le programme Cours de langue pour les immigrants au Canada prévoit le versement de fonds pour la formation de base dans l'une des langues officielles du Canada dispensée aux immigrants adultes afin de faciliter leur intégration sociale, culturelle, économique et politique.

[f] Financement des frais exceptionnels engagés par la province pour les soins spéciaux des personnes mineures non accompagnées arrivées avec les clandestins de la mer en 1999.

Tableau 6 : Prêts, investissements et avances

Prêts aux immigrants	Chiffres réels 2000–2001 (en milliers de $)	Nombre de prêts 2000–2001	Chiffres réels 2001–2002 (en milliers de $)	Nombre de prêts 2001–2002	Chiffres réels 2002–2003 (en milliers de $)	Nombre de prêts 2002–2003
Transport, admissibilité et prêts consentis en vue du versement du droit exigé pour l'établissement [a]	12 324	5 051	11 965	5 079	10 324	5 088
Prêts d'aide à l'installation	1 581	2 834	1 272	2 422	1 202	2 377
Total	**13 905**	**7 885**	**13 237**	**7 501**	**11 526**	**7 465**

[a] Le droit exigé pour l'établissement a été introduit dans le Budget de février 1995 et il a été éliminé, dans le cas des réfugiés, le 28 février 2000. Dans la LIPR, les frais relatifs au droit de résidence permanente remplace le droit exigé pour l'établissement.

Tableau 7 : Passif éventuel (en millions de dollars)

Passif éventuel	Montant du passif éventuel [a]		
	le 31 mars 2001	le 31 mars 2002	le 31 mars 2003
1. Réclamations	1 495	1 363	283 [b]
2. Cas visés par un mandamus découlant de la mise en œuvre de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*	0	0	11 820

[a] Le montant signalé correspond à la valeur nominale des réclamations, non le montant de la somme qui pourrait devoir être versée pour régler ces réclamations.

[b] En 2002, le Ministère a eu gain de cause dans une affaire d'un milliard de dollars portée devant la Cour d'appel de l'Ontario.

Tableau 8 : Information sur la tarification externe

Nom des frais	Type de frais	Document autorisant l'imposition de frais (p. ex. loi, règlement)	2002-2003 Recettes réelles (en milliers $) [a]	Coût estimatif total pour fournir le bien ou le service (en milliers $) [b]	Consultation et analyse	Norme de service	Résultats/ rendement
Droit exigé pour l'établissement/ Frais relatifs au droit de résidence permanente	Droit et privilège	*Loi sur la gestion des finances publiques (LGFP), LIPR et Règlement sur l'immigration et la protection des réfugiés, en date du 28 juin 2002.* *Loi sur l'immigration et Règlement sur les prix à payer — Loi sur l'immigration*	143 111 $	Ces frais ont été établis dans le budget fédéral de 1995. Ils sont exigés en reconnaissance des avantages tangibles et intangibles que procure l'acquisition du statut de résident permanent du Canada.	Tout au long du processus d'élaboration de la LIPR et de son règlement d'application, CIC a entrepris de vastes consultations auprès d'intervenants, de groupes de défense des immigrants et des réfugiés, de groupes d'intérêt et de spécialistes. Les consultations ont principalement porté sur les changements apportés par la nouvelle loi, notamment sur l'incidence de ceux apportés aux frais.	Les personnes qui acquièrent le statut de résident permanent du Canada doivent payer ces frais.	Liés à l'acquisition du statut de résident permanent (voir ci-dessous).
Frais relatifs aux demandes de résidence permanente (avant et après l'adoption de la LIPR) et à la carte de résident permanent (nouveau service instauré par la LIPR)	Règlement	Voir ci-dessus	125 514 $	256 000 $	Voir ci-dessus	Les délais de traitement moyens récents pour les cas non complexes sont publiés sur les sites Web de CIC pour les demandes au Canada, **www.cic.gc.ca/francais/ministere/delais/index.html**, et sur les sites Web du MAECI pour les demandes à l'étranger. Ils sont mis à jour régulièrement.	**À l'étranger** - Les délais de traitement varient grandement d'une mission à une autre. À l'échelle mondiale, les missions traitent 80 p. 100 des demandes des travailleurs qualifiés dans un délai maximal de 29 mois; 80 p. 100 des demandes des gens d'affaires dans un délai maximal de 35 mois; et 80 p. 100 des demandes jugées prioritaires de la catégorie du regroupement familial (époux et enfants) dans un délai maximal de 11 mois. **Au Canada — Parrainage :** 99 p. 100 des demandes sont traitées dans un délai maximal de 42 jours pour les époux et les enfants, et de 150 jours, pour les grands-parents, les parents et les autres membres de la famille. Autres catégories : l'examen initial des demandes de RP a lieu dans un délai de 150 jours. Carte de résident permanent : les nouveaux immigrants reçoivent leur carte dans un délai de 8 semaines.
Permis de travail (individus et troupes d'artistes de spectacle) et permis d'études	Règlement	Voir ci-dessus	43 657 $	65 900 $	Voir ci-dessus	Voir ci-dessus	**À l'étranger** - Environ 60 p. 100 des demandes ont été entièrement traitées dans un délai de 4 semaines. **Au Canada** — Le délai de traitement moyen a atteint 53 jours civils.
Visas de résident temporaire (RT) et prolongation de statut	Règlement	Voir ci-dessus	73 123 $	103 100 $	Voir ci-dessus	Voir ci-dessus	**À l'étranger** - 67 p. 100 des décisions concernant les demandes de visas de RT ont été rendues le jour même. **Au Canada** — Prolongation de statut : voir ci-dessus.
Autres services d'immigration (divers)	Règlement	Voir ci-dessus	6 871 $	8 300 $	Voir ci-dessus	Voir ci-dessus pour le statut de RT et le permis de séjour temporaire. Attestation et remplacement d'un document d'immigration : maximum de 8 semaines	**Au Canada** — Statut de RT et permis de séjour temporaire : voir ci-dessus. Remplacement d'un document d'immigration : maximum de 8 semaines.

Tableau 8 : Information sur la tarification externe (suite)

Nom des frais	Type de frais	Document autorisant l'imposition de frais (p. ex. loi, règlement)	2002-2003 Recettes réelles (en milliers $) [a]	Coût estimatif total pour fournir le bien ou le service (en milliers $) [b]	Consultation et analyse	Norme de service	Résultats/ rendement
Frais relatifs au droit d'être citoyen	Droit et privilège	LGFP; *Loi sur la citoyenneté* et Règlement sur la citoyenneté	17 596 $	Ces frais ont été établis dans le budget fédéral de 1995. Ils sont exigés en reconnaissance des avantages tangibles et intangibles que procure l'acquisition du statut de citoyen du Canada.	Les frais ont été établis dans le budget de 1995.	Les personnes qui acquièrent le statut de citoyen du Canada doivent payer ces frais.	Liés à l'acquisition du statut de citoyen (voir ci-dessous).
Changement de statut	Règlement	Voir ci-dessus	20 380 $	44 900 $	En février 2003, des consultations ont été entreprises avec les parties intéressées sur le projet de loi C-18, Loi sur la citoyenneté au Canada. Aucune question n'a été soulevée relativement aux frais actuels.	Les délais de traitement moyens récents pour les cas non complexes sont publiés sur les sites Web de CIC, **www.cic.gc.ca/francais/ministere/delais/index.html**. Ils sont mis à jour régulièrement.	Le processus initial est terminé au bout de 6 mois dans 90 p. 100 des octrois. Une décision finale est rendue dans un délai de 11-12 mois dans quelque 80 p. 100 des cas.
Documents sur le statut au regard de la citoyenneté	Règlement	Voir ci-dessus	4 639 $	10 600 $	Voir ci-dessus	Voir ci-dessus	85 p. 100 des demandes de preuves de citoyenneté sont traitées au bout de 12 semaines. Toutes les recherches sont terminées au bout de 7 semaines.

[a] Pour tous les montants, les remises pour l'année courante ont été déduites.

[b] L'ensemble des coûts pour 2001-2002 comprend une estimation des coûts pour les AGM et constitue les meilleures données disponibles. Les coûts des cartes de RP sont pour 2003-2003.

Gestion des litiges — Les demandes concernant les frais peuvent être présentées aux bureaux à l'étranger, aux bureaux au Canada ou aux Centres de traitement des demandes. La Direction générale des finances et la Direction générale du règlement des cas à l'administration centrale participent à la gestion des demandes de second niveau.

Tableau 9 : Projets (en millions de dollars)

Services de gestion [a]				2001–2002		
	Coût total actuellement estimé [b]	Réel 2000–2001	Réel 2001–2002	Dépenses prévues	Total des autorisations [c]	Réel [a]
Citoyenneté et Immigration Canada						
Système mondial de gestion des cas (SMGC) : Phase de mise en œuvre du projet [d]	189,8	8,1	24,1	55,1	19,6	18,9

[a] Les ressources totales du secteur d'activité des Services de gestion ont été établies au prorata afin de correspondre aux totaux prévus pour le résultat stratégique.

[b] Le coût total actuellement estimé équivaut à la soumission faite pour l'approbation définitive du projet (ADP) en excluant la réserve pour les locaux.

[c] Le total des autorisations a été inférieur de 35,5 millions $ à la somme prévue, principalement en raison des sommes reportées sur les années futures.

[d] Tous les montants excluent la réserve transférée à TPSGC pour les locaux.

Tableau 10 : Sommaire de l'état des grands projets de la Couronne — Système mondial de gestion des cas

Phase du projet : mise en œuvre

1. Aperçu

Le Système mondial de gestion des cas est un programme de cinq ans destiné à remplacer plusieurs des systèmes administratifs de Citoyenneté et Immigration Canada par un système de gestion des cas intégré pour toutes les opérations du Ministère.

2. Ministères responsables et participants

Ministère responsable	Citoyenneté et Immigration Canada
Autorité contractante	Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

3. Maître d'œuvre et adresse

Maître d'œuvre	Accenture
Adresse	Ottawa, Canada

4. Grandes étapes

Grandes étapes — Précédents exercices financiers	**Date**
Le Conseil du Trésor approuve l'avant-projet du SMGC et le désigne grand projet de la Couronne.	Mars 2001
Le Conseil du Trésor attribue au SMGC l'approbation définitive de projet (ADP).	Janvier 2002
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada affiche, pour soumissions, une demande de propositions pour l'acquisition d'un logiciel de gestion des cas disponible dans le commerce.	Février 2002
Grandes étapes — Prévues pour l'exercice financier 2002-2003	
a) Planification détaillée du projet	Septembre 2002
b) Allocation du contrat pour le logiciel de gestion des cas disponible dans le commerce (COTS)	Septembre 2002
c) Établissement de l'environnement autre que la production (développement)	Septembre 2002
d) Analyse de l'écart du produit COTS	Mars 2003
e) Préparation d'une validation complète du principe de l'architecture pour confirmer la viabilité de l'approche axée sur le COTS	Mars 2003

5. Rapport d'étape et explication des écarts

Dans le cadre de l'activité de planification détaillée, des stratégies ont été élaborées et documentées pour les domaines suivants : mise sur pied, distribution et architecture technique (pré-COTS), conversion des données, essais et sécurité.

Le 26 mars 2003, un contrat a été alloué à Accenture pour l'acquisition du produit COTS de gestion des cas, en partenariat avec Siebel, Microsoft et Ajilon.

En tout, il y a eu un retard de neuf mois pour l'acquisition du produit COTS. Par la suite, des activités dépendantes telles que l'analyse de l'écart, la validation du principe de l'architecture et l'établissement d'étapes pour l'environnement autre que la production ont été reportées à la fin de septembre 2003.

6. Avantages industriels

Le SMGC offrira des possibilités d'affaires aux consultants en gestion de projet et en GI/TI générale dans la région de la capitale nationale (RCN).

Annexe 1 : Organigramme de CIC

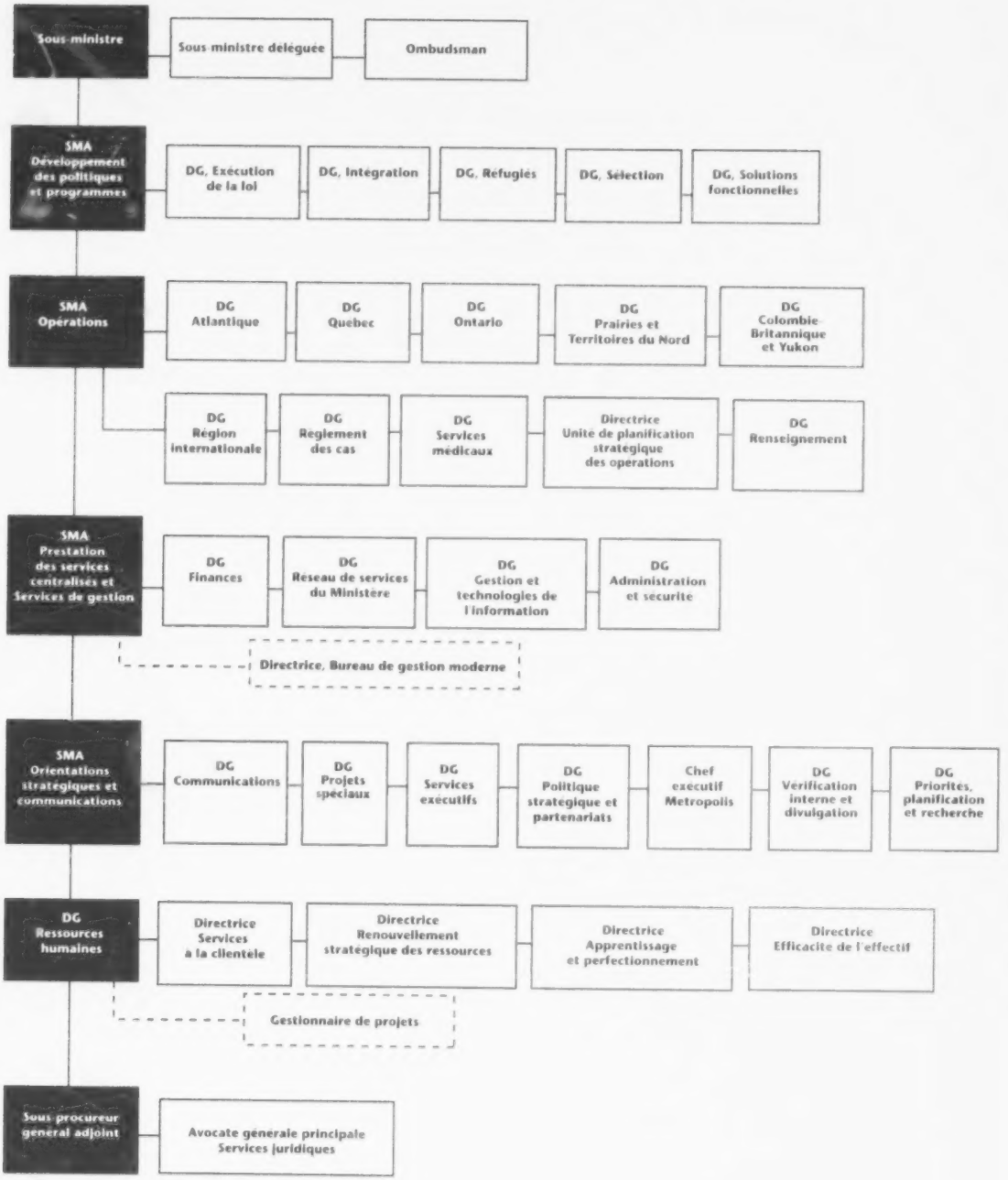

Annexe 1 : Organigramme de CIC

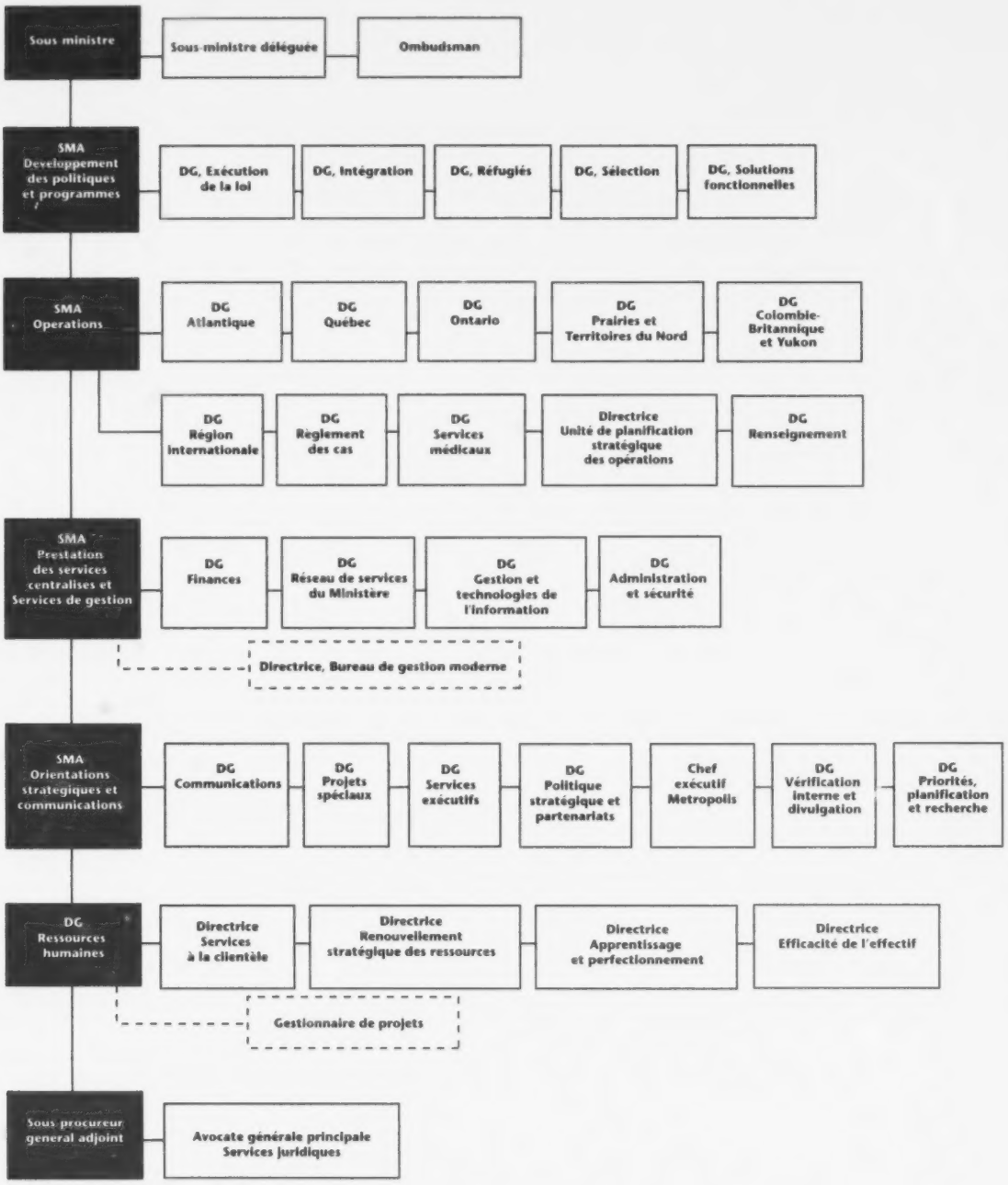

Annexe 2 : Index

A

Accord Canada-Québec, 7, 36, 61
Agence des douanes et du revenu du Canada (ADRC), 3, 8, 25, 42, 43
Agenda pour la protection, 29, 34
analyse comparative entre les sexes (ACS), 13
arrivants non munis des documents voulus, 11, 43, 48
assurance de la qualité (AQ), 39

C

Cadre de gestion et de responsabilisation axé sur les résultats (CGRR), 12
Cadre d'imputabilité pour les programmes de contributions (CIPC), 35,38
carte de résident permanent, 2, 7, 15, 44-46
citoyenneté, 1, 11, 35
Commission de l'immigration et du statut de réfugié (CISR), 3, 28, 29, 33
communautés francophones en situation minoritaire, 37
conjoints de fait, 24
Conseil canadien pour les réfugiés, 50
Cours de langue pour les immigrants au Canada (CLIC), 37-39, 61

D

détention, 19, 44, 49, 50
Développement des ressources humaines Canada (DRHC), 3, 13, 36, 37
développement durable, 14, 54, 55
diversité, 1, 4, 5, 15, 36

E

économie, 1, 20, 53
égalité entre les sexes, 13
enfants, 24, 36, 37
Enquête longitudinale auprès des immigrants du Canada (ELIC), 14
Entente sur les tiers pays sûrs, 2, 29, 33, 54
entrepreneurs, 22, 25, 26
États-Unis (É.-U.), 2, 13, 33,38, 42, 43, 51,54
étudiants, 1, 11, 16, 19-21, 27, 28
Examen des risques avant renvoi (ERAR), 32
exécution de la loi, 4, 9, 19, 42, 43, 45-48

F

Faits et chiffres, 15, 22, 26
famille, 19-21, 23, 24, 28, 53
fédéral-provincial-territorial, 33
frontière, 2, 4, 5, 31, 33, 42, 43, 46

G

Gendarmerie royale du Canada (GRC), 3, 40, 43, 46, 51, 52
gens d'affaires, 19-23, 26
Gérer l'accès au Canada, 2, 6, 19, 42, 45, 59-61
gestion du risque, 12, 39, 48
gestion moderne, 6, 10, 12
Groupe de travail Canada-Chine, 52

H

Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), 29, 31, 34

I

Industrie Canada, 3, 12, 13, 36, 37
information préalable sur les voyageurs (IPV), 7, 42, 45
intégration, 6, 12, 14, 19, 35-38, 40, 58-61
interception, 11, 19, 42, 44, 48
investisseurs, 19-22, 25, 26

L

L'Observateur, 15, 22
langues officielles, 14, 40, 61
Loi sur l'accès à l'information, 17
Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés (LIPR), 1, 8, 10, 11, 15, 20, 24-26, 28, 31, 32, 37, 42, 46, 48, 49, 51, 60
Loi sur la citoyenneté, 1, 35
Loi sur la protection des renseignements personnels, 17

M

Maintenir la tradition humanitaire du Canada, 6, 58-61
marché du travail, 5, 13, 14, 19, 21, 25, 27, 37
Maximiser les avantages des migrations, 6, 20, 22, 58-61
mesure du rendement, 12, 38, 39, 46, 50, 54
Metropolis, 5, 13

ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI), 3
modernisation de la fonction de contrôleur, 12

N

niveaux d'immigration, 15, 19-22, 25, 29, 30, 37, 46, 58

O

Organisation internationale pour les migrations, 34

P

Parlement, 1, 15, 22, 54, 57
parrainage, 21, 24, 25, 31, 32
partenaire (même sexe), 24
partenaires, 2, 23, 37
Patrimoine canadien, 3, 12, 41
permis d'études, 11, 28
personnes à charge, 23, 25
Plan d'action sur la frontière intelligente, 2, 33
Plan d'immigration, 22
priorités, 6-8, 12, 33, 43
Programme d'action pour l'égalité entres les sexes, 13
Programme d'accueil, 38, 39, 61
Programme d'aide au réétablissement, 7, 30, 38, 61
Programme de protection d'urgence (PPU), 31
Programme d'établissement et d'adaptation des immigrants, 38, 61
programme de réétablissement des réfugiés, 19, 29, 31
Promotion de l'intégration des nouveaux arrivants, 6, 37, 58, 59, 60, 61

R

Rapport annuel au Parlement sur l'immigration, 22, 26
Rapport sur les plans et les priorités, 7, 19, 20
Recensement 2001, 1, 5
reddition des comptes, 6, 12, 19, 38, 54
réétablissement, 7, 19, 29-31
réfugiés, 1, 3, 6, 11, 19, 23, 28-34, 50, 61, 62
régionalisation, 13, 15, 25, 37
renseignement, 3, 7, 14, 15, 24, 32, 42, 45, 47, 48, 50
renvois, 11, 42, 44, 49-52
résidents permanents, 15, 19, 22, 24, 26, 35, 39, 46, 53

S

santé, 3-5, 7, 30, 33, 42, 44, 48

Santé Canada, 36, 48

Sécretariat du Conseil du Trésor, 12, 66

sécurité, 1-5, 7-10, 15, 17, 27, 32, 33, 40, 42, 44-46, 48-51, 53, 66

sélection, 11, 16, 19-21, 24-26, 28, 29, 37, 53

Semaine de la citoyenneté, 40, 41

Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS), 3, 51

septembre (le 11), 5, 8, 13, 51

Signataires d'entente de parrainage (SEP), 31, 32

Statistique Canada, 14

Stratégie d'innovation du Canada, 3, 13, 37

Stratégie des frontières multiples, 4, 42

Système de mesure pour la reddition des comptes concernant les programmes de contributions de l'immigration (iSMRP), 38, 39

Système mondial de gestion des cas (SMGC), 7, 9, 10, 12, 17, 44, 46, 66

Système national de gestion des cas (SNGC), 44, 46

T

Table multilatérale de planification, 15

territoires, 1, 23, 26, 35, 37

terrorisme, 1, 2, 4, 5, 9, 42, 45, 47, 48

travailleurs qualifiés, 1, 11, 20, 22, 23, 25, 26, 28

travailleurs temporaires, 11, 19-21, 27

V

valeurs, 1, 4, 6, 14, 20, 24, 34, 36, 40, 50

vérificateur général, 9

visiteurs, 11, 19-21, 27, 28